

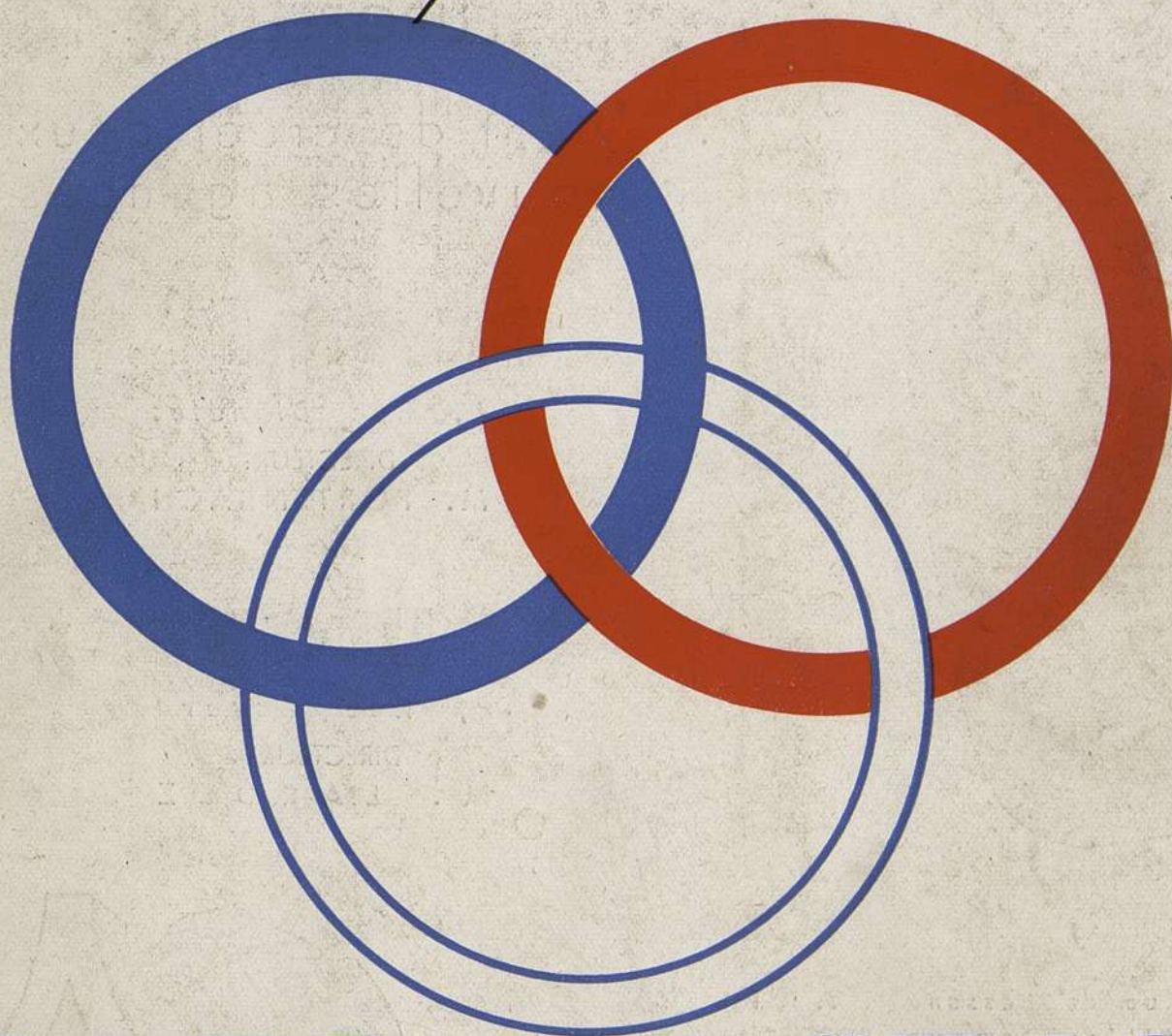
LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

L'UNION TECHNIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

63, CHAMPS-ELYSEES

présente



APPEL DU STADE

LE FILM
DU

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX SPORTS



L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

vient de créer deux
nouvelles agences

A

NANCY

1, Rue Blondlot

DIRECTEUR:

M. FORTENBACH

A

TOULOUSE

8, Rue Bayard

DIRECTEUR:

M. LARDEZ

ACE 56, Rue de Bassano PARIS
ACE 50, Allées Damour BORDEAUX
ACE 52, Boul. Longchamp MARSEILLE
ACE 37, Rue Duquesne LYON
ACE 41, Rue de Béthune LILLE
ACE 1, Rue Blondlot NANCY
ACE 8, Rue Bayard TOULOUSE
ACE (SALF) 17, Rue Michelet ALGER

ET PROCHAINEMENT

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
ouvrira une agence dans la Région de l'Ouest.



LE NUMÉRO:
8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL



N° 21

2 AOUT 1941

14 Août

Au Normandie
l'A. C. E.

inaugure la grande
saison cinématographique
1941-42

Danielle DARRIEUX

dans

Premier
Rendez-vous

Réalisation: Henri DECOIN

Production Continental Films

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
29, Rue Marsoulan, PARIS (12°)

Tél.: DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique: LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS

France et Colonies: Un an 125 fr. — Union Pos-
tale: 200 fr. — Autres Pays: 250 fr. — Pour tous
changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne
bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté fixant le prix des appareils cinématogra- phiques	15
Décision N° 5 du Directeur Responsable relative au contrôle des recettes de cinéma	15
Administrateurs provisoires d'entreprises israé- lites	16
Congès de 1941 pour le personnel de l'Industrie cinématographique	16
Groupe des Producteurs: Section des Expor- tateurs	17
Groupe du Film Educatif: Création du Groupe	17
Groupe des Distributeurs: Nouvelle société et nouveaux films autorisés	17
Groupe des Exploitants de salles	18
Table des Textes officiels intéressant l'Industrie cinématographique	19
Répertoire alphabétique des communiqués du C. O. I. C. et des Groupements d'Exécution parus dans Le Film	20
BULLETIN DE STATISTIQUES ET DE DOCU- MENTATION	25

PARTIE NON OFFICIELLE

La Chambre Internationale du Film s'est réunie à Berlin	57
Premier Rendez-vous inaugure au « Normandie » la saison 1941-42	57
Mort de Walter Ruttmann	60
TABLEAU DE TRAVAIL DES STUDIOS PARI- SIENS — SITUATION GÉNÉRALE DE LA PRO- DUCTION	58
52 ^e semaine d'exclusivité de Battement de Cœur ..	57
Retour prochain de Raimu dans les studios parisiens	57

POUR LES DIRECTEURS: (La Vie de l'Exploitation)

Bordeaux. — Lyon. — Nancy. — Nice. — Niort. Paris. — Tanger. — Toulouse	67
PETITES ANNONCES. — LA VIE DES SOCIÉTÉS. PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS	70



vous annonce
les sorties prochaines de:

MAM'ZELLE BONAPARTE

Edwige FEUILLERE

(Production Continental Films)

LE PRÉSIDENT KRUGER

Émil JANNINGS

MIROIR DE LA VIE

Paula WESSELY

L'ASSASSINAT DU PÈRE NOEL

Harry BAUR

(Production Continental Films)

dans les plus grandes Salles
parisiennes:

MARIVAUX
BIARRITZ
NORMANDIE
LE FRANÇAIS

CHRISTIAN JAQUE VIENT DE TERMINER
LES EXTÉRIEURS DE
PREMIER BAL

LE FILM EST ACTUELLEMENT AU MONTAGE.
LES COPIES SERONT LIVRABLES LE MOIS
PROCHAIN.

Production



André PAULVÉ

SOCIETES EN ACTIVITE

ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE
56, rue de Bassano - PARIS
Elys. 34-70 (4 lignes groupées)
Inter-Elysées 34.

VEDIS FILMS
Léon CARRÉ, Directeur
37, Avenue George V - Paris
Elysées 94-03

LES FILMS MINERVA
119, Boulevard Haussmann
PARIS (8°)
BALzac 29-00

SOCIETE SRUS
40, rue François-I^{er}
ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47
Ad. télégr. : CINERUS

ECLAIR-JOURNAL
9, rue Lincoln, PARIS-8°
BALZAC 58-95
Ad. Télégr. : Actua-Ciné

C.E.D.A.M.
(Centre d'application artistique moderne)
16 bis, rue Lauriston, Paris (16°)
PASSY 52-86

TOUT pour le
MAQUILLAGE
Films - Théâtre - Ville

Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
Anjou 84-60
FILMS, STUDIOS, MATÉRIEL

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8°) BALZAC 09-70

CONSORTIUM DU FILM
3, rue Clément-Marot, Paris (8°)
BALzac 07-80 (lignes groupées)

C.P.L.F.
49, avenue de Villiers
PARIS
WAGRAM 13-76

LES FILMS V.G.
14 bis, avenue Rachel - PARIS (18°)
MARcadet 70-96 - 97

M. ROCHER
Constructeur
CENON 1/2 VIENNE - Tél. 6
PARIS 36° Av. OPÉRA - Tél. 03.40

CRAY-FILM
27, rue Dumont-d'Urville
PARIS (16°)
KLÉBER 93-86

CINELDÉ
Louis DUCHEMIN
1 bis, Rue Gounod
PARIS (17°)
Téléphone : WAGram 47-30

Les Editions EMILE CAPELIER
27, rue de Turin
PARIS (9°)
EUROPE 49-40

ALBERT LAURIN FILMS
61, rue de Chabrol, PARIS
PROvence 07-05

COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS
Frankfilm
49, Rue Galilée - PARIS
KLEber 98-90

KLANGFILM
Système TOBIS-KLANGFILM
Société Française AEG
161, rue de Courcelles
PARIS (17°) - CARnot 64-90

U.F.P.C.
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony Tél. : WAG. 68-59

Films Georges MULLER
17, Faubourg Saint-Martin
PARIS (X°)
BOTzaris 33-28

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd. Poissonnière
PARIS
PROvence 27-47
Les meilleurs programmes COMPLETS

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Élysées
PARIS (8°)
BALZAC 34-03

RELATIONS D'ART R.C. CINEMATOGRAPHIQUE
DISIRIBUTION
49, Rue Galilée - PARIS
KLEber 98-90

ÉCLAIR
Epina-sur-Seine
et
12, rue Gaillon,
Paris

TOBIS
12, rue de Lubeck
PARIS (16°)
KLÉBER 92-01

DIS.PA
1, Rue de Berri
PARIS
ÉLYsées 89-59

CFDF
178, faubourg St-Honoré
PARIS (8°)
ÉLYSÉES 27-03

D.P.A.
DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS
65, rue Galilée - PARIS (8°)
Élysées 30-82

LES FILMS Marcel Pagnol
13, rue Fortuny, 13
PARIS
Téléph. : Carnot 01-07

ATLANTIC FILMS
36, avenue Hoche
PARIS (8°)
CARnot 74-64, 30-30

— Le Film —



Étincelant de

CHARME

D'ESPRIT

DE LÉGÈRETÉ avec

UNE POINTE
DE DRAME

Un film de

CHRISTIAN-JAQUE

MARIE DEA, FERNAND LEDOUX
RAYMOND ROULEAU GABY SYLVIA

Le premier Bal

SCENARIO ET DIALOGUES DE
CHARLES SPAAK

Film terminé,
copies livrables
en Septembre

AVEC FRANÇOIS PERIER

G. FONTAN, BROCHARD, CH. GRANDVAL
B. BLIER, GILDES, MAUPI, MOULOUDJI



PRODUCTION André Paulve

Et
Celle semaine

MARCEL L'HERBIER

FINESSE

HUMOUR

un brin de

LOUFOQUERIE



COMMENCERA

HISTOIRE DE RIRE

FARCE DRAMATIQUE
D'ARMAND SALACROU
DIALOGUE DE L'AUTEUR

AVEC

FERNAND GRAVEY MARIE DEA
PIERRE RENOIR MICHELINE PRESLE

PRODUCTION André Pauline



PARIS - 12, Boulevard de la Madeleine - Tél. : Opéra 08-20 et la suite
MARSEILLE - 102, Boulevard Longchamp - Téléphone : NATIONAL 06-76
BORDEAUX - 152, Rue de l'Abbé-de-l'Épée - Téléphone : 838-81

LYON - 111, Rue de Sèze - Téléphone : LALANDE 27-07
TOULOUSE - 31, Rue Boulbonne - Téléphone : 276-15
LILLE - 6 bis, Rue à Fiens - Téléphone : LILLE 529-20

TOBIS
PRÉSENTE

UNE PRODUCTION
CONTINENTAL-FILMS



DEROUET
CLAVEL

MAM'ZELLE BONAPARTE

Edwige Fenech

Une Réalisation de

MAURICE TOURNEUR

d'après le roman de PIERRE CHANLAINE et GÉRARD BOURGEOIS - Adaptation : ANDRÉ LEGRAND

LE
FORMAT RÉDUIT

*remporte une nouvelle victoire
grâce à la*

**LANTERNE
ALTERNATIVE**

*spécialement établie pour le 16^{mm}
véritable révolution technique
présentée exclusivement par*

TOBIS

ACIFOR

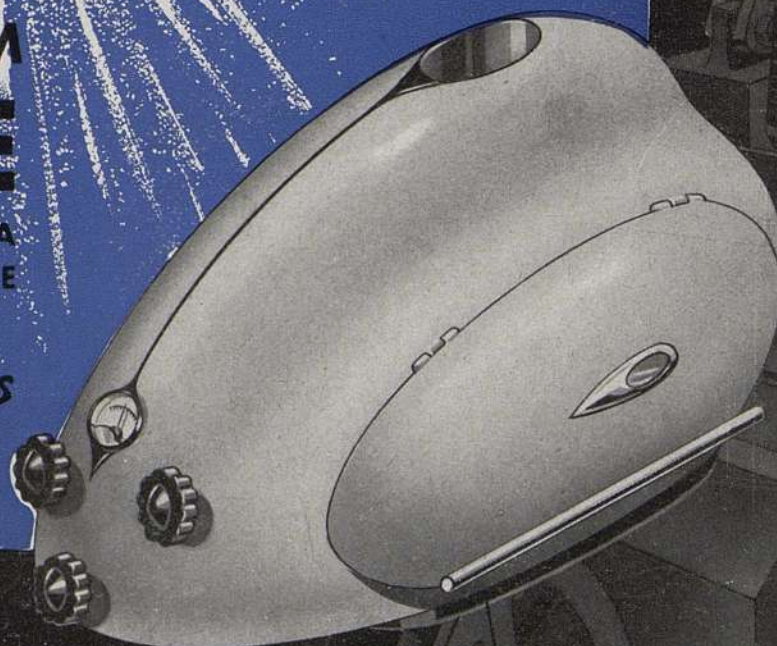
***Exclusivité**
inconnue à ce jour*

MANIABILITÉ
LÉGÈRETÉ
GRANDE FACILITÉ
D'INSTALLATION

SÉCURITÉ MAXIMUM
ÉCONOMIE

CONSUMMATION ÉQUIVALENTE À
CELLE D'UNE LAMPE À INCANDESCENCE
DE 750 WATTS

*peut s'adapter sur tous les
projecteurs existants*



ACIFOR (Groupe TOBIS-DÉGÉTO) 1, Rue Nitot, PARIS-16°. KLÉ. 92.01

6^{ème}

Semaine

au

Paramount

DIAMANT NOIR

continue sa magnifique exclusivité

**BATTANT TOUS LES RECORDS
DE RECETTES ET DE DURÉE**

C'EST UN FILM MINERVA



119, Boulevard Haussmann, 119
PARIS (VIII^e)

Téléphone :
BALZAC 29.00

Nos "**DALLES MAROC**" aggloméré de laine de laitier et bourre d'amiante sont **incombustibles** et **imputrescibles**.

Agréées par le Règlement de Sécurité.

Dimensions : $0^m50 \times 0^m50$.

Epaisseurs :	20 m/m	—	3 kg 600	au m ²	} caractères
—	30 m/m	—	5 kg 400	—	
—	40 m/m	—	7 kg 100	—	

Leur pouvoir d'absorption sonore est très élevé, particulièrement recherché aux basses fréquences, ce qui permet de réduire le traitement acoustique au minimum.

Pose facile — Enduire une face de la dalle de ciment-colle spécial et appliquer au mur.

Décoration — La dalle est gris clair et peut être décorée par peinture à l'eau (30 % maximum de charge) et projetée au pistolet.

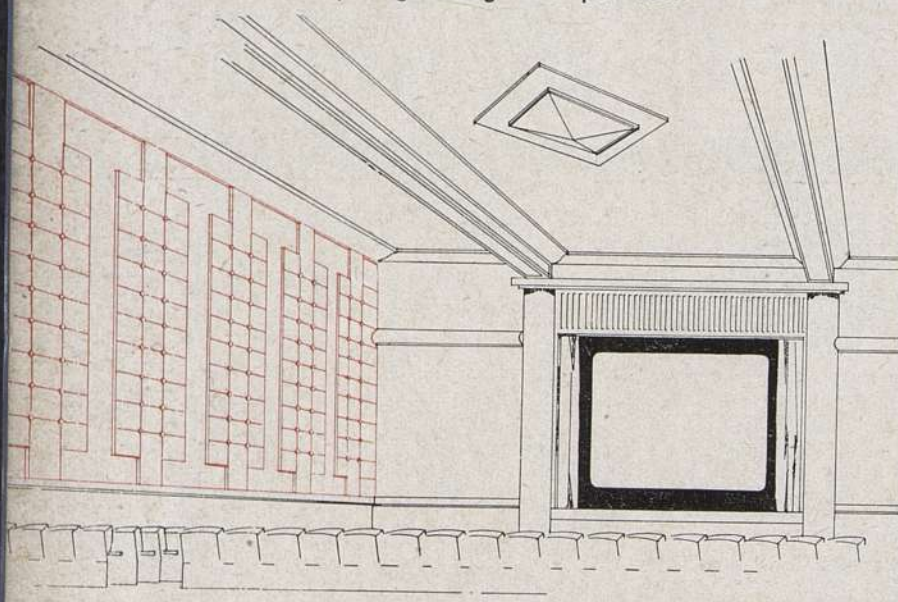
Elles peuvent être posées jointivement, en coupe de pierres, etc., et pour obtenir un plus bel effet décoratif, des baguettes d'encadrement peuvent être prévues dans le sens horizontal ou vertical, selon que l'on désire donner de la longueur ou de la hauteur à la salle ou en croisillons. Les baguettes seront peintes d'un ton plus vif que les dalles.

Baguettes couvre-joints : 0,018 de large sur 0,09 d'épaisseur - Moulures d'encadrement : $0,05 \times 0,03$.

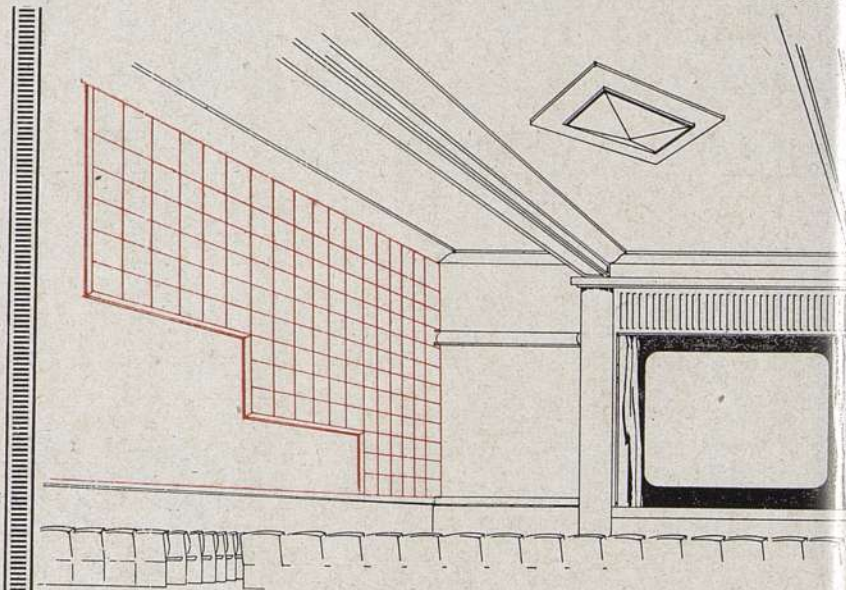
Les effets décoratifs peuvent varier suivant étude acoustique et architecture de la salle.

EXEMPLES :

Traitement par garnissage de panneaux



Traitement partiel d'une salle dont l'avant devait être amorti



CLIENTS DE LA ZONE NON OCCUPÉE !

Faites-nous parvenir carte commerciale en indiquant :

Longueur, largeur et hauteur de la salle.

Nombre de places, qualité des fauteuils, balcon et orchestre.

Nous vous dirons en réponse la quantité de Dalles nécessaires et endroits où poser.

Expédition immédiate

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS
R. C. Seine 742 735

Dépt. ACOUSTIQUE

9, Rue Frédéric-Bastiat, PARIS (8^e)

ÉLYSÉES 61-19

PLUS DE 500 SALLES TRAITÉES

Installation Générale de salles
Insonorisation - Écrans
Tentures - Tapis - Fauteuils

Vente Exclusive des Tissus Cinémas
"AMIANTE DE CONDÉ"
de la S. A. F. du **FERODO**



Présente

des atouts sans précédent



dans

Le Valet

ELVIRE POPESCO et HENRY GARAT

MAÎTRE

d'après la pièce de
PAUL ARMONT et LÉOPOLD MARCHAND

Réalisation de **Paul MESNIER**

avec **Marguerite DEVAL**

et **René GENIN - Georges MAULOY**

MIHALESCO

Marianne BRACK - Paulette BARTHOUL - Guitta KAREN

avec **Nina MYRAL** avec **Georges GREY**

et **Roger KARL**

Jean BARON

PRODUCTION 1941-42



GRANDS FILMS

LE VALET MAÎTRE

D'après la pièce de Paul ARMONT et Léopold MARCHAND
Réalisation en Juillet 1941

UNE OPÉRETTE A GRAND SPECTACLE

d'Albert WILLEMETZ
Réalisation en Octobre 1941

■ LES PETITS ■

d'après la célèbre pièce de Lucien NÉPOTY
Réalisation en Janvier 1942

UN GRAND FILM D'AVENTURES

Réalisation en 1942

LA VIE D'UN APOTRE

Réalisation en 1942

UN GRAND FILM POLICIER

Réalisation en 1942

PRODUCTION

Société de Production et d'Éditions
Cinématographiques

S. A. R. L. au Capital de 5.000.000

55, Champs-Élysées, PARIS - Tél. : BALzac 07-50



DISTRIBUTION

France Continentale

VENTE A L'ÉTRANGER

C^{ie} Parisienne de Location de Films

49, Avenue de Villiers, PARIS - Tél. : WAGram 13-76



LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29, RUE MARSOULAN, PARIS (12^e) - DID. 85-35

N° 21 2 AOUT 1941 8 Fr.

DÉCRETS ET ARRÊTÉS

ARRÊTÉ FIXANT LE PRIX DES APPAREILS CINÉMATOGRAPHIQUES (Bulletin officiel du Service des Prix du 11 Juillet 1941.)

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances,
Vu la loi du 21 octobre 1940 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix;

Vu l'avis du Comité Central des Prix,
Arrête :

Art. 1^{er}. — Les fabricants d'appareils cinématographiques sont autorisés à appliquer aux prix de vente qu'ils pratiquaient le 1^{er} septembre 1939 une majoration maxima de 22 p. 100 (taxes à la production et sur les transactions non comprises).

Art. 2. — Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général pour les questions économiques et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de la date de sa publication au Bulletin officiel des Services des Prix.

Fait à Paris, le 8 juillet 1941.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances
et par délégation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général pour les questions économiques :
MOREAU-NERET.

DÉCISIONS DU DIRECTEUR RESPONSABLE

DECISION N° 6 DU DIRECTEUR RESPONSABLE RELATIVE AU CONTRÔLE DES RECETTES DES SALLES DE CINEMA

Vu le décret du 29 juillet 1939 relatif au contrôle des recettes des salles de cinéma,

Vu l'arrêté du 7 février 1941 pris en application de ce décret,

Vu le décret du 2 décembre 1940, relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

La Commission Consultative ayant été entendu le 4 juin 1941,

Le Directeur Responsable décide,

Art. 1^{er}. — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique est seul habilité à délivrer aux exploitants les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

Art. 2. — La mise en vente des billets d'entrée ou de tout bon donnant droit à la remise de ces billets, est interdite en dehors des caisses des salles de spectacles cinématographiques. Les caisses doivent être installées au lieu même de l'exploitation.

Art. 3. — Chaque billet ne donne droit à entrée qu'à une personne. Il ne peut être vendu qu'au prix qu'il porte imprimé, et ne doit être utilisé que pour la catégorie de place à laquelle il correspond, sauf déclassement constaté par la délivrance d'un billet de supplément.

Art. 4. — Les billets d'une même catégorie se présentent sous la forme de rouleaux ou carnets de billets numérotés de façon continue. Ils n'en peuvent être détachés qu'au moment de leur remise au spectateur, réserve faite des dispositions de l'article 9 ci-après concernant les billets d'entrée pour places gardées. Ils doivent être employés strictement dans l'ordre des numéros.

Art. 5. — Chaque billet se compose de deux parties : une partie destinée au spectateur portant en fond de sécurité la marque du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, et une partie réservée au contrôle.

Cette dernière partie est détachée à l'entrée de la salle par les préposés à cet effet, qui la déposent dans une boîte fermée que seul le Directeur de la salle a la possibilité d'ouvrir, et remettent à chaque spectateur la partie du billet qui lui revient.

Art. 6. — Chaque spectateur est tenu de conserver son billet d'entrée jusqu'à la fin de la séance. Il doit le présenter à toute demande qui lui est faite par les préposés de l'exploitant, par les agents du service chargé de la perception de l'impôt d'Etat et des impôts locaux, ou par les agents habilités du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique. S'il ne peut satisfaire à cette obligation, il est tenu d'acquiescer à nouveau le prix d'entrée, et ce, au taux le plus élevé, à moins qu'il ne justifie qu'un taux inférieur lui était applicable.

Art. 7. — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique délivre aux exploitants, sous la forme de « rouleaux », les billets à tarif plein et les billets à demi-tarif.

Les billets à demi-tarif sont réservés aux militaires et aux enfants de 4 à 10 ans.

Art. 8. — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique délivre aux exploitants, sous la forme de « carnets », les billets spéciaux donnant droit à entrée aux conditions suivantes :

a) *Service* : Ces billets, qui ne donnent lieu à aucune perception, ne peuvent être délivrés qu'aux personnes tenues d'assister au spectacle en raison de l'exercice de leurs fonctions ou de leur profession, dans les conditions déterminées par les règlements en vigueur.

Le nom, la qualité, et, éventuellement le numéro de la carte du bénéficiaire devront être portés sur le talon de chaque billet délivré.

b) *Exonérés* : Ces billets, qui ne doivent en aucun cas donner lieu au paiement d'une redevance quelconque, ni être utilisés pour la rémunération de services, peuvent être délivrés par les exploitants dans les limites fixées par les règlements en vigueur.

c) *Taxes-Producteur* : Ces billets sont destinés à constater les entrées consenties à titre gratuit par l'exploitant, mais comportant perception des impôts et du pourcentage revenant aux films. Leur délivrance peut seulement donner lieu à paiement d'une somme (imprimée sur le billet) représentant forfaitairement cette perception, et égale à la moitié du prix de place à tarif plein, sur la base duquel ces entrées sont imposées par l'administration.

Il ne peut être délivré pour chaque salle un nombre de billets « Taxes-Producteur » supérieur au nombre de billets « Exonérés » dont elle est admise à disposer. Toutefois, le Producteur et le Distributeur du film projeté peuvent, après entente avec l'exploitant, délivrer des bons ou cartes donnant droit à la remise d'un nombre déterminé de billets « Taxes-Producteur » en sus du contingent ci-dessus défini. Dans le cas où le Producteur ou le Distributeur stipule que ces billets doivent être remis au porteur gratuitement, l'exploitant déduit de la recette nette revenant au film, leur valeur forfaitaire, non perçue par lui (somme marquée sur le billet) : cette déduction est sans influence sur le calcul de l'impôt de l'Etat sur les spectacles, du droit des pauvres et de la taxe municipale.

Dans tous les cas, dans le calcul du pourcentage de la recette revenant aux films, chaque billet « Taxes-Producteur » entre en compte pour une valeur égale au prix de place à tarif plein sur la base duquel il est imposé par l'administration.

Art. 9. — Les exploitants qui désirent donner à leur clientèle la possibilité de retenir par avance, pour une séance donnée, une place déterminée, sont autorisés à délivrer, dans les sept jours précédant cette séance, des bons spéciaux destinés à garantir au spectateur la possibilité de se faire délivrer au moment de la séance un billet correspondant à la place retenue.

Ces bons sont délivrés aux exploitants par le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, par séries en nombre égal à celui des séances, avec indication imprimée du jour de la semaine et de la séance (matinée ou soirée).

Lors de la remise au spectateur du bon spécial, il est perçu une somme correspondant au prix de la place. Cette remise ne comporte pas droit d'entrée dans la salle, mais constitue de la part de l'exploitant, l'engagement de garder la place louée et de délivrer au spectateur, au moment de la séance, un billet d'entrée en échange de la partie réservée au contrôle de son bon de garde.

Le Comité d'Organisation délivre aux exploitants des billets d'entrée qui ne doivent être utilisés que pour les places gardées. Ils sont du même modèle que les billets ordinaires mais comportent un numérotage différent.

Il doit être délivré à chaque séance un nombre de billets d'entrée pour places gardées, équivalant au nombre des places louées pour cette séance. A cet effet, l'exploitant devra joindre aux bons spéciaux qui lui auront été remis par les spectateurs en échange du billet d'entrée, un nombre de billets d'entrée équivalant aux bons manquants (client n'ayant pas assisté à la séance).

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

bien qu'ayant loué sa place) après en avoir, au préalable, séparé la partie réservée au contrôle.

Ces bons, complétés éventuellement des billets d'entrée dans les conditions indiquées ci-dessus, devront être présentés à toute réquisition des agents habilités pour le contrôle, et conservés pendant le même délai que les autres pièces dont les règlements en vigueur prescrivent la conservation temporaire.

Art. 10. — Il est délivré à chaque salle un panneau portant à la connaissance du public les prescriptions des différents textes le concernant. Ce panneau doit être obligatoirement apposé à proximité immédiate de chaque caisse ou lieu de délivrance des billets, et dans des conditions telles qu'il puisse être vu et lu de tous.

Art. 11. — Dans chaque salle de spectacles cinématographiques, doit être tenu à jour, en permanence, un registre spécial, délivré au nom de la salle par le Comité d'Organisation. Les prescriptions portées sur ce registre doivent être strictement suivies.

Art. 12. — Les exploitants de spectacles cinématographiques doivent adresser au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique (Service du Contrôle des Recettes), à chaque changement de programme, une déclaration dûment établie et remplie sur les formules remises à cet effet, indiquant notamment :

— les recettes brutes et les recettes nettes de chaque journée, matinée et soirée,

— les titres des films joués; le distributeur régional ayant loué les films; les conditions de location; la part des recettes revenant à chacun d'eux,

— le nombre de billets de chaque catégorie employés au cours de la période de programme avec décompte des recettes brutes réalisées.

Art. 13. — Les agents habilités du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, sur présentation de leur carte individuelle, ont libre accès dans les salles de spectacles cinématographiques pour l'exercice de leur contrôle. Ils peuvent se faire communiquer toutes pièces et documents que les exploitants sont tenus, aux termes des règlements en vigueur, de conserver à la disposition des agents chargés de la perception de l'impôt d'Etat et des impôts locaux.

Art. 14. — Une décision ultérieure fixera la date d'entrée en application des dispositions précédentes.

Paris, le 31 juillet 1941.

Le Directeur Responsable :
Raoul PLOQUIN.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES D'ENTREPRISES ISRAËLITES

Complément à la Liste parue dans le numéro du « Film » du 5 juillet 1941

I. — SOCIÉTÉS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

M. DAVID Max, 5, rue Monsigny, Paris.
Sociétés Interartist, Gloria Films, Zé-

nith Films, Tosca, Cito Films, Mélodie Films, Manon, Saturne, 46, rue Pierre-Charron, Paris.

M. BOCQUENTIN, 83 ter, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
Sté Paris-Color-Film, 16, avenue Hoche, Paris.

II. — SOCIÉTÉS DE FABRICATION D'APPAREILS

M. BRETON, 72, av. Simon-Bolivar, Paris.
Société Cinématographique Universelle, 83, rue La Boétie, Paris.

III. — SALLES DE CINÉMA

M. CLAUDEL, 10, rue Achille-Luchaire, Paris.

Cin'un Franc, 1, bd Haussmann, Paris.
Studio Caumartin, 25, rue Caumartin, Paris.

M. BOISSEAU, 6, av. Raymond-Poincaré, Paris.
Théâtre de Montrouge, 70, av. d'Orléans, Paris.

M. MAUREY, 11, rue du Val-de-Grâce, Paris.
Le Triomphe, 11 bis, rue Thiébaut à Charenton.

M. RODDE, 61, av. Faïdherbe, Asnières (Seine).
Alésia-Palace, 120, rue d'Alésia, Paris.

M. NACHBAUR Père, 160 bis, Grand-Rue, Nogent-sur-Marne (Seine).
Le Royal à Nogent-sur-Marne.
Le Courteline, 78, av. de St-Mandé, Paris.

M. SARRADE, 60, rue de Clignancourt, Paris.
Cinéma Bellevue, 118, bd de Belleville, Paris.

M. ALCAY, 4, rue de Castellane, Paris.
Gloria-Palace, 106, av. de Clichy, Paris.

M. LOYSEAU DE GRANDMAISON, 13, rue Olier, Paris.
Excelsior-Cinéma à Pontoise.

M. GROSJEAN, 11, rue du 22 septembre, Bécon-les-Bruyères (Seine).
Modern, rue Bourdard-Lefur à Asnières.
Cinéma du Panthéon, 13, rue Victor-Cousin, Paris.

M. RICHT, 19, rue Faïdherbe, 18, rue Stephenson, Paris.

M. GAUTHIER, 32, Villa du Bois, Bois-Colombes (Seine).
Avron-Palace, 7, rue d'Avron, Paris.

M. LERICHE, 114, rue de Paris à Meudon (Seine-et-Oise).
Cinéma de la Michodière, rue de la Michodière, Paris.

M. PERCHERON, 21, rue Claude-Vellefaux, Paris.
Flandre-Palace, 140, rue de Flandre, Paris.

M. GUERQUIN DE MONSEGOU, 5, rue de l'Alboni, Paris.
Cinéma de Belleville, 118 bd de Belleville, Paris.

M. COLANERI, 5, rue Magellan, Paris.
Cinéma Saint-Charles, 72, rue Saint-Charles, Paris.

M. ELIE, 132, bd Raspail, Paris.
Péire-Palace, 119, rue de Courcelles, Paris.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES DONT LA MISSION EST TERMINÉE

M. CREMIERE, 79, Champs-Élysées, Paris.
Films Régent, Films Cristal, 63, Champs-Élysées, Paris.

M. BOISSEAU, 6, av. Raymond-Poincaré, Paris.
Studio Féria, 101, cours de Vincennes, Paris.

CONGÉS DE 1941 POUR LE PERSONNEL DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Le C.O.I.C. communique :

Aux termes de la loi du 12 avril 1941, tout le personnel des Etablissements cinématographiques et Sociétés doit bénéficier obligatoirement du congé dans les conditions ci-après :

Période à prendre en considération pour l'appréciation des droits aux congés payés :

1^{er} juillet 1940, 30 juin 1941.

Période de travail minimum dans l'Etablissement :

4 mois continus ou discontinus.

Compte pour un mois toute période de 4 semaines ou de 24 jours; les périodes de repos accordées par la loi aux femmes en couches sont considérées comme période de travail effectif.

Durée du Congé :

Un jour ouvrable par mois de présence dans l'établissement, le total des jours de congé ne pouvant excéder 12 jours ouvrables. Les jours de congé étant des jours ouvrables il s'ensuit que l'absence du bénéficiaire de l'établissement où il travaille, s'augmente des jours de repos hebdomadaires non rétribués correspondant à la période des jours de congé.

Exemple : Un employé ayant été occupé du 1^{er} octobre 1940 au 1^{er} juillet 1941, soit 9 mois, a droit à 9 jours payés plus 2 jours non payés, soit une absence totale de 11 jours.

Un congé de plus longue durée s'il est prévu, soit par l'usage de la profession, soit par la convention collective, peut être accordé.

(Directeurs salariés : un mois; chefs de poste : 3 semaines, pour la région parisienne.)

Calcul de l'indemnité :

Le 24^e de la rémunération totale effectivement perçue par les salariés dans l'entreprise au cours des mois pris en considération. Retenir sur cette somme la cotisation des Assurances Sociales, l'Impôt cédulaire et la Contribution nationale comme pour tout salaire.

Personnel au pourboire :

Vu la loi du 21 mars 1941, à titre transitoire, pour le personnel partant en congé après le 1^{er} juillet 1941, l'employeur devra compléter l'indemnité versée à l'employé au cas où les sommes provenant du partage des pourboires n'atteindraient pas le salaire minimum fixé par la convention collective.

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

Observations :

Les employés qui quittent leurs employeurs pour effectuer un stage dans les chantiers de jeunesse ou pour tout autre service d'intérêt national, ont droit lors de leur départ à un jour de congé payé par mois de travail accompli dans l'entreprise depuis le 1^{er} juillet 1940.

Par contre, ceux qui partent de l'entreprise de leur propre gré n'ont droit à aucune indemnité au titre des congés.

Le Directeur Responsable :
Raoul Ploquin.

GROUPEMENT DES PRODUCTEURS (Section des Exportateurs)

EXPORTATION DE FILMS

Le Militärbefehlshaber en France (Propaganda-Abteilung - Referat Film communique que les accords de quelque sorte que ce soit, concernant l'exportation de films, doivent, en principe, recevoir l'approbation de la Propaganda Abteilung in Frankreich Referat Film.

Il est, par conséquent, absolument nécessaire que les entreprises intéressées remettent au C.O.I.C. en même temps que leurs demandes de production, les contrats envisagés concernant l'Exportation.

Après examen et décision par le C.O.I.C., les contrats seront transmis avec l'ensemble du dossier pour la production du film au Referat Film de la Propaganda Abteilung.

En ce qui concerne les autorisations de production déjà accordées, les firmes bénéficiaires des dites autorisations devront faire connaître au C.O.I.C. les arrangements qui auraient pu intervenir concernant l'exportation desdits films.

Il est à noter que les accords de ce genre déjà intervenus et qui n'auraient pas été soumis à l'agrément du Referat Film seront considérés comme sans valeur.

GROUPEMENT DU FILM ÉDUCATIF

CRÉATION DU GROUPEMENT DU FILM ÉDUCATIF

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :

Une Section spécialement chargée de l'étude et de la réalisation des problèmes particuliers au film éducatif, en liaison avec le Service Cinéma de la Vice-Présidence du Conseil a été créée au sein du Comité.

Toutes communications ou demandes de renseignements pourront être adressées au chef du Groupement du Film Éducatif, M. René Vincens, Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, 92, avenue des Champs-Élysées. Téléphone : ELYsées 96-85.

GROUPEMENT DES DISTRIBUTEURS

NOUVELLE SOCIÉTÉ AUTORISÉE

REGINA-DISTRIBUTION, 44, Champs-Élysées
Téléphone : ÉLY. 64-31
(Président-Dir. général : M. Arys Nissotti).

NOUVEAUX FILMS AUTORISÉS

REGINA-DISTRIBUTION

La Maternelle	2.300 mètres
Stradivarius	2.400 "
Michel Strogoff	2.500 "
Le Nouveau Testament	2.800 "
Le Roman d'un Tricheur	2.500 "
Mon Père avait Raison	2.800 "
Faisons un Rêve	2.350 "
Le Secret d'une Vie	2.500 "
Mademoiselle ma Mère	2.650 "
Désiré	2.900 "
Nuits de Princes	2.800 "
Le Patriote	2.900 "
Entrée des Artistes	2.900 "
Accord final	2.300 "
Derrière la Façade	2.450 "
La Fin du Jour	2.900 "
Sourires de Vienne	2.300 "
Trois Cœurs de Jeunes Filles ...	2.300 "
Paris-New-York	2.600 "
Les Musiciens du Ciel	2.850 "

GROUPEMENT DES EXPLOITANTS DE SALLES

RÈGLEMENT CONCERNANT LES SPECTACLES COMPLETS DE MUSIC-HALL, THEATRE OU AUTRES DANS LES SALLES DE CINÉMAS

A) Aucune autorisation ne peut être accordée pour Paris ni pour les villes où existent des établissements spécialement affectés à ce genre de spectacle fonctionnant d'une manière régulière.

B) Les directeurs désirant passer un programme complet d'attractions, de music-hall, de théâtre ou de tous autres spectacles dans les salles de cinéma, soit un jour de fermeture, soit un jour creux, devront en faire la demande au moins HUIT jours à l'avance au Groupement d'Exécution ou à ses délégués régionaux.

La première demande devra être accompagnée d'une copie intégrale, certifiée conforme, par le maire ou le commissaire de police de l'autorisation délivrée par la Préfecture du Département (pour la Seine, la Préfecture de Police) indiquant que la scène et la salle sont conformes aux règlements en

vigueur (sécurité, salubrité, etc...) et que l'établissement est autorisé à présenter ce genre de spectacle.

Par la suite, les demandes devront simplement indiquer :

- La date de présentation.
- Le nom et l'adresse de l'organisateur.
- Les principales vedettes.
- L'indication de la Kommandantur qui a visé le programme, ainsi que la date de ce visa.

Enfin, l'autorisation ne pourra être accordée :

a) que dans les localités où il n'existe pas d'établissements présentant, d'une façon très régulière, le genre de spectacle devant passer dans le cinéma;

b) qu'à condition que le jour de séance ne présente pas une trop grande concurrence pour le Cinéma en général, et les théâtres cinématographiques environnants en particulier.

Il ne sera pas donné d'autorisation pour les samedis, dimanches, fêtes et veilles de fêtes.

c) Dans tous les cas, les programmes devront être soumis pour acceptation à la Propaganda-Staffel régionale ou, à défaut, à la Kommandantur locale.

Les textes acceptés par le Gruppe Kultur de la Propaganda Paris, n'ont pas besoin d'être visés à nouveau par les services ci-dessus, sauf avis contraire.

Les Autorités d'Occupation perçoivent des frais de censure pour les programmes qui leur sont présentés.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES SEANCES ORGANISEES AU BENEFICE D'ŒUVRES OU DE SOCIETES

Les directeurs désirant présenter un spectacle de bienfaisance, soit de cinéma, soit de variétés, doivent demander l'autorisation au Groupement ou à ses représentants au moins HUIT jours à l'avance.

Les autorisations sont accordées dans les mêmes conditions que ci-dessus, c'est-à-dire de façon que ces spectacles ne concurrencent pas les séances cinématographiques régulières.

SANCTIONS

La non observation des instructions ci-dessus entraînera des sanctions graves pour les directeurs qui ne s'y conformeraient pas.

DEDUCTION DES DEPENSES JUSTIFIEES POUR L'ETABLISSEMENT DE L'IMPOT SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES DES DIRECTEURS SALARIES

M. Ploquin, Directeur Responsable du C.O.I.C., est intervenu auprès de la direction des Contributions Directes pour que les directeurs salariés de salles cinématographiques puissent obtenir une déduction forfaitaire spéciale de 20 % en vue de l'établissement de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution nationale.

Le réponse suivante a été adressée à M. Ploquin :

Monsieur le Directeur,
Un certain nombre de Directeurs salariés de théâtres cinématographiques vous ayant

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

exposé que l'exercice de leur profession les appelait à supporter des frais relativement élevés, vous m'avez demandé si, en considération de ces frais, les intéressés ne pourraient, pour l'établissement de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution nationale extraordinaire, être admis à bénéficier, en sus de la déduction normale de 10 p. 100, d'une déduction spéciale de 20 p. 100 au même titre que les artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques, les artistes musiciens, les choristes, chefs d'orchestre et régisseurs de théâtre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en égard à la diversité des conditions dans lesquelles s'exerce, suivant les cas particuliers, la profession de directeur salarié de théâtre cinématographique, il n'est pas possible de prévoir, pour le calcul des retenues à opérer au titre de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution nationale, sur les rémunérations versées aux intéressés, la fixation d'une déduction forfaitaire spéciale pour frais professionnels à effectuer en sus de la déduction normale de 10 p. 100.

Mais je crois devoir appeler votre attention sur le fait que ceux des directeurs dont il s'agit qui auront supporté des frais professionnels supérieurs au forfait résultant de l'application du taux de 10 p. 100 conserveront, comme la généralité des salariés et en vertu du dernier alinéa de l'article 64 d. Code général des Impôts directs, le droit de demander la déduction du montant réel de ces frais à la condition d'en justifier.

Il leur appartiendra, à cet effet, d'adresser une réclamation au Directeur départemental des Contributions directes du lieu de leur domicile dans les trois premiers mois de l'année suivant celle de l'application des retenues, et d'apporter à l'appui de cette réclamation toutes justifications utiles quant au montant de leurs frais réels.

J'ajoute que l'Administration des Contributions directes se montrera libérale dans l'appréciation des justifications fournies par les intéressés. En particulier, lorsque la justification précise des dépenses dont la déduction sera demandée se révélera pratiquement impossible, elle tiendra compte de ces dépenses dans la mesure où celles-ci seront en rapport avec les obligations professionnelles du contribuable.

C'est d'ailleurs en ce sens que sont conçues les instructions adressées aux agents de l'Administration.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur général :
Signé : Illisible.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS DE PROVINCE

L'organisation de l'Exploitation cinématographique se poursuit méthodiquement sous l'impulsion du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Le chef du Groupement d'Exécution des Exploitants de salles, M. Trichet, procède, pour l'organisation de la province et la réorganisation de certaines zones, à la désignation de Délégués régionaux, dont le rôle sera de maintenir constamment la liaison entre les Exploitants de leur région et le Groupement.

La mission du Délégué est basée sur la confiance mutuelle et sur le désir de ramener entre tous les membres de la Corporation l'esprit d'entraide et de confraternité.

Il doit être pour ses collègues un ami et un guide, tout en veillant à la stricte observation par tous des règles édictées dans l'intérêt général.

Les Délégués sont nommés par le Groupement, et choisis non d'après l'importance de leurs établissements, mais suivant leur valeur morale et leur conscience professionnelle, reconnues et éprouvées.

Chaque délégué aura la charge de 3 ou 4 départements au plus, afin que le contact soit assuré de façon permanente.

Le titre de Délégué n'est pas un titre honorifique; il comporte l'obligation de fournir un travail assidu, car le Délégué doit maintenir la liaison entre le Groupement, les Administrations publiques, les Autorités d'occupation et les Exploitants de son secteur.

Il doit connaître et étudier la situation des cinémas des départements qu'il contrôle, intervenir pour chaque cas particulier et renseigner le Groupement.

Son action doit s'accomplir dans l'estime et la confiance réciproques, les efforts de tous tendant vers le même but : la rénovation et l'avenir du Cinéma français.

Le dévouement de tous les Délégués contribuera à la construction d'une armature solide et nous sommes convaincus qu'ils trouveront auprès des Directeurs l'esprit de compréhension et la bonne volonté qui leur permettront de mener à bien la tâche qui leur est confiée.

Le Cinéma français doit reprendre sa place — une des premières dans l'économie du pays —. Il doit faire à nouveau rayonner au-dehors notre esprit et notre culture. Il forme une grande famille, et chacun, dans sa sphère, a le devoir de lui rendre sa grandeur et son éclat. Son avenir dépend de la discipline rigoureuse observée par tous les membres de la Corporation.

M. Trichet a réuni les Délégués de province à Paris, sous la présidence de M. Ploquin, Directeur Responsable du C.O.I.C., qui les a présentés au Sfr. D'riedrich, chef de la Propaganda-Abteilung-Referat Film.

Nous publierons dans le prochain numéro du Film la liste des Délégués et des départements qui leur sont attribués.

ARBITRAGE DU C.O.I.C. CONCERNANT LES SALAIRES DES OPÉRATEURS DE PROJECTION TRAVAILLANT DANS LES CABINES ABONNÉES A UN SERVICE D'ENTRETIEN

Le C.O.I.C. communique :

Un différend s'étant élevé entre des Exploitants de salles et des Opérateurs projectionnistes relativement au salaire des opérateurs travaillant dans les cabines abonnées à un service d'entretien, le Comité a arbitré cette question et, après avoir étudié les arguments de chacune des deux thèses, est arrivé aux conclusions suivantes :

Il a semblé qu'il convenait de traiter le problème du point de vue technique avant de le faire du point de vue strictement juridique et, en conséquence, de répondre à la question suivante : le service d'entretien entraîne-t-il pour l'opérateur une décharge de travail ou non ? Sur ce point, les deux parties ont semblé d'accord pour reconnaître que le travail de l'opérateur n'est pas modifié dans son principe, s'il existe un service d'entretien.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de

prévoir deux tarifs pour un travail différent, mais seulement celui fixé par la Convention Collective à 500 fr. par semaine, libre au propriétaire de la salle de juger s'il a intérêt ou non à assurer le bon fonctionnement de ses appareils par un service d'entretien.

Si l'opérateur possède, en outre de ses qualités professionnelles, des qualités de mécanicien lui permettant d'assurer lui-même cet entretien, le travail supplémentaire qui peut lui être demandé ainsi, doit être de nature à entraîner non pas une diminution générale de salaire de ceux qui exécutent strictement un travail d'opérateur, mais plutôt un supplément de salaire à son profit.

Ainsi du point de vue technique, il semble bien que la dérogation prévue par la Convention Collective ait été accordée en Juin 1936 dans un esprit de conciliation et que'elle doit bien avoir le caractère provisoire que le surarbitrage de M. Mistler lui a conservé.

Si l'on se place maintenant du point de vue juridique, le maintien intégral de l'article visé paraît être la seule solution à adopter puisqu'aussi bien n'existe-t-il aucune disposition permettant d'abroger ou de modifier une décision surarbitrale.

En conclusion, le Comité a pensé qu'en toute équité, il fallait maintenir intégralement le texte de l'article figurant à l'annexe I de la Convention Collective sous le titre « Tarif opérateurs », et qu'il fallait l'appliquer intégralement. Il est à préciser que la Convention ayant été signée le 15 avril 1937, les contrats qui ont pu entrer en vigueur ou qui ont été renouvelés après le 15 avril 1937 ne sont pas visés par la Convention.

CAISSE DE SECOURS DE L'EXPLOITATION

8^e Liste de Souscription

Total des sept listes précédentes	190.269 fr. 60
M. Paul, Ciné-Modern, Argenteuil	200
M. le Directeur, Majestic, Coudances	100
Don de M. Michel (pénalités), Paris	10.000
Don de M. Denain, Gaité, Argenteuil	100
M. Pichereau, Le Coucou, Saint-Cyr-l'Ecole	100
Don de M. le Directeur, Colombie Ciné, Colombes	200
M. Dam, Palace, Conflans	100
M. Bruxelles, Kursaal, Gournay-en-Bray	100
TOTAL	201.169 fr. 60

Le C. O. I. C. vient d'éditer une brochure contenant la CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE LA REGION PARISIENNE (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne), ainsi que les SENTENCES SURARBITRALES DE M. HENRI DE SEGOGNE, DU 24 DECEMBRE 1937 ET DE M. HENRI MOUTON, DU 21 JUILLET 1939.

Cette brochure est en vente au Groupement d'Exécution des Exploitants de Salles, 78, Champs-Elysées, bureau 129. Prix : 3 fr. 50.

TABLE DES TEXTES OFFICIELS INTERESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

I - TEXTES OFFICIELS CONCERNANT L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE EN GÉNÉRAL

Date du texte officiel	OBJET	Date de parution à L'OFFICIEL	Date de parution dans LE FILM
16 août 1940	Loi concernant l'organisation provisoire de la production industrielle. Rectificatif à la précédente.	J. O. du 18 août 1940 J. O. du 14 septembre 1940	N° 5 du 15 décembre 1940
29 mars 1941	Arrêté du Ministère des Finances relatif au contrôle financier des Groupements ou Comités professionnels.	J. O. du 31 mars 1941	

II - TEXTES OFFICIELS CONCERNANT LE CINÉMA

Date du texte officiel	OBJET	Date de parution à L'OFFICIEL	Date de parution dans LE FILM
A) ORDONNANCES ALLEMANDES			
9 septembre 1940	Ordonnance concernant l'admission des films à la présentation publique.	V.O.B.I.F. du 16 septembre 1940	N° 1 du 12 octobre 1940
9 septembre 1940	Ordonnance concernant l'exploitation des salles de cinéma et la location des films.	V.O.B.I.F. du 16 septembre 1940	N° 1 du 12 octobre 1940
17 octobre 1940	Ordonnance concernant la saisie et la fabrication des négatifs de films.	V.O.B.I.F. du 29 octobre 1940	N° 3 du 15 novembre 1940
22 octobre 1940	Ordonnance concernant la prise de vues, la location et la projection de films dits de format réduit.	V.O.B.I.F. du 4 novembre 1940	N° 4 du 1 ^{er} décembre 1940
28 novembre 1940	Ordonnance concernant les activités dans le domaine de la cinématographie.	V.O.B.I.F. du 7 décembre 1940	N° 6 du 1 ^{er} janvier 1941
8 janvier 1941	Avis concernant la saisie et la fabrication de négatifs de films.	V.O.B.I.F. du 26 janvier 1941	
21 mai 1941	Ordonnance concernant l'assainissement et la réglementation du marché du film.	V.O.B.I.F. du 25 mai 1941	N° 17 du 7 juin 1941

Les 5 premières ordonnances ont été publiées à nouveau dans le N° 12 du 29 mars 1941 du Film.

B) LOIS ET DECRETS FRANÇAIS

2 décembre 1940	Décret relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie.	J. O. du 4 décembre 1940	N° 5 du 15 décembre 1940
26 octobre 1940	Loi portant réglementation de l'Industrie Cinématographique.	J. O. du 6 décembre 1940	N° 5 du 15 décembre 1940
5 décembre 1940	Arrêté du Vice-Président du Conseil nommant M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement.	J. O. du 6 décembre 1940	N° 5 du 15 décembre 1940
5 décembre 1940	Décret portant nomination des membres du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.	J. O. du 7 décembre 1940	N° 5 du 15 décembre 1940
7 février 1941	Arrêté du Ministère des Affaires Etrangères relatif au contrôle des recettes des salles de cinéma.	J. O. du 22 avril 1941	N° 15 du 10 mai 1941
10 avril 1941	Décret de la Présidence du Conseil portant dissolution de groupements et organismes professionnels.	J. O. du 10 mai 1941	N° 16 du 24 mai 1941
11 avril 1941	Décret modifiant le taux de la taxe municipale perçue à Lyon sur les spectacles cinématographiques.	J. O. du 2-3 mai 1941	N° 16 du 24 mai 1941
4 mai 1941	Décret de la Présidence du Conseil portant et fixant les droits et cotisations perçus au profit du C.O.I.C.	J. O. du 3 juin 1941	N° 17 du 7 juin 1941
19 mai 1941	Loi relative au régime des avances à l'Industrie Cinématographique.	J. O. du 3 juin 1941	N° 17 du 7 juin 1941

C) DECISIONS DU DIRECTEUR RESPONSABLE DU C.O.I.C.

Janvier 1941	Décision N° 1 relative à la fixation des barèmes de prix pour les travaux des copies de série.		
1 ^{er} mars 1941	Décision N° 2 visant à assurer l'application, en zone non occupée, des dispositions de la loi du 26 octobre 1940 portant réorganisation de l'Industrie cinématographique.		N° 10 du 1 ^{er} mars 1941
24 mai 1941	Décision N° 3 relative au retrait des films anciens et de la composition des programmes des salles de cinéma.		N° 17 du 7 juin 1941
4 juillet 1941	Décision N° 4 fixant les conditions de délivrance et de retrait de la carte d'identité professionnelle.		N° 19 du 5 juillet 1941
8 juillet 1941	Décision N° 5 concernant la Projection obligatoire des actualités dans les programmes cinématographiques en zone occupée.		N° 20 du 19 juillet 1941
31 juillet 1941	Décision n° 6 relative au contrôle des recettes dans les salles de cinéma.		N° 21 du 2 août 1941

III - TEXTES OFFICIELS CONCERNANT LES JUIFS

Date du texte officiel	OBJET	Date de parution à L'OFFICIEL	Date de parution dans LE FILM
A) ORDONNANCES ALLEMANDES			
27 septembre 1940	Ordonnance relative aux mesures contre les Juifs.	V.O.B.I.F. du 30 septembre 1940	N° 2 du 1er novembre 1940
18 octobre 1940	Deuxième ordonnance concernant les mesures contre les Juifs.	V.O.B.I.F. du 20 octobre 1940	N° 2 du 1er novembre 1940
26 avril 1941	Troisième ordonnance relative aux mesures contre les Juifs.	V.O.B.I.F. du 5 mai 1941	N° 2 du 1er novembre 1940
28 mai 1941	Quatrième ordonnance relative aux mesures contre les Juifs.	V.O.B.I.F. du 10 juin 1941	
B) LOIS ET DECRETS FRANÇAIS			
3 octobre 1940	Loi portant statut des Juifs.	J. O. du 18 octobre 1940	N° 2 du 1er novembre 1940
11 avril 1941	Loi modifiant et complétant la loi du 3 octobre 1940 portant Statut des Juifs.	J. O. du 30 avril 1941	
2 juin 1941	Loi prescrivant le recensement des Juifs.	J. O. du 14 juin 1941	
2 juin 1941	Loi remplaçant la loi du 3 octobre portant statut des Juifs.	J. O. du 14 juin 1941	

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNIQUÉS DU C.O.I.C. ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION PARUS DANS "LE FILM", DU 12 OCTOBRE 1940 AU 2 AOÛT 1941

COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Administrateurs provisoires d'entreprises israéliques :
N° 10 du 1er mars 1941.
N° 19 du 5 juillet 1941.
N° 21 du 2 août 1941.

Afrique du Nord :
Voyage de M. Ploquin : N° 20 du 19 juillet 1941.
Application du Statut du Cinéma : N° 20 du 19 juillet 1941.

Assurances (Service des) :
Création : N° 17 du 7 juin 1941.
Rectificatif : N° 19 du 5 juillet 1941.

Assurances sociales :
N° 16 du 24 mai 1941.

Autorisations d'ouverture pour toutes les entreprises :
Prescriptions générales : N° 9 du 15 février 1941.

Avertissement aux acheteurs éventuels de salles :
N° 15 du 10 mai 1941.

Cartes d'identité professionnelles :
Prescriptions générales : N° 9 du 15 février 1941.

Cartes d'identité spéciales :
N° 16 du 24 mai 1941.

Comité consultatif :
Nomination de membres : N° 7 du 15 janvier 1941.
Réunion plénière du Comité consultatif : N° 12 du 29 mars 1941.
Réunions mensuelles : N° 15 du 10 mai 1941.

Colonies de vacances :
N° 20 du 19 juillet 1941.

Congés de 1941 pour le personnel de l'Industrie cinématographique :
N° 21 du 2 août 1941.

Contentieux (Service du) :
Création : N° 15 du 10 mai 1941.

Contrôle et Statistique (Service de) :
Centralisation des Renseignements : N° 7 du 15 janvier 1941.

Délégué général des Groupements d'Exécution :
N° 7 du 15 janvier 1941.

Film culturel :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C., tenue le 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Foire de Lyon :
Participation du C.O.I.C. : N° 20 du 19 juillet 1941.

Juifs :
Remarques au sujet de l'Ordonnance allemande du 26 avril 1941 : N° 16 du 24 mai 1941.

Organisation des Services du C.O.I.C. :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. tenue le 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.
Organisation des Services du C.O.I.C. en zone non occupée : N° 13 du 12 avril 1941.

Politique générale du C.O.I.C. :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. du 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Propagande générale du C.O.I.C. :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. du 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Rapports de l'Industrie avec l'Etat :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. du 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Réformes en cours :
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. du 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Réunions :
Première réunion consultative du C.O.I.C. tenue le 11 décembre 1940 : N° 7 du 15 janvier 1941.
Réunion plénière du Comité consultatif du C.O.I.C. tenue le 3 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.
Réunions du Comité consultatif : N° 15 du 10 mai 1941.

Semaine du cinéma :
N° 16 du 24 mai 1941.

Zone non occupée :
Voyage de M. Ploquin : N° 10 du 1er mars 1941.
Organisation des Services du C.O.I.C. en Z. N. O. : N° 13 du 12 avril 1941.

GROUPEMENT D'EXECUTION DES INDUSTRIES TECHNIQUES

Arrêté fixant le prix des appareils cinématographiques :
N° 21 du 2 août 1941.

Autorisation d'ouverture :
Demande : N° 7 du 15 janvier 1941.
N° 9 du 15 février 1941.

Cartes d'identité professionnelles :
N° 9 du 15 février 1941.

Charbons pour la projection :
N° 14 du 26 avril 1941.

Dossiers à fournir : N° 2 du 1er novembre 1940.

Entreprises du département de la Seine autorisées à revendre par quantités inférieures à 1 kilog les huiles ou graisses industrielles :
N° 13 du 12 avril 1941.

Format réduit :
Dimensions standard du film 16 mm. : N° 8 du 1er février 1941.
Réglementation de la vente au détail d'appareils cinématographiques, de pellicule et de tous accessoires de format réduit : N° 18 du 21 juin 1941.

Matériel perdu :
N° 3 du 15 novembre 1940.
N° 4 du 1er décembre 1940.

Studios :
Réunion du 21 janvier 1941 : N° 8 du 1er février 1941.

Tirage de copies :
N° 5 du 15 décembre 1940.

GROUPEMENT D'EXECUTION DES PRODUCTEURS DE FILMS

Assurances sociales pour les figurants :
N° 20 du 19 juillet 1941.

Autorisations d'ouverture :
N° 11 du 15 mars 1941.
N° 10 du 1er mars 1941.

Cartes d'identité professionnelles :
N° 11 du 15 mars 1941.
N° 19 du 5 juillet 1941.

Cinéma d'Amateurs (Section du) :
Création : N° 19 du 5 juillet 1941.

Contrats de cession des droits d'auteurs cinématographiques :
Prolongation : N° 12 du 29 mars 1941.

Exportateurs (Section des) :
Cartes d'identité professionnelles : N° 19 du 5 juillet 1941.

Exportation de films :
N° 21 du 2 août 1941.

Financement du film :
Crédit national : N° 11 du 15 mars 1941.

Réunions :
Réunion du 21 janvier 1941 : N° 8 du 1er février 1941.
Réunion du 4 mars 1941 : N° 12 du 29 mars 1941.

Scénarios :
Dépôt : N° 11 du 15 mars 1941.
N° 15 du 10 mai 1941.

Sociétés de production de films autorisés :
N° 21 du 2 août 1941.

GROUPEMENT D'EXECUTION DES COLLABORATEURS DE CREATION

Artistes (Section des) :
Commission pour l'année 1941 : N° 18 du 21 juin 1941.

Autorisations de travail (Visas des Autorités d'Occupation) :
N° 13 du 12 avril 1941.
N° 15 du 10 mai 1941.
N° 18 du 21 juin 1941.
N° 20 du 19 juillet 1941.

Caisse d'Entr'Aide :
N° 13 du 12 avril 1941.

Cartes d'identité professionnelles :
N° 9 du 15 février 1941.
N° 14 du 26 avril 1941.
N° 15 du 10 mai 1941.
N° 20 du 19 juillet 1941.

Professions du Groupement :
N° 2 du 1er novembre 1941.

GROUPEMENT D'EXECUTION DES DISTRIBUTEURS DE FILMS

Autorisations d'ouverture :
N° 1 du 12 octobre 1940.
N° 9 du 15 février 1941.

Actualités :
Déduction au bordereau : N° 3 du 15 novembre 1940.

Bordeaux :
Liste des distributeurs de la région : N° 2 du 1er novembre 1940.

Cartes d'identité professionnelles :
N° 9 du 15 février 1941.

Conditions générales de location de films :
N° 4 du 1er décembre 1940.

Disparition de copies :
N° 20 du 19 juillet 1941.

Films de long métrage autorisés :
1re liste : N° 1 du 12 octobre 1940.
2e liste : N° 2 du 1er novembre 1940.
3e liste : N° 3 du 15 novembre 1940.
4e liste : N° 6 du 1er janvier 1941.
5e liste : N° 6 du 15 janvier 1941.
6e liste : N° 14 du 26 avril 1941.
7e liste : N° 21 du 2 août 1941.

Format réduit :
Maisons de distribution autorisées : N° 5 du 15 décembre 1940.
N° 7 du 15 janvier 1941.
Retrait d'autorisation d'exploitation : N° 16 du 24 mai 1941.
Ordre de la Propaganda Abteilung : N° 18 du 21 juin 1941.

Maisons de distribution autorisées :
1re liste : N° 3 du 15 novembre 1940.
2e liste : N° 4 du 1er décembre 1940.
3e liste : N° 5 du 15 décembre 1940.
Liste récapitulative : N° 13 du 12 avril 1941.
Additif : N° 14 du 26 avril 1941.
Additif II : N° 21 du 2 août 1941.

Maisons de distribution autorisées à distribuer des films publicitaires :
N° 18 du 21 juin 1941.

Mise en garde :
N° 20 du 19 juillet 1941.

Prescriptions générales : N° 10 du 1er mars 1941.

Réunion du 3 janvier 1941 à l'Hôtel Matignon :
N° 7 du 15 janvier 1941.

Retour de location des visas, des photos et des copies :
N° 9 du 15 février 1941.

Service du Contrôle :
Compte rendu d'activité : N° 13 du 12 avril 1941.

Tirage des copies :
N° 10 du 1er mars 1941.

Transfert de copies positives en zone non occupée :
N° 12 du 29 mars 1941.

GROUPEMENT D'EXECUTION DES PROPRIETAIRES ET DIRECTEURS DE THEATRES CINEMATOGRAPHIQUES

Actualités filmées :
N° 2 du 1er novembre 1940.
N° 10 du 1er mars 1941.

Assurances tous risques obligatoires des films en location :
N° 9 du 15 février 1941.
N° 10 du 1er mars 1941.
N° 12 du 29 mars 1941.

Attractions :
Autorisations : pièces à fournir : N° 10 du 1er mars 1941.
Demandes d'autorisation : N° 11 du 15 mars 1941.
Modifications aux Instructions : N° 12 du 29 mars 1941.
Demandes d'autorisation : N° 13 du 12 avril 1941.
Réglementation applicable depuis le 28 mai : N° 17 du 7 juin 1941.

Autorisations d'exploitation des salles :
N° 9 du 15 février 1941.

Autorisations d'ouverture des salles :
Demandes d'autorisation : pièces à fournir :
N° 1 du 12 octobre 1941.
N° 2 du 1er novembre 1940.
N° 6 du 1er janvier 1941.
N° 8 du 1er février 1941.
Renouvellement des autorisations :
N° 5 du 15 décembre 1940.
N° 6 du 1er janvier 1941.
N° 8 du 1er février 1941.
N° 13 du 12 avril 1941.
N° 16 du 24 mai 1941.
N° 17 du 7 juin 1941.
N° 20 du 19 juillet 1941.

Billets d'entrée dans les cinémas :
Billets de faveur : N° 3 du 15 novembre 1940.
Billets à taxe : N° 5 du 15 décembre 1940.
Exonérés : N° 5 du 15 décembre 1940.
Billets de service : N° 5 du 15 décembre 1940.

Bordeaux :
Organisation du Groupement d'Exploitation : N° 3 du 15 novembre 1940.

Caisse de Secours de l'Exploitation :
Création : N° 11 du 15 mars 1941.
1re liste : N° 14 du 26 avril 1941.
2e liste : N° 15 du 10 mai 1941.
3e liste : N° 16 du 24 mai 1941.
4e liste : N° 17 du 7 juin 1941.
5e liste : N° 18 du 21 juin 1941.
6e liste : N° 19 du 5 juillet 1941.
7e liste : N° 20 du 19 juillet 1941.

... LA PREMIÈRE
TRANCHE DE SA PRODUCTION
1941-1942

6^{ÈME} ÉTAGE
PRODUCTION C. I. C. C.
LE DUEL
PRODUCTION C. I. C. C.
PARADE EN 7 NUITS

PRODUCTION
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS
PATHE CINEMA

ET VOUS ANNONCE...

LA SECONDE TRANCHE DE
SON PROGRAMME 1941-1942

ROMANCE DE PARIS
NOUS LES GOSSES

(TITRE PROVISOIRE)

LE BRISEUR DE CHAINES
(MAMOURET)

PATHE CONSORTIUM CINEMA

STATISTIQUES ET DOCUMENTATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Publiées sous la direction de Pierre CHÉRET, H. E. C.
Organisateur Conseil
Conseiller Technique du Comité d'Organisation

15 JUILLET - 15 AOUT 1941

INDEX

SITUATION GENERALE DE LA PRODUCTION

- 37. — Exposé général.
- 38. — Coût actuel de la production des films.
- 39. — Entre quelles mains et dans quelles proportions sont réparties les recettes brutes provenant des salles de spectacle.
- 40. — Quels chiffres de recettes brutes réaliseront les films qui sortent actuellement?
- 41, 42, 43, 44. — Résultat d'exploitation des productions antérieures.
Variation des recettes d'un film à l'autre.
Graphiques des variations de recettes.
Probabilités de recettes pour la production 1941.
- 45. — Cadence d'amortissement des films.
Présentation des résultats dans les bilans.
Point de vue de l'administration fiscale.

EXPLOITATION DES SALLES — REGION DE BORDEAUX OCCUPEE PREMIER TRIMESTRE 1941

- 46. — Carte de la Région de Bordeaux et des Sous-Régions économiques.
- 47. — Recettes totales des salles de Bordeaux par semaines.
Graphique des variations hebdomadaires de recettes par sous-régions économiques.
- 48. — Répartition des résultats d'exploitation par sous-régions économiques.
- 49. — Variation des rendements d'exploitation pour les trois premiers mois des années 1938, 1939, 1941.
Graphiques comparatifs des rendements dans chaque sous-région économique.
- 50. — Prix des places et nombre d'entrées dans les salles.

Le présent Bulletin est consacré à l'étude de la situation générale de la production française. Des films doublés en français seront d'autre part mis à la disposition de l'Exploitation.

Dès à présent, malgré les difficultés actuelles, une quarantaine de films de long métrage sont en cours de réalisation ou de préparation. Des films doublés en français seront d'autre part mis à la disposition de l'Exploitation.

maintenir le bon renom du Cinéma français, des recettes suffisantes pour récupérer les capitaux investis et une juste rémunération de leur effort.

Il convient donc de déterminer, d'une part le coût de revient actuel de la production, d'autre part les recettes probables.

La première étude (feuillet 38) répond à la première question en faisant ressortir que les films de long métrage coûtent en moyenne, en juillet 1941, 3.500.000 francs, contre 2.800.000 avant la guerre.

Quant à la seconde question, on doit observer qu'avant les hostilités, le film français avait deux sources de revenu : le marché national pour 70 % environ, les marchés étrangers pour le complément.

Les circonstances actuelles ne nous permettent pas de connaître quant à présent l'importance des débouchés extérieurs dont il pourra être disposé dans un avenir proche.

Nous nous bornons donc, dans le présent Bulletin, à la recherche des possibilités du marché intérieur.

Les sommes revenant aux films étant fonction des recettes brutes, il convient de connaître la proportion de ces recettes qui, en définitive, peut être affectée au remboursement des dépenses de production.

La deuxième étude (feuillet 39) fait

ressortir que sur 100 francs de recette brute, 14 francs peuvent être affectés à ce remboursement.

Ce pourcentage est tellement faible qu'il convenait de faire apparaître entre quelles mains se trouvent réparties ces recettes. On verra notamment dans cette étude qu'en outre des impôts à la charge des autres industries, le Cinéma supporte une super-taxe sur les spectacles de 14,79.

Cette situation est telle que le coût moyen de la production d'un film, soit 3.500.000 francs, ne peut espérer être remboursé par l'exploitation sur le marché intérieur que si, parallèlement, cette taxe spéciale atteint 3.700.000 francs, soit au total 7.200.000 francs.

C'est l'obligation d'amortir la valeur de deux grands films pour un.

Pour atteindre ce résultat, les recettes brutes moyennes par film devraient être de 25.000.000 de francs, ce qui nécessiterait un chiffre de recettes annuelles, sur le seul marché intérieur, de 2 milliards et demi, supérieur de un milliard aux chiffres d'avant guerre.

La troisième étude (feuillet 40) est consacrée à une démonstration du mécanisme des rendements de film et à la détermination des recettes qui seront réalisées par la production actuelle.

La première partie de cette étude montre que les rendements des films varient dans la proportion de 1 à 25

suivant la qualité de production, et dégage les normes qui régissent ces variations de recettes.

La deuxième partie fait ressortir que les résultats actuels en chiffres sont, pour la zone occupée tout au moins, intermédiaires entre ceux de 1938 et ceux de 1939.

Une quatrième étude (feuillet 41 à 44) fait ressortir la cadence des recettes. On verra notamment que 92 % des recettes sont réalisées au cours des deux premières années d'exploitation.

Enfin, une cinquième étude (feuillet 45) concerne l'amortissement des films, leur présentation dans les bilans et le point de vue de l'Administration fiscale.

L'ensemble de ces études met en évidence la gravité des problèmes que le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique étudie chaque jour et auxquels il s'efforce d'apporter des solutions satisfaisantes.

Dans la seconde partie du Bulletin sont étudiés les résultats d'exploitation des salles dans la *Région de Bordeaux* occupée, pour le premier trimestre 1941.

C'est la suite de l'examen général de l'exploitation des salles pendant cette période. Il a été précédé d'études concernant Paris, la Banlieue de Paris et la Grande Région Parisienne.

COUT ACTUEL DE REALISATION DES FILMS

Le prix de revient d'un film de long métrage de qualité moyenne a varié très sensiblement de 1935 à ce jour, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après :

1935	1.500.000 à 1.700.000
1936	1.700.000 à 2.000.000
1937	2.400.000 à 2.600.000
1938	2.800.000 à 3.000.000
1941	3.300.000 à 3.500.000

Les éléments principaux se fixaient aux chiffres suivants :

NATURE DES DEPENSES

	1937	1938	1941
Droits d'auteur	100.000	130.000	169.000
Découpage et adaptation	45.000	55.000	55.000
Metteur en scène	110.000	130.000	125.000
Personnel technique	290.000	360.000	375.000
Interprétation	600.000	680.000	625.000
Studios (plateaux et son)	390.000	410.000	540.000
Décor	280.000	300.000	570.000
Pellucule	120.000	130.000	130.000
Laboratoire	170.000	180.000	190.000
Assurances	60.000	65.000	125.000
Divers (mobiliers, costumes, frais de déplacements, etc.)	160.000	234.000	240.000
Musique	—	—	30.000
Extérieurs	95.000	125.000	105.000
Total	2.430.000	2.800.000	3.270.000

Dans les frais ci-dessus ne figurent pas :

1° La licence sonore (n'était pas supportée avant la guerre par tous les films).	
Moyenne par films (25.000 à 50.000 fr., parfois 100.000).	45.000
2° Les frais de publicité en cours de production	
Moyenne	35.000
3° Les frais généraux sociaux (50.000 à 200.000)	
Moyenne	100.000
Ce qui porte le coût de la production en 1941 de	3.270.000
à	3.450.000.

Les chiffres ci-dessus ont été relevés dans le rapport de M. de Carmoy pour les années 1935 et 1936 et sur les rapports de M. Chéret pour 1937, 1938 et 1941.

VENTILATION DES PRINCIPALES DÉPENSES

PERSONNEL TECHNIQUE

	1935	1937	1941
Directeur de Production	25.000	30.000	43.500
Assistant metteur en scène	18.000	20.000	22.000
Régisseur général	9.500	15.000	16.000
Administrateur du film	15.000	24.000	25.000
Opérateur et assistant de prises de vue	48.400	72.300	75.900
Accessoiristes et régisseurs	17.600	25.400	27.700
Maquilleurs et coiffeurs	10.500	15.200	16.700
Habilleuses	4.300	5.900	6.500
Script Girl	3.700	5.200	7.800
Monteur et aide-monteur	13.000	20.000	29.400
Décorateurs	27.600	41.300	55.300
Photographe	6.300	9.800	9.800
Personnel divers	5.700	5.300	39.400
Total	205.000	290.000	375.000

Des augmentations importantes sur les postes du personnel technique se sont produites de 1935 à 1937, de 1937 à 1938-39. Les dépenses actuelles sont sensiblement équivalentes à celles de la période ayant immédiatement précédé les hostilités.

INTERPRETATION

	1935	1937	1941
Artistes au forfait	340.000	440.000	440.000
Artistes au cachet	120.000	66.000	64.000
Petits rôles et silhouettes	18.000	24.000	38.000
Figuration	50.000	70.000	83.000
Total	528.000	600.000	625.000

Sur ce poste, on assiste à une légère compression des dépenses qui se trouvent ramenée de 680.000 à la veille de la guerre à 625.000 soit approximativement au niveau de 1937.

STUDIOS

	1935	1937	1941
Location du plateau	174.000	235.000	250.000
Main-d'œuvre aux plateaux	30.000	60.000	95.000
Lumière électrique	36.500	40.000	58.900
Équipement électrique et décors	10.000	20.000	23.500
Décor	177.000	280.000	571.000
Salle de synchronisation	8.000	8.000	8.800
Salle de montage et de projection	6.800	8.000	8.200
Frais divers de prises de vue	7.000	9.000	24.800
Frais divers de décoration	6.000	10.000	46.000
Camion du son	—	—	23.000
Total	455.300	670.000	1.110.000

L'augmentation importante porte presque exclusivement sur le poste des décors qui a subi des hausses considérables de matières premières. Il est vraisemblable qu'une nouvelle hausse qui portera sur la location des plateaux, aura lieu dans un avenir rapproché.

LABORATOIRE

	1935	1937	1941
Pellicule négative et positive	120.000	130.000	130.000
Développement et tirage	97.000	112.000	122.000
Travaux divers	40.000	52.000	59.300
Travaux photographiques	4.000	6.000	8.700
	261.000	300.000	320.000

MODIFICATIONS PEU IMPORTANTES

	1935	1937	1941
Meubles et accessoires	30.000	50.000	76.000
Robes et costumes	25.000	50.000	86.000
Transports	15.000	25.000	29.000
Régie	15.000	35.000	39.000
	85.000	160.000	240.000

CADENCE DE PRODUCTION

La cadence de production des films français de long métrage s'est maintenue de 1932 à 1938, de 120 à 150 films par an.

1932	148 films
1933	134 —
1934	138 —
1935	137 —
1936	142 —
1937	122 —
1938	137 —

En 1939, le nombre des films produits est descendu à 9 en raison des hostilités. Un certain nombre de films ont été interrompus, puis repris au début de 1940. Dans les cinq pre-

miers mois de 1940, il a été terminé ou produit 40 films nouveaux.

Si à ces films on ajoute les 230 films pro-

duits depuis l'avènement du parlant en 1929 jusqu'en 1932, on arrive à un total de 1.318 films produits au mois de mai 1940.

LIEUX DE RÉALISATION

Les lieux de réalisation variaient peu avant la guerre d'une année à l'autre.

En 1938, les cinq principaux studios parisiens ont tourné 65 films contre 63 en mars 1937, ce qui donne une moyenne de 10 à 15 films par an et par studio. Les studios possédant deux plateaux ont tourné 25 films en 1938 comme en 1937. Les studios à un plateau ont par contre réalisé 17 films en 1938 contre 10 en 1937. Neuf films ont

été tournés dans les studios du Midi contre 6 en 1937. Cinq films ont été entièrement réalisés en plein air contre 4 en 1937. L'Allemagne nous a envoyé en 1938, 12 films parlant français (y compris les deux films sur les Olympiades) contre 6 en 1937. Enfin, *Blanche-Neige*, dessin animé américain de grand métrage pouvait être classé dans les films parlant français d'exploitation générale.

Telle était la cadence de travail dans les années d'avant guerre. La production des films parlant français a repris sur les studios parisiens avec l'année 1941. Actuellement 18 films ont été réalisés ou sont en cours de production. Parallèlement un certain nombre de films se tournent à Marseille et sur la Côte d'Azur.

CAPITAUX INVESTIS

Les capitaux investis avant la guerre dans la production française peuvent se chiffrer à 260 millions pour 1937 et 320 millions pour 1938.

En ce qui concerne les films réalisés en France en 1938, ils se répartissaient comme suit :

27 films de plus de 3 millions ..	110 millions
47 — de 2 à 3 millions	108 —
46 — de moins de 2 millions ..	72 —
120 —	290 —

Nous avons vu que pour 1941 le prix de revient moyen des films ressort à 3.500.000 francs. Sur dix films étudiés :

5 coûtent de 2 à 3 millions
3 coûtent de 3 à 4 millions
2 coûtent plus de 5 millions

Au moment où est rédigé ce Bulletin, les prévisions de réalisation portent sur une cinquantaine de films. Sur la base du prix moyen de 3.500.000 francs, les investissements pour 1941 paraissent devoir être de l'ordre de 175 millions de francs.

ENTRE QUELLES MAINS ET DANS QUELLES PROPORTIONS sont réparties les recettes brutes provenant des salles de spectacles ?

Quand un spectateur acquitte le prix de sa place, il acquiert le droit d'assister à la projection d'un ensemble de films composant le spectacle, confortablement assis dans une salle de cinéma dotée des installations techniques nécessaires à cet effet.

Le prix de la place représente donc la rémunération de deux services :

- La vision des films, concédée par les producteurs;
- La projection de ces films dans une salle

de spectacle, effectuée par les soins de l'exploitant.

Toutefois, préalablement à cette répartition, l'Assistance publique, l'Etat et les communes prélèvent un ensemble de taxes spéciales au spectacle. Les taux de ces taxes varient dans des proportions importantes suivant les recettes réalisées et les communes. Les producteurs et l'exploitant se partagent le solde disponible dans la proportion d'un tiers pour les premiers, de deux tiers pour le second. Au cours des trois premiers mois de l'année 1941 la répartition des recettes

brutes a été la suivante dans la zone occupée :

Taxes sur les spectacles	14.79 %
Part des films	27.98 %
Part de la salle	57.23 %

Total : 100 %

Nous ne pouvons faire porter ces statistiques sur la France entière, l'obligation de la location des films au pourcentage sur les recettes n'étant entrée en vigueur en zone libre que le 1^{er} juin 1941.

PART DE LA SALLE

Le pourcentage de 57.23 % conservé par l'exploitant est destiné à lui permettre de régler son personnel et de couvrir ses frais d'exploitation;

à constituer une provision pour le renouvellement de son matériel; à acquitter les impôts à la charge de tout commerçant; à réaliser un bénéfice normal.

Salaires	12 %
Frais divers d'exploitation	18.93 %
Impôts	6.50 %
Chiffre d'affaires	3 %
Taxe de transaction	1 %
Impôts divers	2.50 %
Amortissement du matériel	12.50 %
Bénéfice d'exploitation	7.30 %
	Total : 57.23 %

PART DES FILMS

Les films appartenant aux producteurs sont placés dans les salles par les soins de distributeurs. Ceux-ci sont rémunérés de leurs services par une commission calculée sur la part des recettes

revenant aux films. Le taux de ces commissions est très variable. Actuellement ces commissions sont généralement fixées à 25, ou 30 %, mais elles peuvent dans certains cas particuliers

Part du distributeur : 27.50 % de 27.98 %	= 7.69 %
Part des producteurs : 72.50 % de 27.98 %	= 20.29 %
	Total : 27.98 %

PART DU DISTRIBUTEUR

Avant les hostilités le prix de revient d'une distribution pour l'ensemble du territoire français ressortait à 20 % environ des sommes encaissées au titre des films. Les taux de commission variaient de 25 à 35 % avec une moyenne de 30 %. Le bénéfice du distributeur ressortait ainsi

en principe à 10 % de son chiffre d'affaires. En réalité ce bénéfice était nettement moindre en raison des minimes garanties, concédées sur les films, qui dans de nombreux cas n'étaient pas atteints. Actuellement le prix de revient d'un distributeur peut être fixé en moyenne à 20 %.

Salaires	57.45 %
Frais divers d'exploitation	16.68 %
Impôts	5.69 %
Chiffres d'affaires	3 %
Taxe de transaction	1 %
Impôts div.	1.69 %
Bénéfice	20.18 %
	Total : 100 %

PART DES PRODUCTEURS

Un spectacle se compose habituellement :
d'un film de long métrage;
d'un ou plusieurs films de court métrage;
d'une actualité.

La répartition de la part des recettes revenant au spectacle entre les trois catégories de films

s'est opérée sur les bases suivantes pour le 1^{er} trimestre 1941 dans la zone occupée :

Film de long métrage	85.30 %
Film de court métrage	11.70 %
Actualités	3 %
	Total : 100 %

Ainsi pour 10 millions de recettes brutes, par exemple, les producteurs reçoivent :
Pour le film de long métrage 1.731.000. »
Pour le film de complément 237.000. »
Pour l'actualité 61.000. »
Quelle est la part de ces recettes qui peut être

affectée par le producteur à l'amortissement des dépenses de production proprement dites?
Préalablement à cet amortissement la production doit faire face aux dépenses suivantes :
Copies d'exploitation : 15 à 30 copies.
Films annonces : 15 à 30 copies.
Publicité de lancement : 50.000 à 100.000 francs.

La masse principale des charges d'exploitation est représentée par des salaires à concurrence de 72 %. Les frais divers d'exploitation représentent 21 %. Les impôts 7 %.

Par rapport au total des commissions encaissées la répartition est la suivante :

La part du spectacle étant de 20.29 % des recettes brutes, les parts de ces trois catégories de films se répartissent, par rapport à ces recettes brutes, suivant les pourcentages :

Film de long métrage : 85.30 % de 20.29 %	= 17.31 %
Film de court métrage : 11.70 % de 20.29 %	= 2.37 %
Actualités : 3 % de 20.29 %	= 0.61 %
	Total : 20.29 %

FRAIS DE GESTION

Il s'agit des frais de la société de production pour la période d'exploitation. Ils peuvent être fixés à 50.000 francs par film, non compris la

cotisation au Comité d'organisation qui est de 1 % de la part des recettes revenant au film. Une partie complémentaire des frais de ges-

Ces sommes ne comprennent pas :
La publicité engagée avant et pendant la réalisation du film et qui figure dans le coût de la production ;
La publicité à la charge du distributeur ;
La publicité prise en charge par les salles d'exclusivité.

tion pour 100.000 francs environ figure dans le coût de production des films.

IMPOTS

Taxe à la production : 9 % de la valeur des copies d'exploitation si le producteur a pris la position de producteur fiscal.
Chiffre d'affaires : 3 % de la part des recettes versées par les salles.

Taxe de transaction : 1 % de la part de ces mêmes recettes.
Impôts divers : 5.000 francs environ par an.
Prenons l'exemple d'un film de long métrage

de qualité moyenne qui aurait réalisé 10 millions de recettes brutes dans les salles.
Le producteur recevrait net de son distributeur dans les conditions actuelles : 1.731.000 frs.
Il aurait à supporter au préalable les dépenses minima suivantes :

15 copies	90.000	
15 films annonce	5.000	95.000
Publicité de lancement	50.000	50.000
Frais de gestion	50.000	
Cotisation du comité	24.000	74.000
Impôts		114.000
Taxe à la production 9 % sur 95.000	8.550	
Chiffre d'affaires 3 % sur 2.386.700	71.600	
Taxe de transaction 1 % sur 2.386.700	23.867	
Impôts divers	10.000	
Au total		333.000
Qui déduit de		1.731.000
laisse une part nette disponible pour l'amortissement des dépenses de production		1.398.000

Si nous avons pris l'exemple d'un film de bonne qualité ayant réalisé 20 millions de francs

de recettes, à l'exception des frais de gestion qui resteraient fixes, tous les autres frais seraient

proportionnellement doublés.
On arriverait au résultat suivant :

Part du film	3.461.000	
Frais divers	616.000	
Net disponible pour amortissement du coût de la production	2.845.000	
La situation du film de complément est la suivante :		
Pour 10 millions de recettes brutes la production reçoit 237.000 francs.		
A déduire :		
15 copies	30.000	30.000
Publicité de lancement (mémoire)		
Frais de gestion	6.000	
Cotisation du comité	3.000	9.000
Impôts		17.000
Taxes à la production 9 % de 30.000	2.700	
Chiffre d'affaires 3 % de 327.400	9.822	
Taxe de transaction 1 % de 327.400	3.274	
Impôts divers	1.000	
Au total		56.000
qui laisse un déduit de		237.000
Net disponible :		181.000

En ce qui concerne les actualités, les charges principales sont représentées par les films, les-

quels ressortent à 40 ou 45 % du chiffre des recettes.

En définitive la répartition générale des recettes brutes peut se résumer par le tableau ci-joint :

DE RECETTES BRUTES REPARTITION SUR LA BASE DE 10 MILLIONS								
En	REPARTITION							
	Pourcentage	Total	Salaires	Frais d'exploitation	Impôts	Amortissement du matériel	Copies d'exploitation et publicité	Amortissement du coût du film
Impôt sur le Spectacle ..	0,61 %	1.479.000			1.479.000	»	»	»
Part de recettes conservée par la Salle	14,79 %	5.725.000	1.200.000	1.893.000	650.000	1.250.000	»	730.000
Commission du Distributeur	57,25 %	769.000	442.000	128.000	44.000	»	»	155.000
Part revenant au film de long métrage	7,69 %	1.751.000	30.000	44.000	114.000	»	145.000	1.398.000
Part revenant au film de court métrage	17,31 %	257.000	3.000	6.000	17.000	»	50.000	181.000
Part revenant à l'actualité	2,37 %	61.000	»	»	4.000	»	35.000	17.000
100 » %		10.000.000	1.675.000	2.071.000	2.308.000		210.000	595.000
								890.000

Le lecteur sera particulièrement frappé par le fait que la part revenant à l'ensemble du spectacle ne représente que 16 % de l'ensemble des recettes brutes, tandis que les différents impôts perçus s'élèvent à 23 % soit 50 % de plus.

Encore convient-il d'ajouter qu'il n'a été tenu compte que des taxes principales à l'exclusion des taxes et impôts divers, tant sur les salaires qu'à l'occasion des différents actes de la vie courante (timbre d'acquits, enregistrement, etc.). Par contre il convient de préciser que cette masse importante est représentée pour 8,29 % par des impôts à la charge de toute industrie; pour 14,79 % par un super-impôt à la charge de la seule industrie du spectacle.

Ce super-impôt constitue à lui seul un prélèvement supérieur aux sommes qui reviennent aux producteurs pour se rembourser du coût de la production des films de long métrage.

Aucune industrie ne pourrait résister, surtout dans les circonstances présentes, à ce régime qui est actuellement celui de l'industrie cinématographique française.

Le coût moyen de la production d'un film ressort actuellement à 3.500.000 francs.

Négligeons pour un instant de tenir compte de la rémunération légitime des capitaux engagés pendant 2 années et du bénéfice à réaliser. Le coût de cette production ne pourra être remboursé

par l'exploitation sur l'ensemble du territoire français que si, parallèlement, la taxe spéciale sur le spectacle atteint 3.700.000 francs. Soit un total production taxe de 7.200.000 francs.

C'est l'obligation d'amortir deux grands films par un.

Pour atteindre ce résultat, les recettes brutes du film devraient être de 20 millions de francs, ce qui nécessiterait un chiffre de recettes annuelles de 2 milliards et demi, supérieur de 1 milliard au chiffre d'avant guerre.

QUELS CHIFFRES DE RECETTES RÉALISERONT LES FILMS QUI SORTENT ACTUELLEMENT ?

Les Producteurs ont le légitime souci, au moment où ils s'apprêtent à engager des capitaux importants dans la production, de connaître le montant des recettes brutes que leurs films seront susceptibles de réaliser par l'exploitation en France.

Peut-on, dans un domaine aussi complexe que l'Industrie Cinématographique, où le film produit fini n'a pas de valeur fixée à l'avance mais vaut uniquement par le succès qu'il remportera auprès du public, peut-on dans des conditions aussi difficiles, connaître au préalable ou tout au moins rapidement, les

résultats qui seront obtenus sur l'exploitation ? En d'autres termes, existe-t-il des règles quasi-mathématiques qui permettent de déterminer le rendement probable ?

Nous avons, pour étudier ce problème, employé la méthode expérimentale. A cet effet, nous avons, en 1941, déterminé les résultats d'exploitation obtenus par l'ensemble des films français de long métrage des Productions 1937-1938 et 1938-1939 pour la période allant du 1^{er} janvier 1937 à la veille des hostilités.

Ayant ainsi déterminé les résultats réels

obtenus par ces films, nous avons recherché s'il aurait été possible de déterminer ces mêmes résultats, non en 1941 mais au moment où ces films sont sortis. Nous pensons avoir mis au point d'une façon suffisamment précise une méthode de calcul qui permet de connaître, au moment de leur sortie, le rendement qui pourra être obtenu par les films nouveaux, et ce dans une limite de 10 % en plus ou en moins.

C'est cette méthode que nous allons exposer dans le présent bulletin.

1° — RÉSULTATS D'EXPLOITATION OBTENUS PAR LES FILMS FRANÇAIS DE LONG MÉTRAGE DES PRODUCTIONS 1937-1938 et 1938-1939

Nous avons procédé, au cours de l'année 1938, au dépouillement des résultats d'exploitation obtenus par l'ensemble des films français de long métrage de la production 1937-1938 pour la France Continentale. Il a été établi à ce moment (« La Cinématographie Française » 30-12-38), que la part des recettes versées par les exploitants de France aux distributeurs variait de 500.000 francs à 7 millions de francs par film ; encore ne nous arrêtons-nous pas, dans ce résultat, sur quatre films dont les rendements d'exploitation peuvent être considérés comme négligeables.

Nous avons été amenés, pour faciliter notre tâche, à classer l'ensemble des films en un certain nombre de catégories. Nous avons pris comme base le chiffre de 500.000 francs de recettes sur l'ensemble de la France

que nous avons intitulé : Catégorie 1. Les catégories suivantes sont des multiples de 500.000 francs, soit :

Catégorie 2 : 1 million

Catégorie 3 : 1 million et demi

etc...., jusqu'à la catégorie 7, films réalisant 3 millions et demi de francs. Pour les catégories supérieures qui concernent à ce moment-là des films exceptionnels, nous avons adopté une numération plus large, à savoir :

Catégorie 8 : moyenne 5 millions

Catégorie 9 : moyenne 6 millions

Catégorie 10 : moyenne 7 millions

Hors cote : au-dessus de 7 millions de francs.

Enfin, nous avons placé dans la catégorie 0 les films ayant eu un rendement de quelques centaines de mille francs seulement,

tel que si l'on déduit de ce résultat la commission de distribution, les copies d'exploitation, les frais divers et de publicité, la part nette revenant au producteur est négligeable.

Nous avons fait paraître dans le bulletin du 15 mai, feuillet 9 verso, un tableau donnant les résultats obtenus dans chaque région cinématographique par les films des différentes catégories. Nous avons volontairement omis à ce moment d'indiquer pour la production 1937 et 1938 le nombre de films rentrant dans chacune de ces catégories; cette indication nous aurait conduits obligatoirement à commenter ces résultats; ce que nous ne pouvions faire à ce moment en raison du nombre important de matières à traiter. Nous donnons à nouveau ce tableau ci-dessous, complété de l'indication du nombre de films :

CATÉ- GORIES	NOMBRE DE FILMS	RENDEMENT TOTAL	PARIS- VILLE	BANLIEUE	GRANDE RÉGION	BORDEAUX	LILLE	LYON	MARSEILLE
Hors cote	2 +	de 700.000	—	—	—	—	—	—	—
10	5	7.000.000	2.250.000	650.000	1.100.000	700.000	500.000	800.000	1.000.000
9	6	6.000.000	1.800.000	550.000	1.000.000	600.000	450.000	700.000	900.000
8	7	5.000.000	1.600.000	450.000	900.000	450.000	350.000	550.000	700.000
7	12	3.500.000	930.000	350.000	700.000	350.000	250.000	400.000	520.000
6	12	3.000.000	780.000	300.000	600.000	300.000	220.000	350.000	450.000
5	18	2.500.000	600.000	270.000	500.000	250.000	200.000	300.000	380.000
4	19	2.000.000	450.000	230.000	400.000	200.000	160.000	240.000	320.000
3	17	1.500.000	320.000	200.000	300.000	150.000	120.000	180.000	250.000
2	7	1.000.000	200.000	140.000	200.000	100.000	80.000	120.000	160.000
1	3	500.000	100.000	70.000	100.000	50.000	40.000	60.000	80.000
0	4 —	de 500.000	—	—	—	—	—	—	—

Chaque film peut être jugé sous trois aspects différents, selon que l'on prendra l'avis, ou du critique qui s'attachera à la qualité artistique, ou du grand public qui jugera un film sur l'impression d'ensemble que lui aura laissée sa soirée, et enfin du financier qui appréciera le même film par ses recettes; mais le critique et le grand public ne traduiront pas leur impression en disant : « Ce film vaut deux fois, ou quatre fois ou dix fois tel autre film déjà vu », ils en jugeront seulement les défauts et les qua-

lités. Le comptable, par contre, chargé de présenter les chiffres au producteur ou au financier, s'attachera à faire ressortir la proportion des recettes entre tel ou tel film. C'est là une constatation bien terre à terre et toutefois primordiale pour la surveillance et la bonne marche des entreprises. Sous cet angle, le tableau qui précède fait apparaître que, suivant les films, les recettes réalisées varient dans la proportion de 1 à 25.

Aucun lecteur de ce bulletin ne sera surpris qu'il y ait une différence de rendement

importante entre le bon film et le mauvais film. Certaines personnes non averties pourront s'étonner toutefois de cet écart considérable. Nous avons vu, lors de l'examen du coût de réalisation des films, qu'avant la guerre il était pratiquement impossible de réaliser une production, aussi peu luxueuse soit-elle, pour un chiffre inférieur à 1 million de francs; à l'opposé, il n'était pas habituel de dépenser pour une production importante, avec de grandes vedettes, une mise en scène somptueuse, une somme supérieure à 5 mil-

lions de francs, soit une proportion maximum de 1 à 5, proportion qui se traduit dans les résultats par le rapport de 1 à 25.

Nous allons nous efforcer de déterminer les éléments qui occasionnent ces variations importantes de résultats, de calculer l'incidence de chacune d'elles afin de dégager si possible les lois qui régissent ces variations. Le travail a pour principal but de faire ressortir pour chaque trimestre et chaque région, les rendements qui sont obtenus par les différentes catégories de films qui sortent au moment considéré. Nous procédons aujourd'hui à ce travail pour la Banlieue de Paris.

a) Variations des recettes d'un film à l'autre.

Avant la guerre, il existait en banlieue environ 300 possibilités différentes de passages pour les films. Ceux-ci pouvaient passer dans les diverses communes ou villes desservies, une ou plusieurs fois, suivant l'importance de cette commune. C'est ce que l'on appelle les première, deuxième ou troisième visions. Un certain nombre de communes ne

possèdent qu'un seul cinéma. Chaque cinéma ne joue utilement que durant 45 semaines environ par an, soit qu'il ferme entièrement au cours des mois de juillet et d'août, soit qu'il ferme partiellement pendant cette période, mais, de toute façon, on peut admettre que pour 7 semaines de l'année chaque cinéma, s'il n'est pas fermé, passe des films anciens en reprise pendant cette période d'été où les recettes sont très réduites. Il n'existe donc que 45 semaines utiles et, dans les communes qui ne possèdent qu'un seul cinéma, il ne peut alors être projeté, sous le régime du simple programme, plus de 45 films nouveaux par an. Le nombre de possibilités de cette catégorie était avant la guerre de 160 sur un total de 290. Il convient de préciser que dans ce nombre 50 cinémas étaient des postes semi-fixes jouant moins de 25 semaines par an, ce qui, dans ces communes, ne permettait donc en fait la projection que de 25 films au maximum.

D'autres communes étaient dotées de deux cinémas prenant priorité l'un sur l'autre, ce qui, en d'autres termes, signifie que ces salles desservant la même clientèle, ne projet-

tent un film qu'à la condition qu'il n'ait pas été joué par l'autre salle. Dans ces villes il y avait donc la possibilité de projeter chaque année 45 films dans une salle et 45 dans l'autre, soit 90 films. Ces possibilités étaient avant la guerre, dans la banlieue parisienne, au nombre de 82.

Enfin, dans les villes plus importantes encore, on trouvait 3 cinémas et plus, en concurrence l'un par rapport à l'autre, ce qui permettait le passage dans ces villes de trois fois 45 films par an soit 135 films. Ces possibilités étaient au nombre de 47.

Lorsque les communes possèdent plus de trois cinémas, les salles supplémentaires, en règle générale, sont des salles de 2^e et 3^e vision et permettent dans la même ville le passage d'un même film dans deux ou trois salles différentes.

Bien qu'étant en nombre réduit les possibilités de 3 salles représentent près de la moitié des recettes totales réalisées en banlieue. Voici quelques chiffres basés sur les résultats du premier trimestre 1939 et du premier trimestre 1941 :

	1939	1941
— Possibilités de 3 salles	16.234.268. »	12.469.992. »
— — 2 salles	12.291.296. »	9.540.765. »
— — 1 salle	5.480.557. »	6.269.811. »
Total	34.006.121. »	28.280.568. »

En France, la fréquentation cinématographique est très inférieure à celle des autres pays étrangers, que ce soit aussi bien l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique. Nous avons indiqué dans un précédent bulletin que cette fréquentation est, en banlieue, d'une fois tous les 15 jours alors qu'elle est en Amérique de plusieurs fois par semaine. Bien que cette fréquentation soit insuffisante, les nécessités de l'exploitation ont conduit à l'existence de trois circuits dans les villes principales et les villes de moyenne importance, ce qui permet à l'amateur de cinéma d'aller voir chaque semaine trois films différents. Il est souhaitable que la fréquentation cinématographique soit telle qu'elle oblige à créer ce triple circuit dans la plupart des villes.

Le lecteur non averti commettrait une erreur de jugement en pensant que puisque

la fréquentation est insuffisante il est fâcheux qu'il existe trois circuits, ce qui nécessite la présence chaque année, sur le marché, d'un minimum de 135 films nouveaux pour l'alimentation de ces salles. Nous venons de voir en effet que l'existence de ce triple circuit s'impose en quelque sorte puisque dans les villes où il fonctionne il représente la moitié des recettes. On a vu, par ailleurs, que le rendement cinématographique des grandes villes est très supérieur à celui des campagnes parce que, précisément, il existe dans ces villes des amateurs de cinéma qui vont à ce spectacle plusieurs fois par semaine alors que dans les campagnes certains habitants n'y vont peut-être même pas une fois par an.

Le nombre de passages possibles pour les différents films et leur chiffre de recettes sont évidemment fonction de l'existence de ces

trois catégories de possibilités (possibilités de 1, 2, 3 salles).

Pour la commodité du raisonnement, admettons un instant que les Directeurs de salles aient la possibilité de déterminer, au moment où ils louent les films, la valeur commerciale de chacun d'eux, que tous les directeurs de la Banlieue adoptent un classement identique et enfin qu'ils aient la possibilité de louer les films de leur choix. On serait amené à conclure que seuls les 45 meilleurs films de chaque année pourraient passer dans les possibilités ne possédant qu'une salle, que ces 45 meilleurs films et les 45 suivants passeraient dans les possibilités de deux salles et enfin l'ensemble de la production dans les possibilités de trois salles. S'il en était ainsi, le nombre de passages en banlieue serait le suivant :

		POSSIBILITÉ EN NOMBRE			TOTAL
CLASSEMENT DES FILMS		1 salle	2 salles	3 salles	
1 à 25		161	+ 82	+ 47	= 289
26 à 45		111	+ 82	+ 47	= 240
46 à 90			82	+ 47	= 129
91 à 135				47	= 47

		POSSIBILITÉ EN NOMBRE			TOTAL
CLASSEMENT DES FILMS		1 salle	2 salles	3 salles	
1 à 25		130	+ 65	+ 33	= 228
26 à 45		105	+ 65	+ 33	= 203
46 à 90			65	+ 33	= 98
91 à 135				33	= 33

Poursuivons ce raisonnement. Admettons que pour une même possibilité les salles en concurrence l'une sur l'autre réalisent strictement les mêmes recettes. Sur ces

bases, au cours des premiers trimestres de 1939 et 1941 les recettes se seraient réparties comme suit :

1 ^{er} TRIMESTRE 1939				
CLASSEMENT DES FILMS	POSSIBILITÉ EN VALEUR			TOTAL
	1 salle	2 salles	3 salles	
1 à 45	5.480.557	+ 6.145.648	+ 5.411.423	= 17.037.628
46 à 90		6.145.648	+ 5.411.423	= 11.557.071
91 à 135			5.411.422	= 5.411.422
	5.480.557	12.291.296	16.234.268	34.006.121

1 ^{er} TRIMESTRE 1941				
CLASSEMENT DES FILMS	POSSIBILITÉ EN VALEUR			TOTAL
	1 salle	2 salles	3 salles	
1 à 45	6.269.811	+ 4.770.383	+ 4.156.664	= 15.196.858
46 à 90		4.770.382	+ 4.156.664	= 8.927.046
91 à 135			4.156.664	= 4.156.664
	6.269.811	9.540.765	12.469.992	28.280.568

Il découle des tableaux ci-dessus, que la différence des recettes entre les films s'explique dans la proportion de 1 à 3 1/2, par le seul fait qu'il existe suivant les communes, 1, 2 ou 3 salles en priorité une par rapport à l'autre, qui permettent de projeter chaque année respectivement dans ces différentes communes, 45, 90 ou 135 films.

Cette proportion de 1 à 3 1/2 a été

déterminée en admettant que les salles d'une même ville réalisent des recettes identiques, ce qui n'est pas le cas dans la réalité.

Nous allons admettre un instant que dans les possibilités de 2 et 3 salles, les 45 meilleurs films de l'année soient projetés dans les salles réalisant les plus fortes recettes; les 45 suivants dans les salles de deuxième

importance et les 45 derniers dans les plus petites salles. Pour chacune de ces salles, nous allons considérer la recette moyenne hebdomadaire de la période du 11 décembre au 31 mars 1941.

Le dépouillement des recettes pour l'ensemble des salles de la banlieue donne les résultats suivants :

FILMS	NOMBRE DE PASSAGES	RECETTES NETTES
45 premiers films	228	1.435.128
46 à 90	98	579.057
91 à 135	33	194.733

Ce tableau signifie que, si les 45 meilleurs films de l'année étaient projetés dans les 228 salles auxquelles leur donne droit en principe leur classement dans le premier tiers de la production, ils réaliseraient chacun 1.435.128 francs de recettes.

Les 45 films suivants faisant partie de la deuxième tranche de production qui ne dispose en théorie que de 98 salles, réaliseraient en moyenne 579.057 francs. Enfin, les 45 derniers films projetés dans les 33 salles feraient 194.733 francs de recettes.

Nous arrivons donc à une proportion de 1 à 7 entre les 45 films les plus faibles et les 45 meilleurs de l'année. Ainsi le fait que les salles d'une même commune réalisent des recettes différentes les unes des autres double les différences de rapport entre les différents films (1 à 3 1/2 que nous avions constaté ci-dessus). Là encore nous avons supposé qu'une même salle réalisait des recettes identiques chaque semaine puisque nous avons considéré la moyenne des recettes par salle. Dans la pratique, le chiffre des recettes d'une même salle varie d'une semaine sur l'autre même au cours d'un même trimestre, en fonction, pour partie importante, de la valeur des films. Toutefois, les lecteurs de ce bulletin ont constaté que les recettes des salles varient en outre en fonction d'éléments extérieurs aux spectacles (semaines de

fêtes, début ou fin de mois, température extérieure, etc...).

Pour aller jusqu'au bout de notre raisonnement, nous allons maintenant admettre que dans chaque catégorie de films, la meilleure production soit sortie non seulement dans la totalité des possibilités mais pour chacune

d'elle dans la meilleure salle et en outre que dans chacune de ces salles, elle ait réalisé la plus forte recette.

A l'inverse, nous admettons que le dernier film de chaque tranche ait réalisé dans chaque salle la recette minima. Nous obtenons alors les résultats suivants :

— Recettes maxima des premières possibilités	2.155.174
— Recettes moyennes des premières possibilités	1.435.128
— Recettes minima des premières possibilités	906.886
— Recettes maxima des deuxièmes possibilités	883.909
— Recettes moyennes des deuxièmes possibilités	579.057
— Recettes minima des deuxièmes possibilités	338.397
— Recettes maxima des troisièmes possibilités	300.499
— Recettes moyennes des troisièmes possibilités	194.733
— Recettes minima des troisièmes possibilités	109.392

Nous constatons à ce moment qu'ayant théoriquement tenu compte des trois éléments principaux qui déterminent la différence de rendement entre films, cette différence ressort à Frs 100.000 pour le film le plus défavorisé et à 2.100.000 pour le film le plus favorisé, soit un rapport de 1 à 21.

Tous les calculs ci-dessus ont été effectués sur les recettes nettes du premier trimestre de l'année. En temps normal, les recettes les plus fortes sont réalisées au cours des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et

les recettes les plus faibles au mois d'août. Il est bien évident que les films les plus faibles de la production ne disposent pratiquement que des plus mauvaises semaines de l'année, tandis qu'à l'inverse, les meilleurs films prennent les meilleures semaines. Ce nouvel écart augmente encore la différence de rendement entre films, ce qui porte le rapport constaté ci-dessus au rapport de 1 à 25 qui résulte du tableau donné au début de cette étude.

Nous pouvons représenter graphiquement la courbe théorique correspondante.

GRAPHIQUE DES VARIATIONS DE RECETTES DES FILMS DE LA PRODUCTION 1940-41 ETABLIS SUR LA BASE DES RECETTES NETTES DU PREMIER TRIMESTRE 1941

La partie grisée du graphique ci-contre représente la masse des recettes nettes revenant aux différents films d'une même production. Elle est divisée en trois tranches de 45 films chacun, soit l'alimentation de trois circuits de salles. Le trait plein qui limite cette partie hachurée correspond à la courbe théorique des recettes telle que nous l'avons définie ci-dessous. Elle permet de déterminer quel est théoriquement le chiffre des recettes nettes totales que devraient réaliser les films suivant leur classement. C'est ainsi que le 25^e film apparaît comme ayant une valeur théorique actuelle de 1.275.000 francs de recettes nettes; le 45^e film une valeur de 850.000 francs; le 75^e film une valeur de 475.000 francs; le 100^e film 275.000 francs et le 125^e film 100.000 francs, etc.

Il est bien évident que dans la pratique, il n'en sera pas rigoureusement ainsi. En effet, considérons le cas d'un film qui se classerait dans les 15 premiers. Ce film ne sera certainement pas projeté uniquement dans les plus fortes salles de chaque possibilité, et il ne pourra peut-être pas sortir dans toutes ces possibilités. En conséquence, son chiffre de recettes sera inférieur au chiffre théorique tel que nous l'avons déterminé.

Par contre, un film légèrement au-dessous de la moyenne, prenons par exemple un film qui se classerait vers le 80, 90^e film, ne devrait théoriquement, d'après ce qui a été exposé, pouvoir sortir que dans les possibilités possédant deux salles ou trois salles et dans les salles de deuxième et troisième importance de ces possibilités. En fait, il arrivera que ce film sorte dans le plus fort établissement. En conséquence, la recette que réalisera ce film sera supérieure à sa recette théorique. Ainsi, les meilleurs films devront concéder pratiquement, aux films moyens, une part de recettes qu'ils étaient en droit d'escompter.

Il convenait pour ces raisons, de tracer à côté de la courbe théorique une courbe pratique tenant compte des considérations ci-dessus.

COURBE PRATIQUE DES RECETTES DE LA PRODUCTION 1940-41

Il ne nous est pas possible de dresser encore actuellement la courbe pratique des recettes de la production 1940-41, mais nous pouvons le faire pour les productions 37-38 et 38-39.

Nous allons expliquer dans la suite de cet exposé comment il nous a été possible d'établir cette courbe. Pour permettre au lecteur de se rendre compte immédiatement de la physionomie de cette courbe pratique par rapport à la courbe théorique, nous avons reporté sur le graphique ci-contre de 1941, la courbe pratique de la production de 37-38.

Les recettes réalisées au cours de la période du 30 juin 1937 au 30 juin 1938 sont sensiblement égales aux recettes réalisées

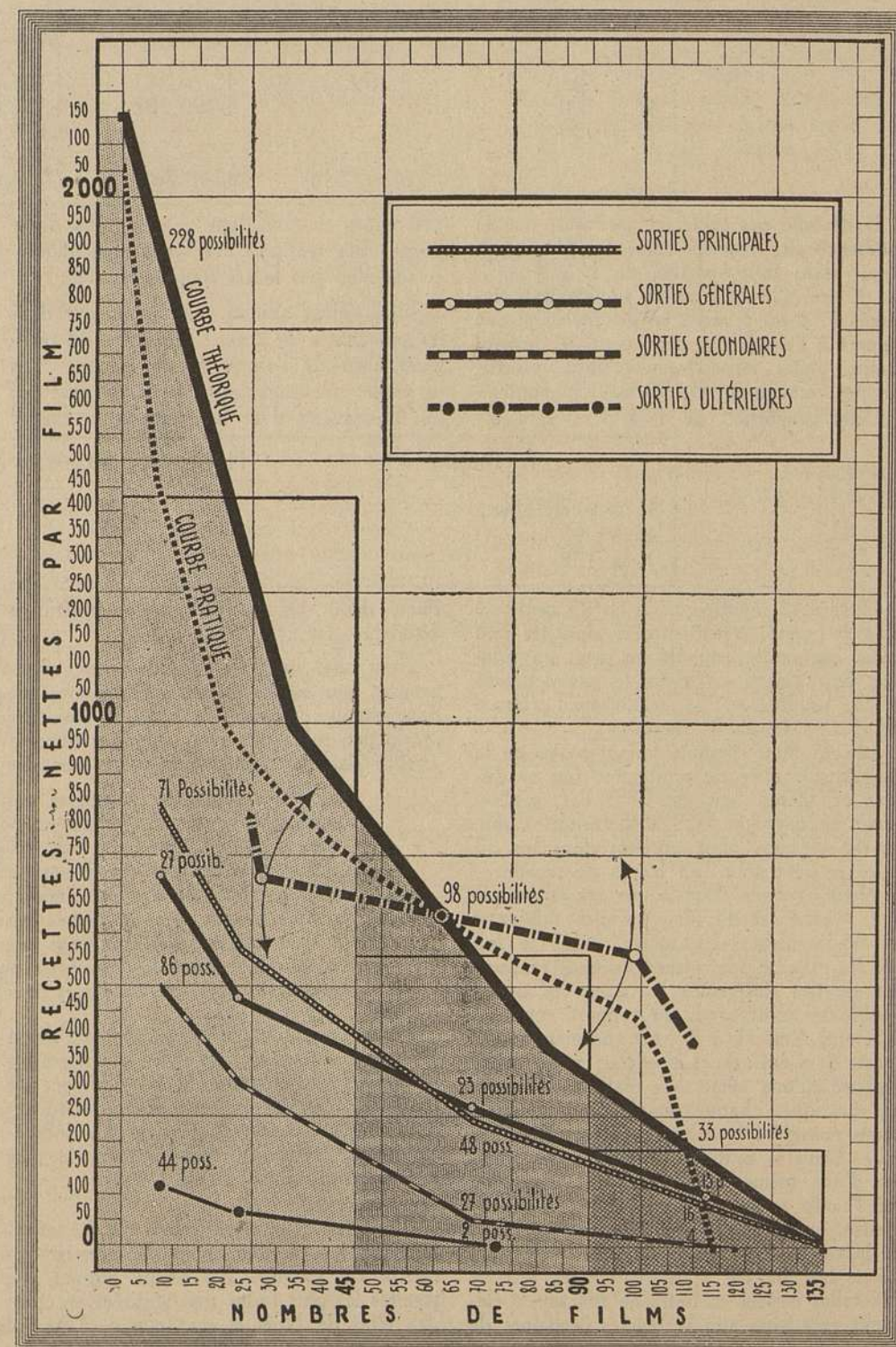
au cours de la présente période. Nous pouvons estimer pour cette raison que la courbe pratique 40-41 ne sera pas sensiblement différente de celle de 37-38. Cette courbe a été tracée en pointillé sur ce graphique.

On constate que ces deux courbes se croisent aux environs du 60^e film. Pour la première moitié de la production, la courbe pratique est inférieure à la courbe théorique et la plage qui sépare ces deux courbes correspond à la part des recettes perdues par des films importants à l'avantage des films plus faibles.

A partir du 60^e film et à l'inverse, la courbe pratique passe au-dessus de la courbe

tracée au graphique ci-contre laquelle fléchit brusquement à la hauteur du 100^e film pour descendre à 0 au 115^e. Ceci provient de ce que l'ensemble des films français sortis au cours de la saison 37-38 étaient au nombre de 115. Elle ne comprend pas les films étrangers.

Si cette courbe avait porté sur 135 films, elle se serait prolongée jusqu'au bout du graphique et on aurait constaté à ce moment-là l'égalité de ces deux plages. C'est ce que l'on pourra d'ailleurs remarquer dans la suite de cet exposé lors de l'étude des résultats de la production 38-39 où les films français étaient au nombre de 135.



COURBE REELLE DES RECETTES

Qu'advierait-il si, quelques films exceptionnellement bons ou exceptionnellement mauvais mis à part, tous les films produits avaient la même valeur? Dans ce cas, la courbe pratique tracée ci-contre oscillerait autour de son axe pour tendre à devenir horizontale (voir l'axe fléchi du graphique). Dans ce cas, les films exceptionnellement bons continueraient à réaliser des recettes en banlieue de l'ordre de 2 millions de francs; on constaterait presque immédiatement une baisse considérable des recettes après les 25 premiers films. Les recettes resteraient sensiblement égales de 600 à 700.000 francs pour la majorité de la production pour descendre ensuite brusquement jusqu'à 0 pour les derniers films. Il n'est pas vraisemblable que l'on assiste à une telle situation. Quels que soient les efforts déployés par les producteurs, on aura toujours sur le marché des films qui auront la faveur du public et d'autres qui ne l'auront pas.

Les recettes réelles correspondront sensiblement aux chiffres qui résultent de la courbe pratique à la condition que le nombre de films nouveaux mis sur le marché soit de 135, c'est-à-dire le nombre de films exactement suffisant pour alimenter les trois circuits de salles.

Dans le cas où le nombre de films mis en exploitation au cours d'une saison dépasserait le nombre de 135, il est évident, à ce moment, que la même masse de recettes se trouverait répartie sur un plus grand nombre de films, ce qui fait que les recettes de chaque film seraient moins élevées. La courbe pratique devrait à ce moment être étirée dans le sens de la largeur du graphique, ce qui fait qu'elle s'abaisserait en hauteur. C'est ce que le lecteur constatera dans les pages suivantes lorsque nous examinerons les résultats de la production 37-38 et 38-39. Si à l'inverse, le nombre de films nouveaux sortis au cours d'une production, était inférieur à 135 films, étant donné que l'existence des trois circuits de salles exigerait le même nombre de passages, on serait dans la nécessité d'effectuer des reprises de films anciens. C'est ce qui s'est passé au cours des mois écoulés : La courbe pratique réelle conserverait sensiblement la même forme. Toutefois, les films nouveaux sortis en nombre insuffisants se si-

tueraient dans la partie moyenne ou la partie supérieure de cette courbe, laissant la partie inférieure aux films anciens en reprise.

A partir de quel moment peut-on déterminer le classement d'un film?

L'établissement des courbes de recettes d'une production présente un intérêt général évident en ce sens qu'elle permet de se rendre compte du rendement probable de l'ensemble de cette production.

Est-il possible pour chacun des films de cette même production d'établir le classement individuel des films et pouvoir ainsi prévoir dans des délais rapprochés le chiffre des recettes globales qui sera réalisé par chacun d'eux? En d'autres termes, existe-t-il des possibilités de sorties types telles que, suivant les recettes réalisées dans ces possibilités, on puisse en déduire le résultat final?

PREMIER SECTEUR Nord-Ouest de Paris

Argenteuil
Asnières
Bois-Colombes
Colombes
Bécon
La Garenne
Courbevoie
Neuilly-sur-Seine
Puteaux
Levallois-Perret

2^e SECTEUR Nord et Est de Paris

Clichy
Saint-Ouen
Saint-Denis
Aubervilliers
Pantin
Les Lilas
Vincennes

3^e SECTEUR Sud de Paris

Boulogne
Billancourt
Montrouge
Kremlin-Bicêtre
Ivry
Vitry
Choisy-le-Roi
Charenton-Saint-Maurice
La Varenne
Versailles

On constatera que cette liste laisse momentanément de côté quelques possibilités d'une importance égale à celles ci-dessus, pour diverses raisons techniques, soit que leur situation ait changé depuis la guerre, soit que ces possibilités soient utilisées dans un ordre différent d'une maison de distribution sur l'autre.

Ces 27 possibilités sur un total de 228, soit un peu plus de 10 %, réalisent 33 % des recettes de l'ensemble de la banlieue, et ce, ainsi qu'il a été dit, dans un délai moyen de 10 semaines.

2^o Sorties principales.

Nous avons placé dans cette deuxième catégorie 71 possibilités représentant 40 % de l'ensemble des recettes de banlieue. Il s'agit de possibilités dont les recettes moyennes hebdomadaires varient de 5 à 10.000 francs, et qui passent, en règle générale, les films au cours de leur première saison cinématographique.

Pour répondre à cette question nous avons adopté, pour la banlieue de Paris, après de nombreuses recherches, le classement des possibilités de sorties, en 4 catégories :

1^o Sorties générales :

Au cours des premières d'exploitation, les films sortent dans les premières visions des localités principales de la banlieue. C'est ce que l'on appelle la sortie générale.

Les sorties sont différentes à la fois suivant les films et suivant les maisons de distribution. Le nombre des passages effectués par ces films au cours des premières semaines était d'une cinquantaine environ avant les hostilités. Parmi celles-ci, nous avons choisi 27 possibilités types qui passent habituellement les films dans les 10 semaines qui suivent leur sortie générale, à savoir les premières visions sur les villes suivantes :

3^o Sorties secondaires.

Ces possibilités réalisant de 2 à 5.000 fr. de recettes par semaine, sont actuellement au nombre de 86 et représentent 23 % des recettes de la banlieue.

4^o Sorties ultérieures.

Ces sorties au nombre de 44, comprennent des salles dont les recettes sont inférieures à 2.000 francs par semaine. Elles représentent 5 % du chiffre total des recettes de la banlieue.

Pour chacune de ces catégories, la variation des recettes du premier trimestre 1941 est représentée au graphique ci-contre. On constatera que le fléchissement des recettes s'accroît si l'on part des sorties générales pour aller jusqu'aux sorties ultérieures. Ce phénomène s'explique par le fait que la plupart des possibilités de la sortie générale comprend trois salles permettant ainsi la projection de l'ensemble des films de la production.

VARIATIONS DES POSSIBILITÉS DE RENDEMENT DES FILMS EN BANLIEUE POUR LES PRODUCTIONS 1937-38, 1938-39 ET 1940-41.

Le graphique ci-contre représente les courbes théoriques des recettes de la sortie générale des productions 1937-38 et 1938-39. Pour la production 1940-41 nous avons porté les courbes des recettes relatives aux premier et second trimestres de l'année en cours.

On constate immédiatement que les variations de rendement, suivant la qualité des différents films, sont restées sensiblement équivalentes au cours des trois dernières années. Les meilleurs résultats sont obtenus par la production 1938-39 qui a bénéficié de l'augmentation générale des recettes dans les salles de cinéma. L'amélioration constatée est de 10 à 15 % par rapport à la production 1937-38. En ce qui concerne l'année 1941, nous avons fait ressortir dans les précédents numéros du bulletin que les recettes s'étaient sensiblement améliorées au cours du second semestre. C'est ce que font apparaître les courbes relatives aux résultats de la dernière production basés d'une part sur les recettes du premier trimestre, d'autre part sur celles du second. Elles encadrent la courbe relative à la production 1937-38 de telle façon qu'on peut estimer que, pour la banlieue de Paris, les résultats de la production 1940-41 seront sensiblement équivalents à ceux obtenus par la production 1937-38.

Les deux graphiques du feuillet ci-après sont relatifs aux variations des recettes réalisées dans les salles de sortie générale par les productions 1937-38 et 1938-39. On y trouve représentées les courbes des recettes théoriques et des recettes pratiques telles qu'elles ont été définies plus haut. En outre, nous avons reporté sur ces graphiques les recettes réelles réalisées par l'ensemble des films français de long métrage de ces productions.

En ce qui concerne les sorties principales, de nombreuses possibilités ne comprennent plus que deux salles et même une, ce qui ne permet la projection que d'une partie des films de la production. Ce phénomène s'accroît pour les sorties secondaires et les sorties ultérieures. C'est ce que montre le tableau ci-dessous :

	1938 - 1939			SITUATION ACTUELLE		
	POSSIBILITÉS DE			POSSIBILITÉS DE		
Sorties générales	3 salles	2 salles	1 salle	3 salles	2 salles	1 salle
Sorties principales	27	24	14	27	23	13
Sorties secondaires	73	56	26	71	46	16
Sorties ultérieures	94	38	6	86	27	4
	96	11	1	44	2	—
	290	129	47	228	98	33

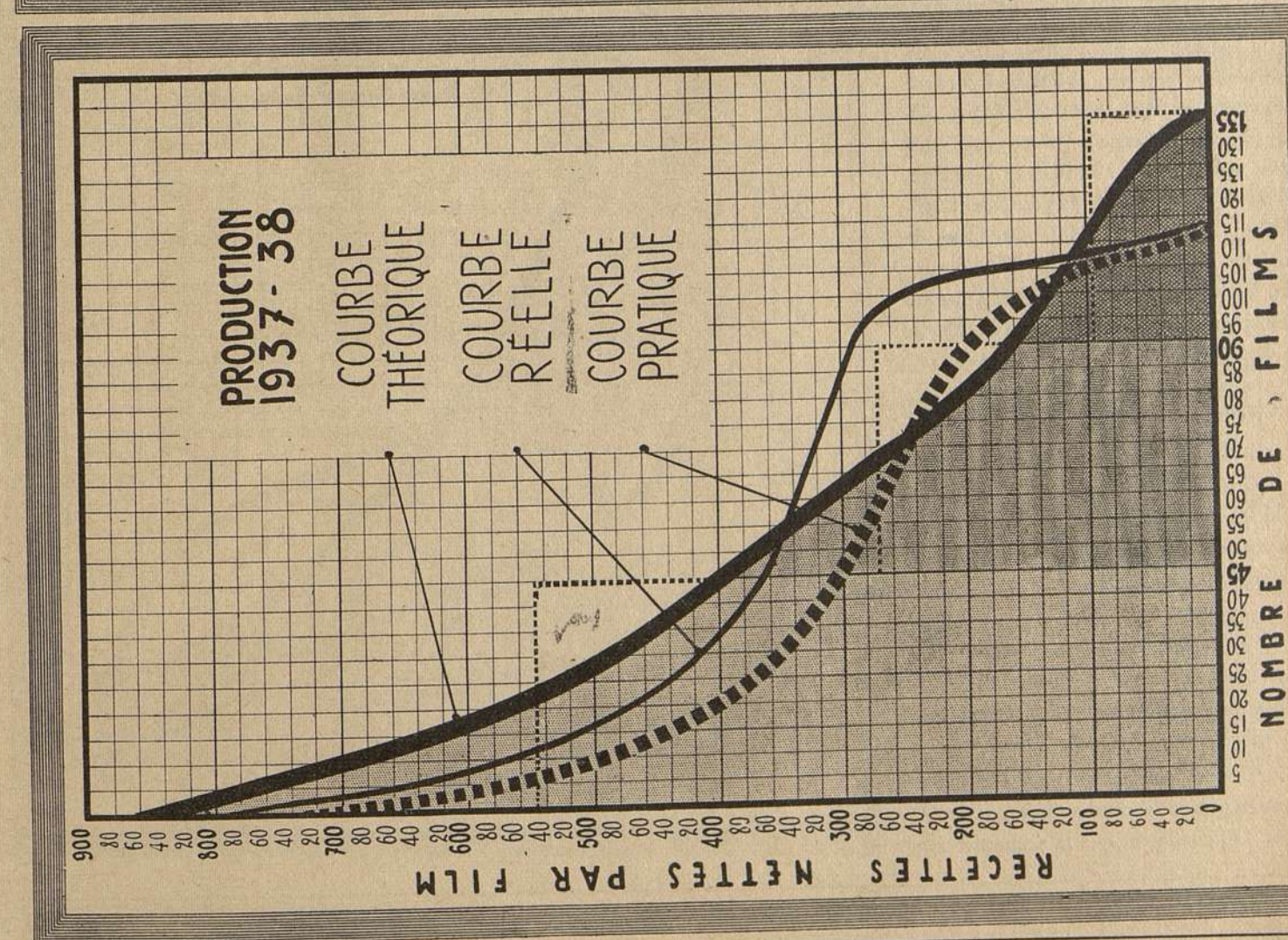
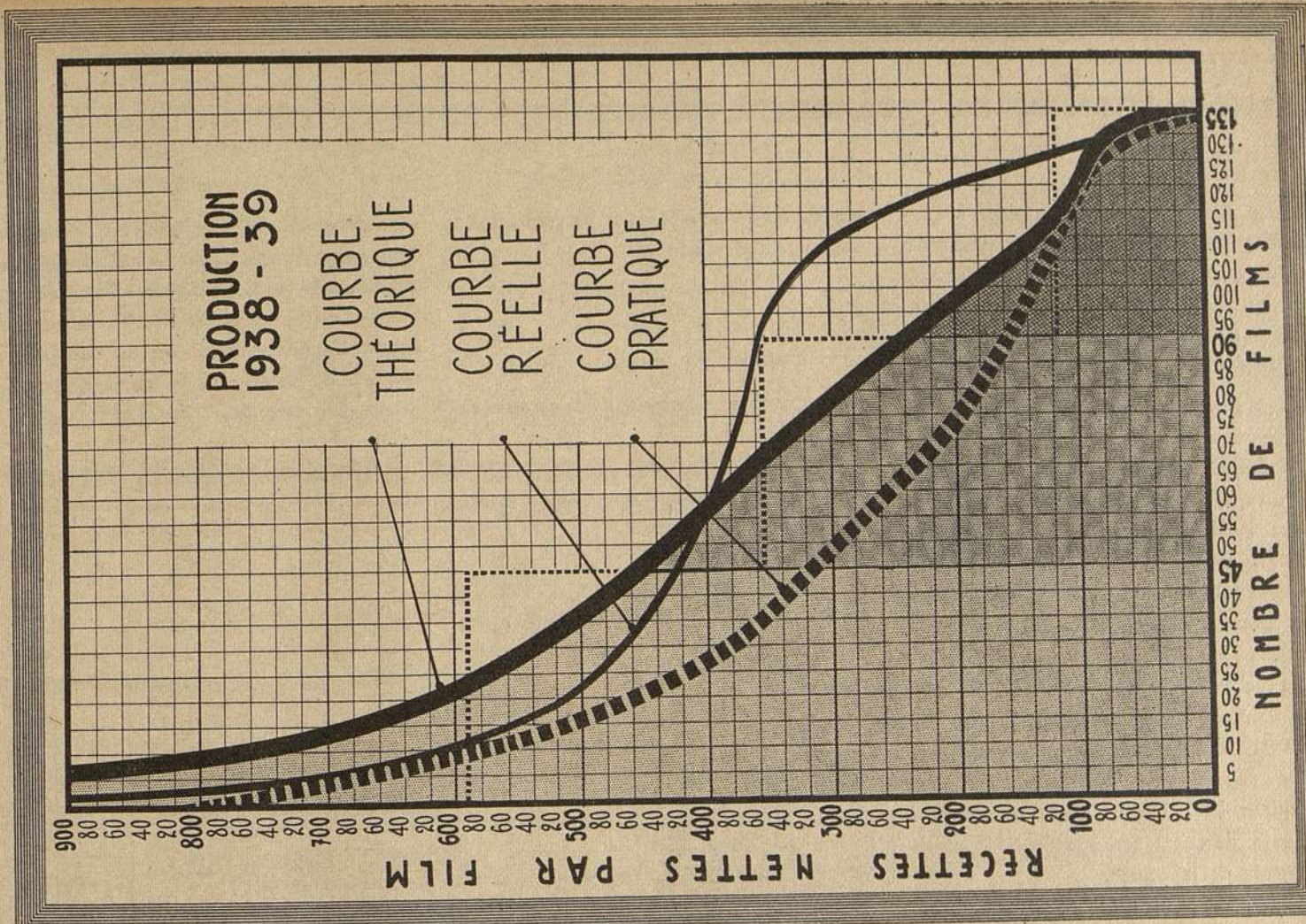
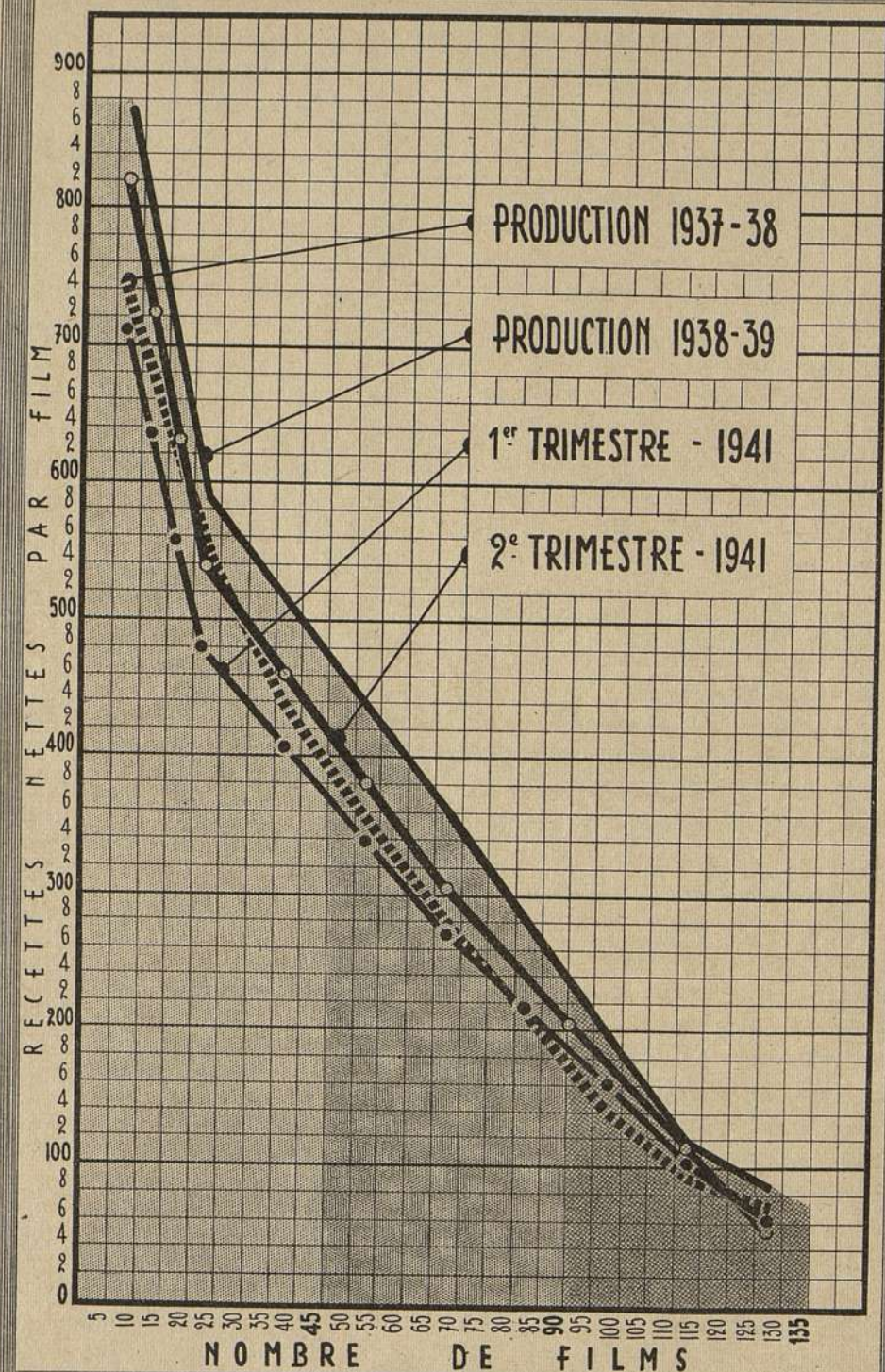
C'est ce que font apparaître les courbes réelles des recettes relatives aux productions 1937-38 et 1938-39. Au cours de ces années les films français aux nombres respectifs de 116 et 135, ont été en concurrence avec les films doublés. On peut estimer que la plage qui sépare la courbe pratique de la courbe réelle représente précisément la partie des recettes absorbées par ces autres

films; cette perte de valeur est plus sensible pour la production 1938-39 que pour la précédente production : ceci provient de ce que le nombre de films mis sur le marché en 1939 a été plus important qu'en 1938.

ETABLISSEMENT DES COURBES

En résumé, nous venons de voir que la connaissance des recettes nettes réalisées dans les salles permet de tracer chaque trimestre la courbe théorique des recettes qui devraient

être réalisées par les films suivant leur valeur propre. Partant de cette courbe théorique, on établit par le graphique, la courbe pratique des recettes qui seront réalisées à la condition que le nombre de films nouveaux mis sur le marché ne dépasse pas 135. Si ce chiffre était dépassé et suivant le nombre de films sortis, on peut à ce moment tracer approximativement la courbe des recettes qui seront réellement réalisées.



DÉTERMINATION DE LA PROBABILITÉ DES RECETTES POUR LA PRODUCTION 1940-41

Nous allons maintenant procéder à l'application des méthodes définies ci-dessus en vue de nous efforcer de déterminer quelles sont les probabilités des recettes pour les films sortis au cours du premier trimestre de l'année 1941.

Le graphique ci-contre fait apparaître les variations de recettes probables des films de la production 1940-41 basées sur les résultats d'exploitation des salles du premier trimestre 1941. Les deux courbes supérieures ont trait aux variations théorique et pratique de ces recettes pour l'ensemble des possibilités. Etant donné qu'il n'a été mis sur le marché au cours de cette saison que 70 films nouveaux environ, parlant français ou doublés, contre un minimum de 135 films, les salles ont dû reprendre la projection d'un nombre important de films anciens. Dans ces conditions, les résultats obtenus par les films nouveaux devraient correspondre à la partie supérieure de la courbe.

Les films français inédits au nombre seulement de 25, devraient normalement se placer dans la tranche des 45 premiers films, c'est-à-dire réaliser plus de 750.000 francs de recettes totales. Pour plus de précision, les films français moyens devraient voir leurs recettes osciller entre 750.000 et 1 million, les films de bonne qualité moyenne de 1 million à 1.300.000 francs, les films de qualité de 1.300.000 à 1.600.000 francs. Enfin, les films champions devraient atteindre et même dépasser les 2 millions de francs. Les films doublés nouveaux ne devraient pas être inférieurs à la deuxième tranche, c'est-à-dire réaliser un minimum de 500.000 frs.

Les doublés moyens devraient réaliser entre 600.000 et 800.000 francs, ceux de bonne qualité de 800.000 à 1.200.000 frs, les meilleurs doublés plus de 1.200.000 francs.

La courbe des recettes des sorties générales permet, ainsi qu'il a été expliqué, d'évaluer le chiffre total des recettes d'un film déterminé dès que l'on a connaissance, dans les 10 semaines de la sortie, des résultats des 27 possibilités types indiquées plus haut.

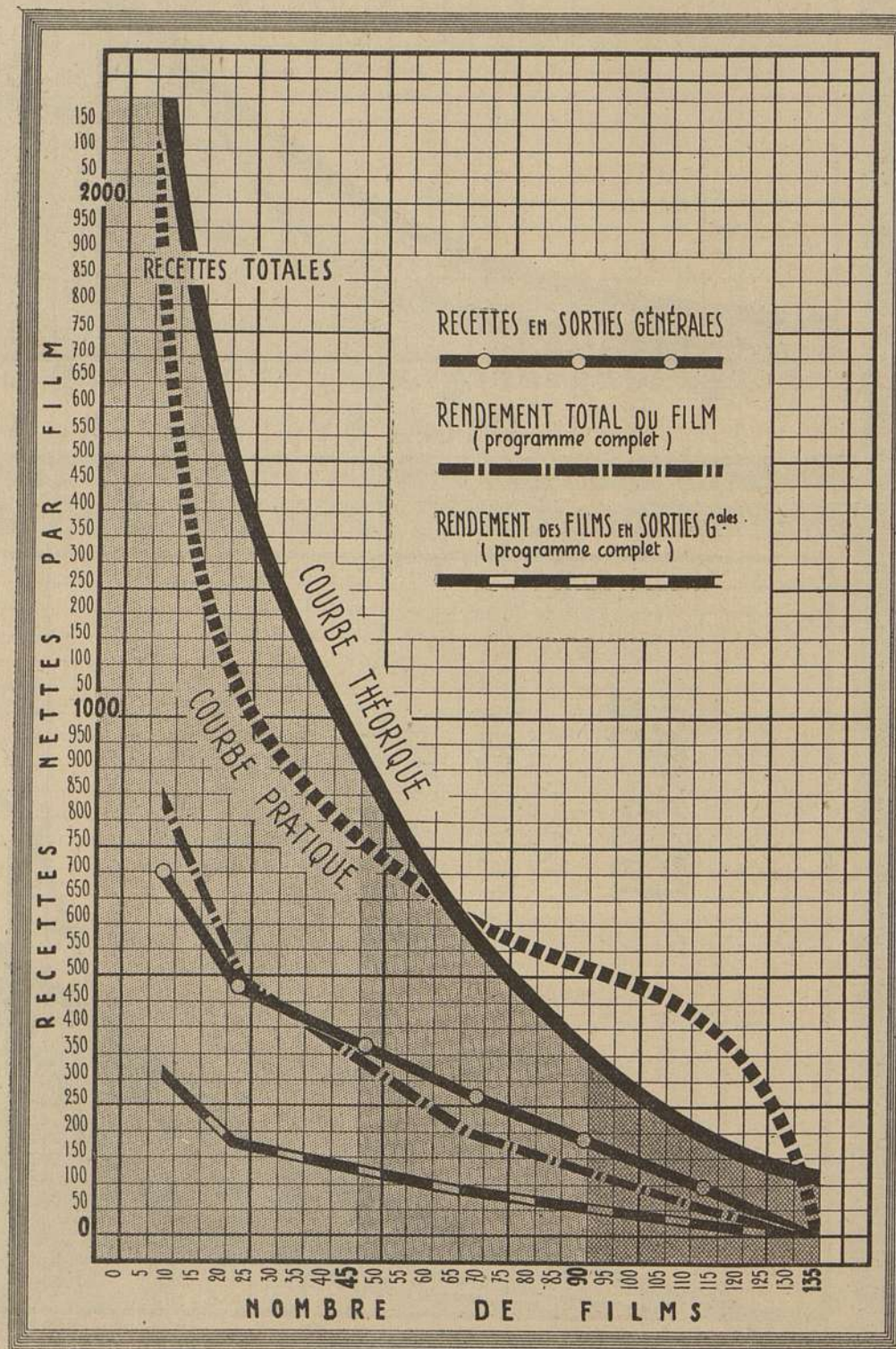
Pour ne pas charger ce graphique, nous n'avons tracé que la courbe théorique de ces recettes. On constatera que la proportion des

recettes des sorties générales par rapport aux recettes totales ressort à :

- Pour les 45 premiers films 33 %
- Pour les 45 suivants ... 45 %
- Pour les 45 derniers ... 50 %

Le graphique donne enfin les courbes des

rendements des films calculés sur la base du programme complet pour la totalité des possibilités et les sorties générales. Ce rendement est de l'ordre moyen de 34 % des recettes nettes. Pour obtenir la part du film seul, il convient de prendre 85 % du rendement du programme complet.



Afin de permettre aux producteurs de déterminer la valeur relative de leurs productions pour les années 1937-38 et 1938-39, nous donnons ci-contre deux tableaux représentant les recettes nettes réalisées dans les 27 possibilités types et pour chacun des trois secteurs de banlieue, à savoir : 1^{er} secteur : Nord-Ouest de Paris; 2^e secteur : Nord et Est de Paris et 3^e secteur : Sud de Paris.

Recettes nettes réalisées dans les 27 possibilités types pour chacun des trois secteurs de la Banlieue Parisienne

PRODUCTION 1937-38

CLASSE DES FILMS	NOMBRE de FILMS.	RECETTES DES SALLES				REC. RÉELLES DES SALLES
		1 ^{er} SECTEUR	2 ^e SECTEUR	3 ^e SECTEUR	TOTAL	
Hors classe	2	311.100	190.000	282.100	783.200	693.776
10	5	268.000	174.600	210.700	653.300	618.600
9	6	206.100	147.300	200.200	553.600	467.650
8	7	200.200	129.200	164.300	493.700	444.615
7	12	174.500	108.300	132.100	414.900	368.750
6	12	158.500	87.200	138.600	384.300	311.000
5	18	142.700	81.100	141.200	365.000	286.100
4	19	110.500	81.900	112.500	304.900	240.200
3	17	103.000	70.300	120.000	293.300	192.925
2	7	84.900	57.800	101.900	244.600	123.050
1	3	40.700	33.600	57.300	131.600	78.700
0	4	24.300	9.200	20.400	51.900	22.915
		1.822.500	1.170.500	1.701.300	4.694.300	3.848.277

PRODUCTION 1938-1939

CLASSE DES FILMS	NOMBRE de FILMS.	RECETTES DES SALLES				REC. RÉELLES DES SALLES
		1 ^{er} SECTEUR	2 ^e SECTEUR	3 ^e SECTEUR	TOTAL	
Hors Classe	1	399.500	257.400	379.800	1.036.700	1.036.650
10	6	291.200	185.400	237.400	714.000	666.950
9	8	269.400	157.300	211.900	638.600	576.200
8	7	195.200	139.700	191.400	526.300	483.597
7	14	194.400	122.800	161.700	478.900	385.900
6	10	162.900	126.400	151.000	440.300	349.850
5	17	160.900	103.900	137.200	402.000	278.500
4	21	152.600	97.600	124.300	374.500	224.600
3	22	141.000	84.700	126.300	352.000	157.312
2	11	109.100	73.100	88.900	271.100	122.650
1	10	65.000	54.000	58.900	177.900	94.430
		2.141.200	1.402.300	1.868.800	5.412.300	4.376.639

La classification des films est celle qui figure au feuillet 40 de ce bulletin. Nous avons indiqué le nombre de films qui rentrent dans chacune de ces catégories. Pour établir ces chiffres, nous avons pris la moyenne des résultats obtenus dans chaque possibilité par les films de chaque tranche. Les résultats ci-contre sont donc ceux qui pourraient être obtenus par les films à la condition qu'ils sortent au moins une fois dans chacune de ces possibilités. En fait, il n'en est ainsi que pour les meilleurs films. Les films moyens et les films faibles, pour toutes les raisons qui ont déjà été exposées, ne peuvent pas sortir dans toutes les possibilités qui ne comportent qu'une ou deux salles. C'est pourquoi nous avons porté dans une colonne spéciale intitulée : « Recettes réelles des films » le chiffre réellement atteint par les différents films de cette production.

Il était toutefois intéressant de donner dans les recettes qui pourraient être réalisées si les films sortaient dans toutes les possibilités. En effet, les producteurs peuvent d'eux-mêmes ajouter aux recettes réalisées par leurs films, celles qu'ils auraient obtenus si leurs films avaient été joués dans les possibilités qu'ils n'ont pu traiter, et voir ainsi si le chiffre global ainsi obtenu correspond aux moyennes ci-contre.

Pour terminer cette étude, nous donnons au verso les résultats obtenus à ce jour dans les sorties générales de banlieue, par les 24 films parlant français et les 24 films doublés étrangers qui ont été mis en exploitation au cours de la période du 11 décembre 40 au mois d'avril 1941 et qui ont atteint leurs dix premières semaines de sortie générale soit depuis plus de 10 semaines.

Film n°	FILM PARLANT FRANÇAIS			Film n°	FILM DOUBLE ÉTRANGER
	RECETTES NETTES	PART DU FILM SEUL	% DU RENDEMENT		
1	720.000	250.000	34,7	1	510.000
2	660.000	245.000	37,1	2	410.000
3	615.000	240.000	31,9	3	317.000
4	570.000	182.000	31,9	4	388.000
5	550.000	170.000	30,9	5	349.000
6	545.000	190.000	34,9	6	349.000
7	430.000	130.000	30,2	7	346.000
8	430.000	122.000	28,4	8	345.000
9	401.000	130.000	32,4	9	322.000
10	395.000	118.000	29,9	10	271.000
11	347.000	112.000	32,3	11	267.000
12	347.000	110.000	31,7	12	252.000
13	323.000	101.000	31,3	13	245.000
14	320.000	98.000	30,6	14	237.000
15	316.000	111.000	35,1	15	228.000
16	305.000	95.000	31,1	16	205.000
17	270.000	85.000	31,5	17	204.000
18	270.000	79.000	29,3	18	200.000
19	269.000	82.000	30,5	19	192.000
20	260.000	84.000	32,3	20	187.000
21	254.000	85.000	33,5	21	183.000
22	241.000	76.000	31,5	22	144.000
23	247.000	78.000	31,6	23	141.000
24	240.000	84.000	30,5	24	35.000

Les chiffres ci-dessus confirment les conclusions qui ont été tirées au feuillet précédent sur le vu du graphique des résultats du premier trimestre 1941. On peut admettre que les trois premiers films atteindront un chiffre total triple du résultat de la sortie générale, soit en moyenne 2 à 2.200.000 fr., et 750. à 800.000 fr. pour la part revenant au film seul.

Par comparaison avec les résultats de la saison 1937-38, la part revenant aux films nouveaux sera supérieure de 20 % environ aux résultats d'avant-guerre par suite principalement de la suppression du double programme.

Par rapport à l'ensemble de la France, la banlieue représentait avant-guerre environ 10 % de la France continentale. Sur cette base, les films champions de la production

actuelle, qui viennent de sortir, devraient réaliser environ 8 millions de francs; les films moyens réaliseraient 3 millions. Il n'est pas encore possible de déterminer avec précision si l'augmentation appréciable des recettes dans les régions de Lyon, Marseille et Toulouse, compensera, en fin d'exploitation, la diminution des rendements à Paris et dans les régions côtières et frontalières de la zone occupée.

Cette cadence est la suivante :

Il est intéressant également de faire ressortir, en outre, la cadence de rentrée des recettes et celle du nombre de passages, au cours des années successives de l'exploitation des films.

Quant à la répartition des 92 % des deux premières années, elle est sensiblement différente suivant la date de la sortie générale. Là encore, l'avantage revient aux films qui sortent au cours des mois de novembre

CADENCE DE PASSAGE DES FILMS PARLANTS FRANÇAIS

Nous avons indiqué, lors de l'étude du coût des films, qu'il a été produit dans les deux années qui ont précédé la guerre :

122 films en 1938;

137 films en 1939.

Sous l'intitulé film 1938 ou film 1939, nous avons compris les films qui ont obtenu leur visa de censure entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune de ces années. Le tournage proprement dit de ces films avait généralement lieu avant la guerre dans les

deux ou trois mois précédant la délivrance de ce visa.

Dans les études relatives à l'exploitation, il est fait état de la production 1937-38, de la production 1938-39 et de la production 1940-41. A ce moment, nous ne considérons plus les films en fonction de la date de leur tournage ou de la date de délivrance du visa de censure, mais en fonction de la date de mise en exploitation et nous prenons pour base la période du 1^{er} juillet au 30 juin. Les exploitations des années successives sont net-

tement séparées les unes des autres par la morte-saison des mois de juillet et août, peu de films sortant au cours de ces mois.

Nous prenons comme point de départ, non l'exclusivité, mais la première semaine de sortie générale de Paris qui constitue le démarrage véritable de l'exploitation.

Le tableau ci-contre fait apparaître les dates de sortie des films par rapport aux dates de censure et inversement.

On constatera à la lecture de ce tableau qu'il se produit un décalage de trois à quatre mois entre la délivrance du visa de censure et la date de sortie générale. Ce décalage est variable avec l'époque de l'année. Il est évident que les films terminés au cours du deuxième semestre de l'année sortent assez rapidement. A l'inverse, les films terminés au cours du premier semestre voient leur sortie générale reportée sur la saison cinématographique suivante.

Du 1^{er} septembre au 30 juin, les films sortent à raison de 10 à 15 par mois, ce qui correspond à la nécessité d'alimenter chaque semaine trois circuits de salles.

Les mois de novembre et de décembre sont les plus favorables pour la sortie générale des films puisque, d'une part, il s'agit de mois au cours desquels on réalise de fortes recettes et d'autre part, ils permettent d'effectuer de nombreux passages dans les salles secondaires avant les mois de morte-saison. Ce sont les mois que choisissent les producteurs qui disposent des meilleures productions. Viennent ensuite dans l'ordre les mois de janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, mai et juin et enfin juillet et août.

C'est ce que fait apparaître le tableau ci-dessous qui donne la moyenne par film des recettes réalisées par tranches de 10 semaines dans la banlieue de Paris ainsi que le nombre de locations et ce, pour les deux premières années de location.

MOIS DE SORTIE	PRODUCTION 1937-1938												TOTAL	FILMS SORTIS 30/6/39
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.		
1937	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	1
1938	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	1
1939	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	1
1940	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	1
1941	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	1

MOIS	NOMBRE DE FILMS	PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION										MOYENNES DES RECETTES PAR FILM									
		TOTAUX DES 2 PREMIÈRES ANNÉES		1 ^{re} DÉCADE		2 ^e DÉCADE		3 ^e DÉCADE		4 ^e DÉCADE		1 ^{re} DÉCADE		2 ^e DÉCADE		3 ^e DÉCADE		4 ^e DÉCADE		5 ^e DÉCADE	
		pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes	pas-sages	re-cettes
Juill.-Août	4	82	333.766	23	126.174	11	64.895	6	19.765	4	13.595	12	39.110	9	32.563	8	18.369	2	10.689	4	4.877
Sept.-Octobre	16	147	666.549	37	300.853	25	145.414	11	42.440	10	40.096	12	43.798	13	42.482	8	23.505	5	12.597	3	9.002
Nov.-Décembre	25	134	867.795	39	421.631	38	217.653	14	51.169	12	38.395	10	44.970	11	36.933	5	15.841	4	9.942	4	10.818
Janv.-Février	27	125	759.437	32	310.354	25	208.916	13	65.636	12	61.569	13	49.213	6	16.963	6	17.660	4	10.123	3	9.074
Mars-Avril	25	120	721.605	35	304.387	28	157.754	15	87.870	21	92.858	9	33.968	7	19.759	4	11.449	2	6.400	2	4.000
Mai-Juin	13	98	505.093	30	207.238	18	99.461	22	104.604	10	38.231	8	23.873	4	12.940	2	7.667	2	5.133	1	3.200
TOTAL	112	121	712.643	34	312.115	27	170.570	14	66.612	13	58.599	11	40.335	8	25.707	5	15.351	3	8.566	3	7.384

	RECETTES	NOMBRE DE LOCATIONS
Deux premières années	92 %	82 %
Troisième année	4,68 %	10 %
Quatrième année	1,55 %	4 %
Cinquième année	0,93 %	2 %
Années ultérieures	0,84 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

et décembre avec 44,70 % du chiffre total des recettes au cours des dix premières semaines et 23,07 % au cours des dix semaines suivantes. A l'opposé, les films sortis en juillet et août ne réalisent que 34,79 %

les dix premières semaines et 17,89 % les dix semaines suivantes. En moyenne, 70 % des recettes de banlieue sont réalisées au cours du premier semestre qui suit la sortie générale et 14 %

au cours du second semestre. Soit 84 % dans la première année et 8 % au cours de la seconde. Le tableau ci-dessous fait apparaître ces pourcentages.

MOIS	NOMBRE FILMS.	TOTAL DES 2 PREMIÈRES ANNÉES		PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION										MOYENNES DES RECETTES PAR FILM									
				1 ^{re} DECADE		2 ^e DECADE		3 ^e DECADE		4 ^e DECADE		5 ^e DECADE		1 ^{re} DECADE		2 ^e DECADE		3 ^e DECADE		4 ^e DECADE		5 ^e DECADE	
		pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes	pas- sages	re- cettes
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juil.-août	4	82	92,—	23,26	34,79	11,26	17,89	6,—	9,45	4,25	3,74	12,—	10,78	9,24	8,96	7,74	5,05	2,25	2,94	4,25	1,34	1,75	1,06
Sept.-Octobre	16	82	92,—	24,06	41,53	15,88	20,08	7,13	5,46	6,75	5,53	7,76	6,04	8,41	5,86	5,01	3,22	3,15	1,74	1,81	1,24	1,66	0,90
Nov.-Décembre	25	82	92,—	24,04	44,70	19,57	23,07	8,35	5,43	7,63	5,56	6,55	4,77	6,52	3,91	3,20	1,67	2,64	1,06	2,22	1,15	1,48	0,68
Janv.-Février	27	82	92,—	21,02	37,61	22,62	25,51	8,42	8,44	7,85	7,46	8,67	5,96	3,79	2,05	3,73	2,14	2,42	1,22	2,03	1,09	1,45	0,72
Mars-Avril	25	82	92,—	23,65	38,61	16,35	20,11	10,21	11,21	14,29	11,64	5,84	4,35	4,50	2,52	2,73	1,45	1,80	0,82	1,64	0,51	1,09	0,40
Mai-Juin	15	82	92,—	25,05	37,75	15,13	18,11	18,06	19,07	8,46	6,96	6,55	4,35	3,45	2,36	2,—	1,40	1,39	0,95	1,12	0,58	0,99	0,49
	112	82	92,—	25,30	40,30	18,59	22,02	9,59	8,06	9,01	7,56	7,16	5,21	5,41	3,32	3,48	1,98	2,55	1,16	1,97	0,95	1,36	0,64

Il s'agit là de la situation particulière aux recettes de banlieue.

On considérerait avant la guerre que les

recettes provenant de l'exploitation de l'ensemble du territoire français étaient échelonnées dans le temps de la façon suivante :

1 ^{er} semestre à compter de la sortie générale	62	%
2 ^e —	12,50	%
3 ^e —	12,50	%
4 ^e —	5	%
5 ^e —	3	%
6 ^e —	2,25	%
7 ^e —	1,50	%
8 ^e —	0,75	%
9 ^e et 10 ^e semestres à compter de la sortie générale	0,50	%
	100	%

En ce qui concerne le marché extérieur, il était établi que 60 % des recettes étaient réalisées au moment de la sortie générale du film en France. 90 % dans les six premiers mois, pratiquement la totalité dans la première année d'exploitation. Comment faire apparaître en comptabilité les résultats de l'exploitation du film ? A quel moment les bénéfices ou les pertes peuvent-elles être considérées comme acquises ?

Certains producteurs estiment qu'il ne peut y avoir de bénéfice qu'à partir du moment où les recettes équilibrent le prix de revient du film. Ils se bornent alors à faire figurer les recettes au crédit, le coût du film au débit. Le premier exercice accuse ainsi un déficit qui est reporté sur les exercices suivants et qui sera résorbé si les recettes de ces exercices sont suffisantes.

D'autres producteurs considérant que le film représente un actif, le font figurer au poste des immobilisations. Ils procèdent chaque année à son amortissement dans des

conditions qui varient d'une entreprise à l'autre.

Quelquefois même, des entreprises considèrent comme résultats acquis les recettes à provenir de l'exécution des bons de commande en portefeuille.

Afin de mettre fin à ces errements et afin d'éviter toutes contestations avec l'Administration des Contributions, la Chambre Syndicale des Producteurs de Films avait établi, en accord avec les services du Ministère des Finances, le mode d'amortissement suivant :

La valeur du film représentée par son prix de revient étant immobilisée, l'amortissement est pratiqué par :

1^o l'imputation, au moment de leur réalisation, de toutes les recettes provenant des ventes à l'étranger qui se produisent au plus tard dans l'année de sortie;

2^o l'application à la valeur nette obtenue après déduction de ces ventes des taux figurant dans le tableau suivant :

PÉRIODE	TAUX MENSUEL	AMORTISSEMENT pour la période envisagée
Première année :		
2 premiers mois	20 %	40 %
10 mois suivants	3 %	30 %
2 ^e année	2 %	24 %
3 ^e année (6 mois)	1 %	6 %
TOTAL		100 %

Exemple. — Soit un film ayant coûté 3.000.000 de fr., passé en exclusivité générale d'avril à juin et dont la sortie générale est fixée au mois d'octobre; les ventes à l'étranger se sont élevées à 400.000 fr. jusqu'au mois de décembre de la première année et à 100.000 fr. l'année suivante.

L'amortissement sera calculé comme suit :

1 ^{er} exercice :	
Ventes à l'étranger	400.000
46 % de 2.600.000	1.196.000
2 ^e exercice :	
Ventes à l'étranger	100.000
32 % de 2.500.000	800.000
3 ^e exercice :	
20 % de 2.500.000	500.000
4 ^e exercice :	
Solde	4.000
	3.000.000

Supposons qu'à la fin du premier exercice, les recettes du film se soient élevées à Frs 2.000.000. Les amortissements à pratiquer étant de 1.596.000.

Le bénéfice comptable serait de Frs 404.000.

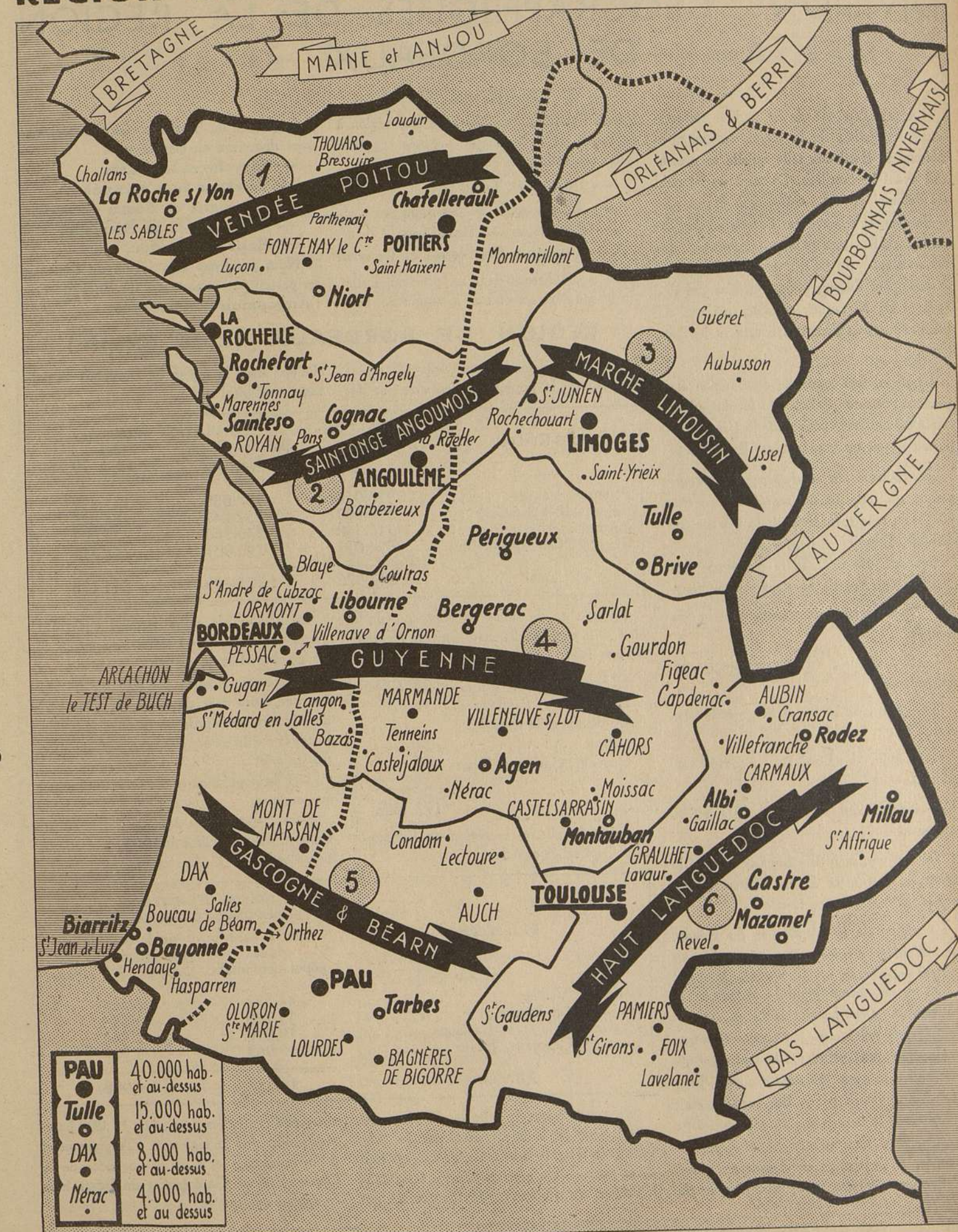
Admettons que ce bénéfice ait été imposé au titre des bénéfices industriels et commerciaux et que le net ait été réparti entre les actionnaires.

S'il s'agit d'un film aujourd'hui interdit, le bénéfice de 404.000 francs se transforme en une perte de un million de francs. Dans le cas où ce film constitue le seul actif de la Société, les créanciers de cette société ne seront-ils pas en droit de penser que les Administrateurs ont été pour le moins légers de distribuer des dividendes avant d'être assurés de récupérer le prix de revient global du film ?

L'Administration des Finances ne doit-elle pas admettre, dans pareil cas, que le bénéfice de 404.000 francs n'est qu'un bénéfice en puissance réalisé au cours du premier exercice, mais pour lequel il convient de constituer une provision d'égale montant en garantie des risques sur l'exploitation en cours ?

Si aucun événement fâcheux ne se produit, le bénéfice devient à ce moment disponible. Ce n'est qu'à ce moment seulement qu'il devrait donner lieu à la perception de l'impôt et à une répartition entre les actionnaires.

RÉGION DE BORDEAUX et sous-régions économiques



DIVISIONS GEOGRAPHIQUES DE LA REGION DE BORDEAUX

La carte au dos de ce feuillet fait ressortir les limites de la région cinématographique de Bordeaux telle qu'elle se présentait avant les hostilités. Ce territoire tel qu'il est délimité sur cette carte, était à peu près uniformément reconnu par l'ensemble de l'industrie cinématographique. Toutefois, les départements du Tarn et de l'Aveyron étaient, pour certains films, distribués par des agences de Marseille; certaines maisons de distribution possédaient des agences à Toulouse.

La population totale de cette région était avant la guerre de 6.621.103 sur 41 millions 850.000 habitants pour toute la France continentale, soit un pourcentage de 15,82 %.

Par ailleurs, le rendement cinématographique de cette région représentait environ 10 % du rendement total de la France continentale. Depuis l'Armistice et en raison de la ligne de démarcation, la région de Bordeaux a été répartie en deux sous-régions :

— Sous région de Bordeaux pour la zone occupée.

— Sous-région de Toulouse pour la zone non occupée.

Les chiffres de la population s'établissent comme suit :

— Région de Bordeaux : 2.842.000 habitants.

— Région de Toulouse : 3.779.000 habitants.

Nous avons, avant les hostilités, divisé la région de Bordeaux en six régions économiques :

La région de la Vendée et du Poitou, avec Poitiers comme ville principale, est presque entièrement située en zone occupée. Il en est de même pour le Saintonge et l'Angoumois avec La Rochelle et Angoulême comme villes clés. En ce qui concerne la Guyenne, une petite partie seulement de cette région se trouve en zone occupée. Toutefois, la majeure partie des recettes était réalisée à Bordeaux même et dans les villes environnantes. Les recettes de la Guyenne occupée, à l'exception de Bordeaux, étant relativement réduites, nous avons, pour la

période actuelle, rattaché cette sous-région à la partie de la Gascogne occupée, de telle sorte que cette zone se divise comme suit :

- Poitou et Vendée.
- Angoumois et Saintonge.
- Bordeaux et Banlieue.
- Guyenne, Gascogne et Béarn.

Nous étudierons dans un prochain bulletin la situation actuelle de la région de Tou-

louse (région de Bordeaux non occupée) que nous diviserons en cinq secteurs :

- Marche et Limousin
- Guyenne non occupée.
- Gascogne et Béarn occupés.
- Toulouse et sa Banlieue.
- Haut Languedoc.

Nous joindrons à la région du Limousin les parties peu importantes du Poitou et de l'Angoumois non occupés.

RÉGION DE BORDEAUX (Zone occupée)

Les sous-régions étant ainsi définies, la situation de la population desservie par des

cinémas dans la région de Bordeaux se présente ainsi qu'il suit :

Sous-RÉGIONS	POPULATION TOTALE	POPULATION par des Cinémas Standard	DESSERVIE âgée de 12 à 70 ans
Poitou et Vendée	936.014	188.088	137.831
Angoumois et Saintonge ..	672.189	252.247	184.846
Bordeaux et Banlieue ..	340.360	340.360	270.093
Guyenne, Gascogne, Béarn	894.013	343.001	251.358
Total	2.842.576	1.123.706	844.128

Le nombre de salles ouvertes se répartit ainsi, à la date du 31 mars, suivant les sous-régions :

Poitou et Vendée	23 salles
Angoumois et Saintonge ..	51 —
Bordeaux-Ville et sa Banlieue	34 —
Guyenne, Gascogne, Béarn	64 —

172 salles

Avant la guerre, la région de Bordeaux avait 213 salles ouvertes.

Le nombre de salles fermées après l'armistice est donc de 41 salles, soit 19,25 % du nombre d'avant guerre.

Le tableau ci-après fait ressortir le nombre des salles dont disposent les spectateurs de la région de Bordeaux (z. o.). Il indique le nombre d'habitants desservis par une salle, par rapport :

1° à la population totale de la sous-région économique;

2° à la population âgée de 12 à 70 ans habitant dans les villes possédant une ou plusieurs salles de théâtre cinématographique.

Sous-RÉGIONS	NOMBRE D'HABITANTS DISPOSANT D'UNE SALLE	
	sur la base de la population totale	sur la base de la population desservie âgée de 12 à 70 ans
Poitou et Vendée	44.572	6.563
Angoumois et Saintonge	13.180	3.624
Bordeaux-Ville et sa Banlieue	10.010	7.944
Guyenne, Gascogne, Béarn	13.969	3.927
MOYENNE	16.527	4.908

On constate que la ville de Bordeaux et sa Banlieue est la mieux favorisée avec une salle pour 10.010 habitants, ce qui est tout à fait normal. Un gros effort est à faire dans la région du Poitou et de la Vendée qui

comprend cinq villes de plus de 15.000 habitants, alors que la région de l'Angoumois et de la Saintonge en a six et que celle de la Guyenne, de la Gascogne et du Béarn n'en comprend que quatre.

RECETTES TOTALES PAR SEMAINES

RÉGION DE BORDEAUX

SEMAINES			NOMBRE DE PRO-GRAMMES	RECETTES HEBDOMADAIRES PAR SALLES		RENDEMENT des FILMS	MOYENNE PAR PROGRAMME		POURCENTAGE DES			
DU	AU	N°		BRUTES	NETTES		des RECETTES BRUTES	des RECETTES NETTES	TAXES & DROITS D'AUTEURS	RE-CETTES NETTES	RENDEMENT D/FILMS	
											s/1e brut	s/1e net
I) DU 11 AU 31 DECEMBRE 1940												
11 Décembre 1940	17 Décembre 1940	50.0	170	1.062.259	906.021	327.461,05	6.249	5.330	14,71	85,29	30,83	36,14
18 - - - 24 - - -		51.0	169	999.351	840.565	308.614,15	5.913	4.974	15,89	84,11	30,88	36,72
25 - - - 31 - - -		52.0	231	1.411.958	1.182.735	482.464,45	6.112	5.120	16,23	83,77	34,17	40,79
			570	3.473.568	2.929.321	1.118.539,65	6.094	5.139	15,67	84,33	32,20	38,18
II) PREMIER TRIMESTRE 1941												
1 Janvier 1941	7 Janvier 1941	1.1	242	1.428.903	1.232.425	486.856,--	5.905	5.093	13,75	86,25	34,07	39,50
8 - - - 14 - - -		2.1	175	956.621	815.820	297.552,--	5.466	4.662	14,72	85,28	31,10	36,47
15 - - - 21 - - -		3.1	175	979.087	831.467	295.704,20	5.595	4.751	15,08	84,92	30,20	35,56
22 - - - 28 - - -		4.1	177	1.209.224	1.009.375	361.863,25	6.932	5.703	16,53	83,47	29,93	35,85
29 - - - 4 Février - - -		5.1	175	1.151.115	985.796	357.407,70	6.578	5.633	14,56	85,44	31,05	36,26
5 - - - 11 - - -		6.1	175	1.226.961	1.047.145	396.829,40	6.440	5.984	14,66	85,34	32,34	37,90
12 - - - 18 - - -		7.1	168	1.185.270	998.932	356.605,95	7.055	5.948	13,72	84,28	30,08	35,70
19 - - - 25 - - -		8.1	177	1.352.409	1.125.987	403.906,65	7.641	6.362	16,74	83,26	29,87	35,87
26 - - - 4 Mars - - -		9.1	179	1.216.702	1.041.093	366.353,65	6.797	5.816	14,43	85,57	30,11	35,19
5 Mars - - - 11 - - -		10.1	180	1.314.611	1.125.616	399.694,55	7.303	6.253	14,38	85,62	30,40	35,51
12 - - - 18 - - -		11.1	179	1.025.148	872.722	318.678,15	5.727	4.876	14,87	85,13	31,09	36,52
19 - - - 25 - - -		12.1	181	1.207.786	1.011.885	367.984,05	6.673	5.591	16,22	83,78	30,47	36,37
26 - - - 1 Avril - - -		13.1	186	1.312.581	1.093.443	373.793,85	7.057	5.879	16,70	83,30	28,48	34,19
Total du trimestre			2.369	15.566.418	13.191.705	4.783.229,40	6.571	5.568	15,26	84,74	30,73	36,26
Total général			2.939	19.039.986	16.121.026	5.901.769,05	6.478	5.485	15,33	84,67	31,--	36,61

11 Décembre 40 - 1 Avril 41

Le présent tableau est comparable à ceux donnés pour Paris, sa Banlieue et la Grande Région Parisienne, respectivement aux feuillets 6, 13 et 26 des précédents bulletins. Il se rapporte aux recettes réalisées au cours de la période du 11 décembre 1940 au 31 mars 1941. Il apparaît que la moyenne des recettes brutes de la Région de Bordeaux est inférieure de près de 700 francs par programme aux recettes de la Grande Région

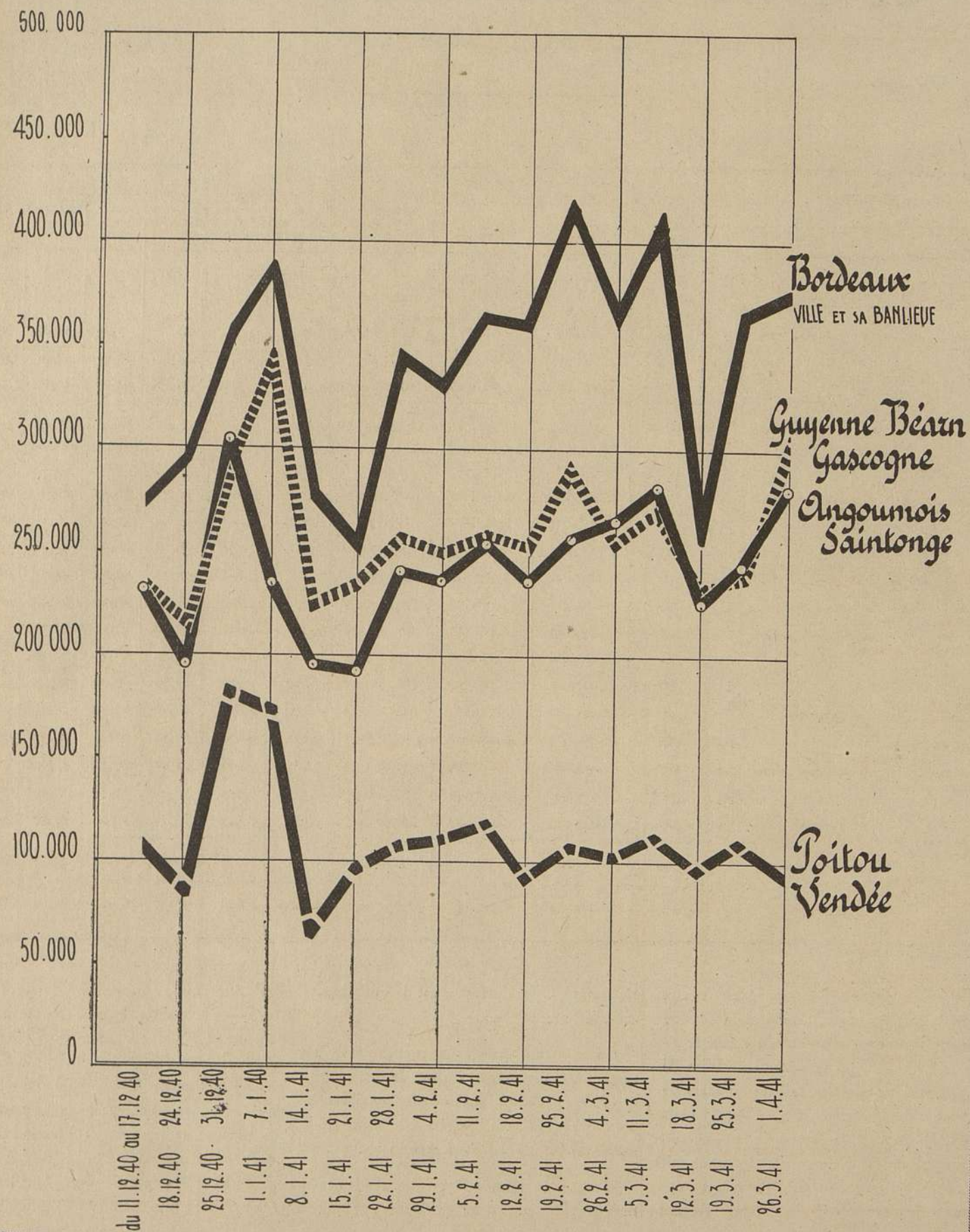
Parisienne. Cette différence est de 600 francs pour les recettes nettes.

En ce qui concerne les taxes et droits d'auteurs, les pourcentages varient de 13,75 % à 16,74 %, donc légèrement supérieurs à ceux de la Grande Région Parisienne lesquels varient de 13,39 à 16,35 %.

Quant aux pourcentages des rendements de films, la situation est meilleure que pour

Paris, sa Banlieue et la Grande Région Parisienne. En effet, le taux moyen de location atteint 36,61 % contre 33,95 à Paris, 33,86 en Banlieue et 33,99 dans la Grande Région Parisienne. Cette supériorité est identique en ce qui concerne le pourcentage des rendements sur les recettes brutes : 31 % pour Bordeaux, contre 26,72 %, 29,11 % et 28,88 % respectivement pour les trois régions citées plus haut.

VARIATION DES RECETTES NETTES par sous-régions économiques RÉGION DE BORDEAUX (Zone occupée)



RÉPARTITION DES RESULTATS D'EXPLOITATION RÉGION DE BORDEAUX (Zone occupée)

RUBRIQUES	NOMBRE de PRO- GRAMMES	RECETTES HEBDOMADAIRES PAR SALLES		RENDEMENT des FILMS	MOYENNE PAR PROGRAMME DES			POURCENTAGES DES			
		BRUTES	NETTES		RECETTES BRUTES	RECETTES NETTES	RENDEMENT DES FILMS	TAXES & DR. AUT.	REC. NETTES	RENDEMENT D/FILMS	
										s/le brut	s/le net
I) SALLES CLASSEES PAR REGIONS ECONOMIQUES											
POITOU ET VENDEE	370	3.006.665	2.578.558	918.510,25	8,126	6.969	2,482	14,24	85,76	30,55	35,62
ANGOUMOIS ET SAINTONGE	834	4.613.068	3.933.859	1.405.685,25	5,531	4.717	1.685	14,73	85,27	30,47	35,73
BORDEAUX-VILLE & SA BANLIEUE PROCHE	627	6.638.194	5.451.035	1.991.448,15	10,587	8.694	3.176	17,88	82,12	30,---	36,53
GUYENNE, GASCOGNE, BEARN	1.108	4.782.059	4.157.574	1.586.125,40	4,316	3.752	1.432	13,06	86,94	33,17	38,15
	2.939	19.039.986	16.121.026	5.901.769,05	6,478	5.485	2.008	15,33	84,67	31,---	36,61
II) SALLES CLASSEES SUIVANT L'IMPORTANCE DE LEURS RECETTES											
Salles réalisant plus de 20.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Poitou et Vendée	16	474.308	398.032	161.802,50	29.644	24.877	10.112	16,08	83,92	34,11	40,65
Angoumois et Saintonge	47	1.005.439	824.003	219.653,45	21.392	17.532	4.673	18,05	81,95	21,85	26,66
Bordeaux-Ville et sa banlieue proche	63	2.526.473	2.020.227	773.087,60	40.075	32.067	12.271	20,04	79,96	30,60	38,76
	126	4.006.220	3.242.262	1.154.545,55	31.795	25.732	9.163	19,07	80,93	28,82	35,61
Salles réalisant de 10.000 à 20.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Poitou et Vendée	51	925.217	773.392	264.295,55	18.141	15.164	5.182	16,41	83,59	28,56	34,17
Angoumois et Saintonge	111	1.528.075	1.275.582	483.859,20	13.766	11.492	4.359	16,32	83,48	31,66	37,93
Bordeaux-Ville et sa banlieue proche	178	2.647.177	2.173.016	761.612,40	14.872	12.208	4.279	17,31	82,09	28,77	35,05
Guyenne, Gascogne, Béarn	143	2.067.269	1.723.723	628.047,45	14.456	12.054	4.392	16,62	83,38	30,38	36,44
	483	7.167.738	5.945.713	2.137.814,60	14.840	12.310	4.426	17,05	82,95	29,82	35,95
Salles réalisant de 5.000 à 10.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Poitou et Vendée	102	790.857	690.176	244.617,75	7.753	6.766	2.398	12,73	87,27	30,93	35,44
Angoumois et Saintonge	128	951.724	820.719	313.632,55	7.435	6.412	2.450	13,77	86,23	32,35	38,21
Bordeaux-Ville et sa banlieue proche	99	780.920	661.832	215.687,70	7.888	6.685	2.179	13,25	86,75	27,61	32,59
Guyenne, Gascogne, Béarn	184	1.120.684	983.363	364.434,95	6.091	5.344	1.981	12,25	87,75	32,52	37,06
	513	3.644.185	3.156.090	1.138.372,95	7.104	6.152	2.219	13,39	86,61	31,24	36,07
Salles réalisant de 2.000 à 5.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Poitou et Vendée	153	713.717	620.502	214.534,50	4.665	4.055	1.402	13,06	86,94	30,06	34,57
Angoumois et Saintonge	154	398.006	357.598	128.345,75	2.584	2.322	833	10,13	89,85	32,25	35,89
Bordeaux-Ville et sa banlieue proche	131	481.681	413.854	161.074,90	3.190	2.741	1.067	14,08	85,92	33,44	38,92
Guyenne, Gascogne, Béarn	232	727.839	637.833	241.621,30	3.137	2.835	1.041	9,62	90,38	33,20	36,73
	690	2.321.243	2.049.787	745.576,45	3.364	2.971	1.080	11,70	88,30	32,12	36,37
Salles réalisant moins de 2.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Poitou et Vendée	48	102.566	96.456	33.259,95	2.137	2.009	693	5,96	94,04	32,43	34,48
Angoumois et Saintonge	394	729.824	655.957	260.194,30	1.852	1.665	660	10,12	89,88	35,65	39,67
Bordeaux-Ville et sa banlieue proche	136	201.943	182.106	79.985,55	1.485	1.330	588	9,82	90,18	39,61	43,92
Guyenne, Gascogne, Béarn	549	866.267	792.655	352.021,70	1.578	1.414	641	8,50	91,50	40,64	44,41
	1.127	1.900.600	1.727.174	725.461,50	1.586	1.532	644	9,13	90,87	38,27	42,---
TOTAL GENERAL	2.939	19.039.986	16.121.026	5.901.769,05	6,478	5.485	2.008	15,33	84,67	31,---	36,61

II Décembre 40 - I Avril 41

RÉPARTITION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

On trouvera ci-après une étude sur les résultats d'exploitation de la région de Bordeaux (zone occupée) pour la période du 11 décembre 1940 au 1^{er} avril 1941, étude comparable à celle

exposée aux feuillets 5, 12 et 27 pour la région de Paris, Banlieue et Grande Région Parisienne. Elle est divisée en deux parties :

1^o Etude comparative des résultats suivant

l'importance des recettes réalisées par les salles;

2^o Examen des résultats obtenus dans les différentes sous-régions économiques.

CLASSEMENT SUIVANT L'IMPORTANCE DES RECETTES

Le tableau ci-après fait ressortir l'importance comparée des différentes catégories de salles par rapport au total des recettes brutes.

Salles réalisant par semaine	Grande Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)	Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)
Plus de 20.000 fr. de recettes	26,70	21,04
De 10.000 à 20.000 fr. de rec.	24,86	37,65
De 5.000 à 10.000 —	19,99	19,14
De 2.000 à 5.000 —	21,30	12,19
Moins de 2.000 fr. de rec.	7,15	9,98
	100 %	100 %

On constate que plus d'un tiers des recettes de la région de Bordeaux sont réalisées par des salles d'importance moyenne faisant de 10.000 à 20.000 francs de recettes par semaine.

Vient ensuite pour Paris à peu près égales les salles de première catégorie réalisant plus de 20.000 francs de recettes et les salles de troisième catégorie faisant de 5 à 10.000 francs de recettes, qui font une moyenne de 19 à 20 %.

Dans la Grande Région Parisienne, la première place revenait aux salles de première catégorie. Ce fait provient de ce que la Grande Région Parisienne comprend 15 villes-clés de plus de 40.000 habitants, tandis que la région de Bordeaux n'en comprend que 4. Dans la région de Bordeaux, ce sont les villes moyennes qui dominent, lesquelles comportent évidemment des salles d'importance moyenne; à l'inverse, les petites salles représentent dans la région de Bordeaux un pourcentage nettement inférieur à la Grande Région Parisienne avec 22 % pour les salles

réalisant moins de 5.000 francs contre 28 % dans la Grande Région Parisienne.

Deux autres points nécessitent des explications : Taxes et Droits d'Auteurs, d'une part; rendement des films, d'autre part.

Le pourcentage moyen des Taxes et Droits d'Auteurs ressort, pour la région de Bordeaux, à 15,33 % contre 15,04 % dans la Grande Région Parisienne.

Pour chaque catégorie de salles les variations sont les suivantes :

Salles réalisant par semaine	Grande Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)	Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)
Plus de 20.000 fr. de recettes	18,47	19,07
De 10.000 à 20.000 fr. de rec.	16,21	17,05
De 5.000 à 10.000 —	14,04	13,39
De 2.000 à 5.000 —	12,01	11,70
Moins de 2.000 fr. de rec.	9,97	9,13

Il apparaît, pour les salles de première catégorie, que le taux est légèrement plus élevé dans la région de Bordeaux que dans la Grande Région Parisienne. Ceci provient des salles de première vision de la ville de Bordeaux, qui avec 20,04 % relèvent la moyenne générale des autres régions.

Situation identique pour les salles de deuxième catégorie où la moyenne ne serait pas sensiblement différente de celle de la Grande Région Parisienne, si la présence des salles de deuxième catégorie qui paient une moyenne de 17,91 % ne venait relever ce pourcentage.

Peu de différence à constater sur les salles des autres catégories.

Salles réalisant par semaine	Paris	Banlieue	Gde Région Parisienne	Région de Bordeaux
Plus de 20.000 francs de recettes	35,44	35,79	38,20	35,61
De 10.000 à 20.000 francs de recettes ..	32,53	35,12	32,74	35,95
De 5.000 à 10.000 —	30,79	32,51	31,51	36,07
De 2.000 à 5.000 —	27,88	31,83	32,49	36,37
Moins de 2.000 francs de recettes	—	34,28	34,77	42, »

On constate pour la région de Bordeaux que le pourcentage est sensiblement le même pour les quatre premières catégories de salles (Variation maximum de 0,76 % entre la première et la quatrième catégorie).

La remarque faite pour la Banlieue de Paris

CLASSEMENT SUIVANT LE LIEU D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'importance comparée dans les différentes sous-régions économiques par rapport au montant global des recettes de l'ensemble de la région de Bordeaux ainsi que le chiffre moyen des recettes hebdomadaires des salles de ces régions.

	Recettes en %	Moyenne des Recettes par programme
Angoumois, Saintonge	24,23	5.531
Poitou, Vendée	15,79	8.126
Bordeaux-Ville et sa Banlieue	34,86	10.587
Guyenne, Gascogne, Béarn	25,12	4.316
	100 %	

Il ressort de ce tableau que la Ville de Bordeaux représente à elle seule plus du tiers du total des recettes (34,86 %).

Pour de plus amples détails, notre lecteur se reportera au tableau du feuillet 48, recto, où il pourra constater que les moyennes sont très différentes par région, à savoir :

Poitou, Vendée	29,644
Angoumois, Saintonge	21,392
Bordeaux-Ville et sa Banlieue	40,075

D'autre part, la moyenne hebdomadaire de recettes est également en faveur de Bordeaux qui se place au premier rang avec 10.587 francs.

On trouve la confirmation de ce qui vient d'être dit si l'on compare les recettes moyennes réalisées par les salles des différentes catégories, soit :

Salles réalisant par semaine	Grande Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)	Région de Paris-Bordeaux (z. occ.)
Plus de 20.000 fr. de recettes	29,286	31,795
De 10.000 à 20.000 fr. de rec.	13,971	14,840
De 5.000 à 10.000 —	8,095	7,104
De 2.000 à 5.000 —	3,884	3,364
Moins de 2.000 fr. de rec.	2,122	1,686

2^o Rendement des films.

Le tableau ci-après permet la comparaison des résultats obtenus dans les différentes régions étudiées à ce jour dans les précédents bulletins et ceux obtenus dans la région de Bordeaux (zone occupée).

	RECETTES brutes	RECETTES nettes
Paris	26,72	33,95
Banlieue	29,11	33,86
Grande Région Parisienne	28,88	33,99
Région Bordeaux (z. occ.)	31, »	36,61

On constate, à la lecture de ce tableau, que les rendements de la région de Bordeaux sont nettement supérieurs à ceux des autres régions.

Considérons les pourcentages sur les recettes nettes concédés par les salles des différentes catégories :

La situation des petites salles de la région de Bordeaux est donc encore plus défavorable que celle de la Grande Région Parisienne et de la Banlieue. La solution de ce problème, indiquée dans le bulletin cité plus haut, s'impose, en conséquence, d'urgence si on ne veut pas voir disparaître les exploitations rurales.

En ce qui concerne les autres sous-régions économiques : le Poitou et la Vendée se placent en tête avec 8.126 francs de moyenne hebdomadaire, tandis que la Guyenne, la Gascogne et le Béarn arrivent à la dernière place avec 4.316 fr. Cette grande différence se justifie par le fait que la première région englobe plusieurs grandes villes : Poitiers, Châtelleraut, Niort, La Rochelle-sur-Yon, alors que sur la Côte Basque, nous n'avons que Bayonne et Biarritz. D'autre part, la population est plus dense en Vendée et dans le Poitou que dans la partie occupée de la Guyenne, la Gascogne et du Béarn qui est composée en majeure partie des Landes où la densité de population est faible.

VARIATION DES RENDEMENTS D'EXPLOITATION DANS LA RÉGION DE BORDEAUX (zone occupée)

pour les 3 premiers mois des années 1938-1939-1941

Situation Générale

I ^{er} TRIMESTRE DES ANNÉES	RECETTES BRUTES	PRIX MOYEN des PLACES	NOMBRE D'ENTRÉES	POPULATION DE 12 A 70 ANS DESERVIE PAR DES CINÉMAS STANDARD	RENDEMENT PAR HABITANT (trimestriel)	PREQUÉSTATION D/ CINÉMAS PAR HABITANT nbre de fois qu'un habi. va au ciné par trimestre	% PAR RAPPORT A 1938	NOMBRE RECETTES BRUTES	NOMBRE d'ENTRÉES
1938	13.370.870	5,--	2.674.174	844.128	15,84	3,2	100 %	100 %	
1939	15.946.050	6,--	2.657.675	844.128	18,89	3,1	119,26	99,38	
1941	15.566.418	7,24	2.150.058	787.943	19,76	2,7	116,42	80,40	

1 Janvier-31 Mars

Le tableau ci-dessus est présenté comme l'ont été ceux des feuillets 2, pour Paris; 14, pour la Banlieue; et 28, pour la Grande Région Parisienne des précédents bulletins.

Les recettes brutes de la région de Bordeaux sont en augmentation de 16,42 % pour le premier trimestre de 1941 par rapport à la même période de 1938, alors qu'à Paris elles étaient en diminution de 25 %

et sensiblement équivalentes pour la Banlieue et la Grande Région Parisienne. En ce qui concerne le nombre des spectateurs, la diminution est également moins importante dans la région de Bordeaux. En effet, elle n'atteint que 20 % par rapport à 1938 pour une diminution de population de 5 %, tandis que la diminution du nombre des spectateurs des régions étudiées précédemment

variait entre 43,62 % et 32,35 % par rapport à 1938.

Les conditions d'exploitation sont donc nettement meilleures dans la région de Bordeaux, ce que font également apparaître le rendement et la fréquentation des salles par habitant dont les moyennes sont toutes deux supérieures à celles de la Grande Région Parisienne.

SEMAINES			ANNÉE 1938		ANNÉE 1939		ANNÉE 1941	
DU	AU	N ^o	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES
1 Janvier	7 Janvier	1	230	1.168.019	213	1.347.971	242	1.232.425
8 -	14 -	2	194	815.568	198	998.150	175	815.820
15 -	21 -	3	198	848.802	201	1.090.458	175	831.467
22 -	28 -	4	199	853.156	199	987.838	177	1.009.375
29 -	4 Février	5	212	940.539	202	970.348	175	985.796
5 Février	11 -	6	204	908.976	211	1.063.121	175	1.047.145
12 -	18 -	7	204	956.375	207	993.009	168	998.932
19 -	25 -	8	206	845.557	222	1.189.181	177	1.125.987
26 -	4 Mars	9	209	967.325	207	1.101.538	179	1.041.093
5 Mars	11 -	10	199	751.598	197	1.040.304	180	1.125.616
12 -	18 -	11	200	788.976	198	980.249	179	872.721
19 -	25 -	12	194	765.233	194	846.184	181	1.011.885
26 -	1 Avril	13	199	720.650	186	864.286	186	1.093.443
			2.648	11.330.474	2.635	13.512.677	2.369	13.191.705

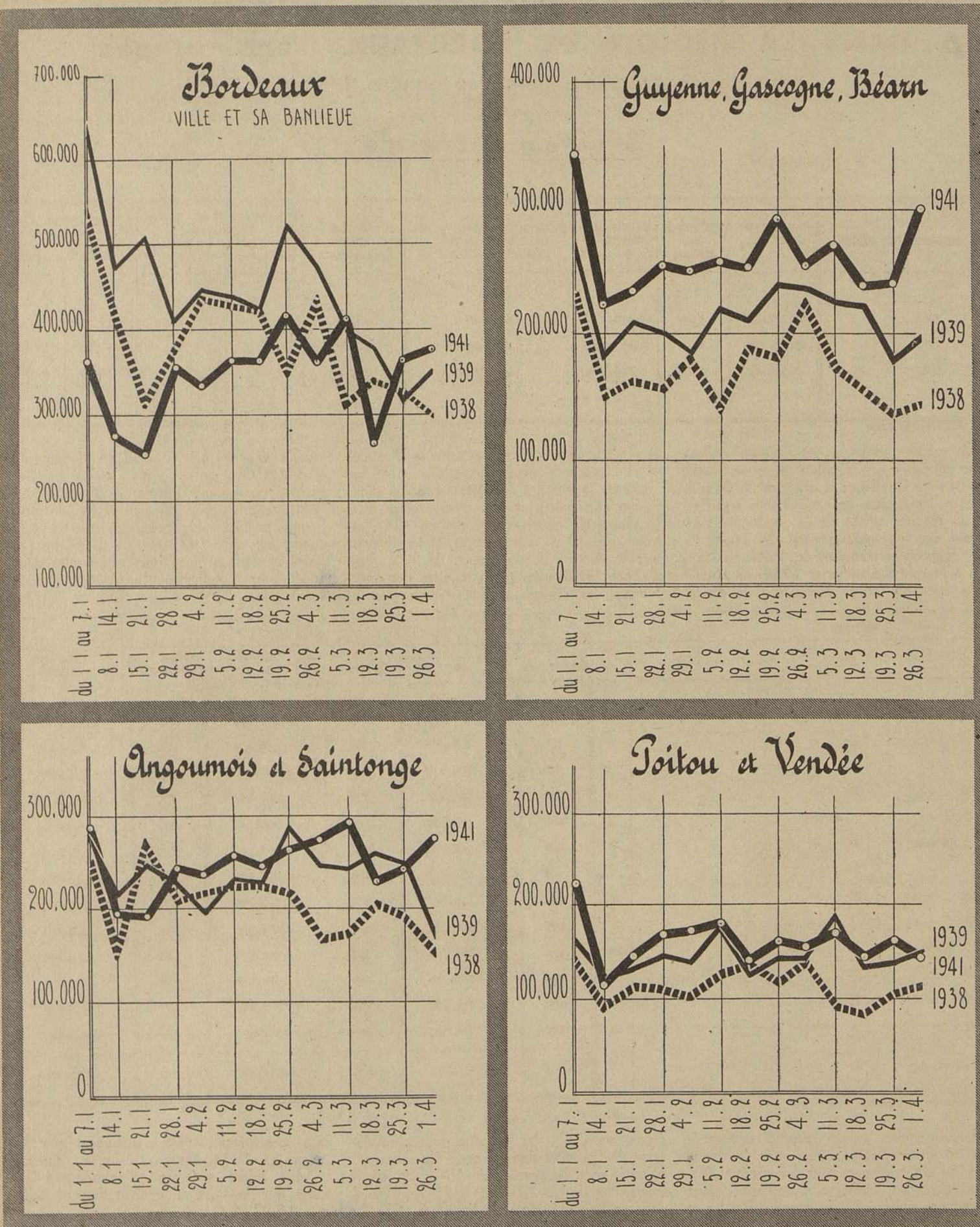
1 Janvier-1 Avril

Alors que nous avons constaté une amélioration des recettes nettes entre le début et la fin du trimestre pour les régions étudiées dans les bulletins précédents, nous remarquons qu'en ce qui concerne Bordeaux

(zone occupée), les recettes sont sensiblement équivalentes dans le cours du trimestre. D'autre part, les recettes de 1941 sont supérieures à celles de 1938 et de 1939. Cependant en tenant compte de l'augmentation du

prix des places, elles n'atteignent pas le niveau de 1938. Pour ce faire, il faudrait qu'elles soient en hausse d'environ 44 %, alors que le taux d'augmentation n'atteint que 16,42 %.

COMPARAISON DES RENDEMENTS D'EXPLOITATION RÉGION DE BORDEAUX (Zone Occupée) 1^{er} Trimestres 1938, 1939 et 1941



PRIX DES PLACES ET NOMBRE D'ENTRÉES DANS LES SALLES DE LA RÉGION DE BORDEAUX (Zone occupée)

Nous avons consacré le feuillet n° 16 du bulletin du 15 mai 1941 et le feuillet n° 34 du bulletin du 1^{er} juillet 1941, à l'étude du prix des places et du nombre d'entrées dans les salles de cinéma de la banlieue de Paris et de la grande région parisienne. La présente étude étant présentée de façon identique aux précédentes, nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter, en ce qui concerne les considérations générales.

1. NOMBRE DE SALLES ET NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

SALLES REALISANT PAR SEMAINE		NOMBRE DE SALLES					NOMBRE DE PLACES						
		POITOU et VENDEE	ANGOUMOIS et SAINTONGE	BORDEAUX	GUYENNE, GASCOGNE et BEARN	TOTAL	LOGES	BALCONS		ORCHESTRE		TOTAUX	
								1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	RE- SERVE	1 ^{er} SERIE		2 ^e SERIE
Plus de	20.000 Frs.de recettes nettes	I	2	4	0	7	132	970	503	4.075	665	401	6.766
de 10.000 à 20.000	- - - -	3	7	11	9	30	1.123	3.576	1.420	7.674	5.039	2.219	21.051
de 5.000 à 10.000	- - - -	6	7	4	9	26	712	3.666	1.131	5.618	5.203	2.711	19.041
de 2.000 à 5.000	- - - -	9	9	9	13	40	376	2.242	522	4.499	5.704	3.662	17.005
moins de	2.000 - - - -	4	26	6	33	69	222	2.404	740	3.945	9.105	6.542	22.958
		23	51	34	64	172	2.585	12.858	4.316	25.811	25.716	15.535	86.821

11 Décembre 1940-31 Mars 1941

Ce travail a été effectué à l'aide des dossiers de chaque établissement, comportant le plan de la salle, le nombre de places disponibles et le prix de chaque catégorie. Le nombre total des places disponibles ressort à 86.821 pour 172 salles, soit une moyenne de 505 places par établissement. Nous rappelons qu'en ce qui concerne la banlieue de Paris, le nombre des places était de 194.808 pour 336 établissements (moyenne 580 places) et pour la Grande Région Parisienne, 182.397 places pour 359 salles (moyenne 508 places).

La répartition intérieure des places entre les Loges, les Balcons et les différentes catégories d'Orchestre, n'est pas sensiblement dif-

férente de la répartition constatée pour la Banlieue et la Grande Région Parisienne. Si l'on considère la contenance moyenne des salles, on observe que les établissements de la région de Bordeaux qui réalisent plus de 20.000 francs de recettes disposent en moyenne, de 967 places, contre 1.050 en banlieue et 950 dans la Grande Région Parisienne. Les salles dont les recettes varient de 10.000 à 20.000 francs par semaine ont environ 700 places contre 800 en Banlieue et 700 dans la Grande Région Parisienne. En ce qui concerne les salles moyennes, leur contenance est sensiblement équivalente : 752 contre 611 en Banlieue et 618 dans la Grande Région Parisienne,

pour les salles effectuant de 5.000 à 10.000 francs de recettes; 425 contre 413 en Banlieue et 456 dans la Grande Région Parisienne pour les salles qui font de 2.000 à 5.000 francs; 333 contre 323 en Banlieue et 310 dans la Grande Région Parisienne pour les salles de moins de 2.000 francs de recettes.

La comparaison avec la Grande Région Parisienne nous permet de constater que les salles importantes de la région de Bordeaux réalisent une moyenne de recettes supérieure, avec une moyenne de nombre de places équivalente (Bordeaux 31.795 fr., contre 29.286 francs dans la Grande Région Parisienne).

II. NOMBRE D'ENTRÉES POUR LA PÉRIODE DU 11 DÉCEMBRE 1940 AU 31 MARS 1941

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	NOMBRE D'ENTRÉES A PLEIN TARIF					NOMBRE D'ENTRÉES A DEMI-TARIF					TOTAL des ENTRÉES
	POITOU et VENDEE	ANGOUMOIS et SAINTONGE	BORDEAUX	GUYENNE GASCOGNE et BEARN	TOTAL	POITOU et VENDEE	ANGOUMOIS et SAINTONGE	BORDEAUX	GUYENNE GASCOGNE et BEARN	TOTAL	
Plus de 20.000 Frs.de recettes	50.730	130.558	205.499		386.787	123	325	36.662		37.110	423.897
de 10.000 à 20.000 Frs. -	100.744	198.548	489.956	245.110	1.034.358	16.458	7.169	44.924	11.693	80.244	1.114.602
de 5.000 à 10.000 Frs. -	57.446	109.432	77.349	125.675	369.902	6.705	11.862	11.729	13.783	44.079	413.981
de 2.000 à 5.000 Frs. -	89.816	61.850	70.521	86.949	309.136	5.707	8.523	27.120	23.633	64.983	374.119
moins de 2.000 Frs. -	13.827	97.062	19.219	116.222	246.330	2.497	14.686	15.874	15.732	48.789	295.119
	312.563	597.450	862.544	573.956	2.346.513	31.490	42.565	136.309	64.841	275.205	2.621.718

11 Décembre 1940-31 Mars 1941

Ces chiffres ont été établis d'après le nombre des billets vendus.

Le nombre des entrées à demi-tarif pour les militaires et enfants ressort à 10,49 % de l'ensemble des entrées. Ce pourcentage est bien supérieur à celui de la Grande Région Parisienne avec 5,9 % et à celui de la Banlieue de Paris avec 7 %. Le pourcentage des entrées à demi-tarif varie de 8,75 % pour les salles importantes à

17,37 % pour les petites salles. Le phénomène observé pour les régions étudiées antérieurement — les enfants vont plus habituellement dans les petites salles — se reproduit pour la région de Bordeaux, mais dans une proportion plus élevée. En effet le pourcentage des places à demi-tarif variait entre 5 et 12 % dans la Grande Région Parisienne et entre 5 et 10 % en ce qui concerne la Banlieue de Paris.

La proportion de ces places à demi-tarif varie d'une façon assez sensible suivant les différentes sous-régions. Elle ressort aux chiffres suivants :

Poitou et Vendée	9,15 %
Angoumois et Saintonge	6,65 %
Bordeaux-Ville et sa Banlieue	13,64 %
Guyenne, Gascogne, Béarn	10,15 %

III. VARIATION DES RECETTES PAR JOURNÉES (en pourcentage)

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE		LUNDI		MARDI		TOTAL		TOTAL GENERAL
	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	samedi diman.	semaine	
Plus de 20.000 Frs. recet. nettes	5,85	5,81	5,68	5,12	5,01	4,48	4,78	8,56	26,30	16,72	3,14	3,86	3,48	3,23	51,48	48,42	100%
de 10.000 à 20.000 - -	1,56	3,36	5,09	5,47	1,59	2,17	4,58	12,48	40,06	16,17	2,12	1,71	1,95	1,69	68,71	51,29	100%
de 5.000 à 10.000 - -	0,19	3,08	3,88	5,23	0,18	3,97	1,06	17,58	40,04	22,09	0,66	0,99	0,18	0,87	79,71	20,29	100%
de 2.000 à 5.000 - -	-	0,79	2,28	3,30	-	2,27	0,02	18,10	45,71	27,53	-	-	-	-	91,34	8,66	100%
moins de 2.000 - -	-	2,17	0,36	1,55	0,25	-	0,08	15,94	41,40	38,25	-	-	-	-	95,59	4,41	100%
	1,72	3,51	4,15	4,69	1,25	2,69	2,96	13,75	38,34	21,11	1,56	1,38	1,46	1,43	73,20	26,80	100%

II Décembre 40-31 Mars 41

La proportion des entrées pour les différents jours de la semaine est sensiblement la même dans la région de Bordeaux, que celle constatée dans la Grande Région Parisienne, mais différente en ce qui concerne la Banlieue de Paris.

C'est ce que fait ressortir le tableau ci-contre :

Ce sont les matinées du dimanche qui attirent le plus grand nombre de spectateurs, quelle que soit la région considérée.

Viennent ensuite les soirées du dimanche: 21,11 % pour Bordeaux, 23,02 % pour la Grande Région Parisienne et 21,45 % pour la Banlieue de Paris, ce qui, pour la seule journée du dimanche représente, par rapport à l'ensemble de la semaine, une proportion de 59,45 % pour Bordeaux, 63,49 % pour la Grande Région Parisienne et 55,27 % pour la Banlieue de Paris.

	RÉGION BORDEAUX	GRANDE RÉGION PARISIENNE	BAN-LIEUE
Matinée du dimanche	38,34 %	40,47 %	33,82 %
Soirée du dimanche	21,11 %	23,02 %	21,45 %
Soirée du samedi	13,75 %	11,39 %	26,32 %
Soirée du jeudi	4,69 %	3,78 %	2,45 %
Matinée du jeudi	4,15 %	4,07 %	5,36 %
Autres séances	17,96 %	17,27 %	10,60 %

Les soirées du samedi soir se placent en troisième lieu avec 13,75 % contre 11,39 % dans la Grande Région Parisienne et 26,32 % pour la Banlieue de Paris. Cette différence avec la Banlieue a déjà été expliquée au feuillet n° 34, verso, du bulletin du 1^{er} juillet 1941.

De même qu'en ce qui concerne la Grande Région Parisienne, la proportion varie sui-

vant la catégorie des salles, les recettes des dimanche et samedi soir passant de 51,58 % pour les salles de première catégorie à 95,59 % pour les salles de cinquième catégorie. On constate, par ce fait, que les salles importantes jouent tous les jours de la semaine, alors que les petites salles ne font généralement des représentations que le samedi et le dimanche.

IV. PRIX DES PLACES

a) Prix moyen réel pour chaque catégorie d'établissements

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	PRIX MOYEN DES PLACES				
	POITOU et VENDEE	ANGOUMOIS et SAINTONGE	BORDEAUX	GUYENNE GASCOGNE et BEARN	MOYENNE
Plus de 20.000 francs de recettes	9,35	8,23	11,28	9	9,05
De 10.000 à 20.000 francs de recettes	8,62	7,56	4,97	7,80	6,49
De 5.000 à 10.000 »	7,16	6,9	6,06	8,59	7,36
De 2.000 à 5.000 »	7,75	6,03	5,95	6,87	6,71
Moins de 2.000 francs »	6,93	6,57	5,64	6,70	6,56
	8,14	7,27	6,69	6,60	7,24

Les prix moyens inscrits sur le tableau ci-après, ont été calculés sur la base de la recette totale maxima de chaque établissement en admettant que toutes les places soient occupées à plein tarif. Les prix indiqués dans la dernière colonne (moyenne par semaine)

ont été déterminés en appliquant au prix moyen de la semaine et du dimanche, la proportion des recettes, telle qu'elle découle du chapitre III ci-dessus.

Les deux moyennes ainsi déterminées

(tableau a et tableau b) ne sont pas équivalentes. Ce fait résulte de ce que nous avons admis pour le tableau b que toutes les places étaient intégralement occupées, ce qui ne se présente pas dans la réalité.

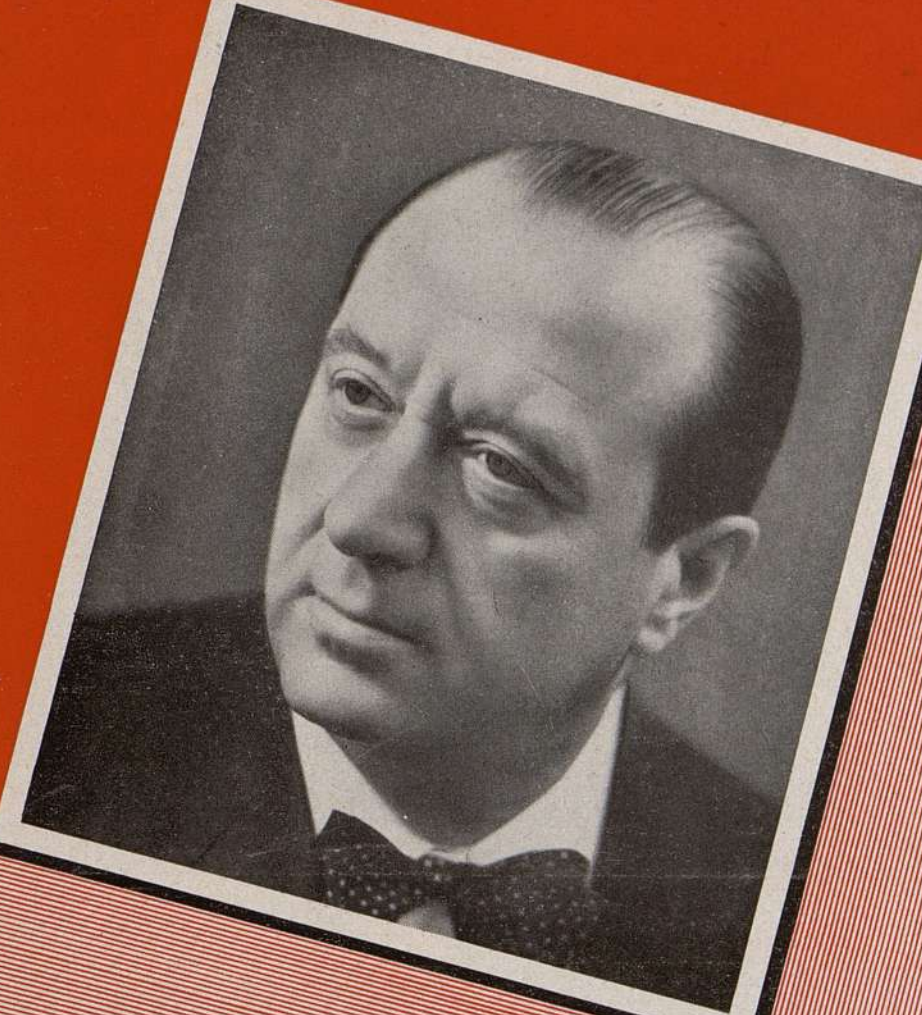
b) Prix pratiqués pour chaque catégorie de places

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	SAMEDI ET DIMANCHE							SEMAINE							MOYENNE PAR SEMAINE
	LOGES	BALCONS		ORCHESTRE			PRIX MOYEN-	LOGES	BALCONS		ORCHESTRE			PRIX MOYEN-	
		1 ^{re} SERIE	2 ^e SERIE	RE- SERVE	1 ^{re} SERIE	2 ^e SERIE			1 ^{re} SERIE	2 ^e SERIE	RE- SERVE	1 ^{re} SERIE	2 ^e SERIE		
Plus de 20.000 Frs.de recettes nettes	10,24	10,22	10,--	9,55	6,30	4,98	9,11	8,05	8,19	7,--	7,31	5,31	3,92	7,18	8,17
de 10.000 à 20.000 Frs.de recettes nettes	11,18	8,35	6,52	8,11	6,62	5,99	7,63	10,--	7,51	6,17	7,08	6,35	5,78	6,93	7,41
de 5.000 à 10.000 - - - -	9,06	8,11	7,04	7,36	6,75	5,42	7,10	8,46	7,57	6,88	6,67	6,19	4,95	6,23	6,93
de 2.000 à 5.000 - - - -	9,23	7,58	7,13	7,05	6,36	5,51	6,61	8,93	7,07	6,29	6,59	6,14	5,30	6,27	6,58
moins de 2.000 - - - -	8,79	6,98	5,93	6,66	6,14	5,06	6,02	7,76	6,56	5,90	6,48	5,48	4,98	5,80	6,01
	10,05	8,03	7,03	7,77	6,41	5,36	7,--	9,13	7,40	6,39	6,85	6,03	5,17	6,44	6,84

II Décembre 1940-31 Mars 1941

Le Gérant : P. A. HARLÉ.

Imp. de La Cinématographie Française, 29, rue Marsoulan, Paris.



RAIMU

LE PRESTIGIEUX
ARTISTETIENDRA LE RÔLE
PRINCIPAL

DANS

LES
INCONNUS DANS LA MAISOND'APRÈS LE ROMAN DE GEORGES SIMENON
RÉALISATION: HENRI DECOIN

PRODUCTION: CONTINENTAL FILMS



DISTRIBUEE PAR L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE présente

Premier Rendez-vous

Réalisation : **Henri DECOIN**

avec Jacqueline DESMARETS - Suzanne DEHELLY - Gabrielle DORZIAT - Rosine LUGUET - Elisa RUIS
Fernand LEDOUX - Louis JOURDAN - Jean TISSIER - Jean PAREDES
Adaptation et Dialogue de Michel DURAN - Musique de René SYLVIANO - Paroles de Louis POTERAT

Danielle Darrieux



Danielle DARRIEUX et Jacqueline DESMARETS

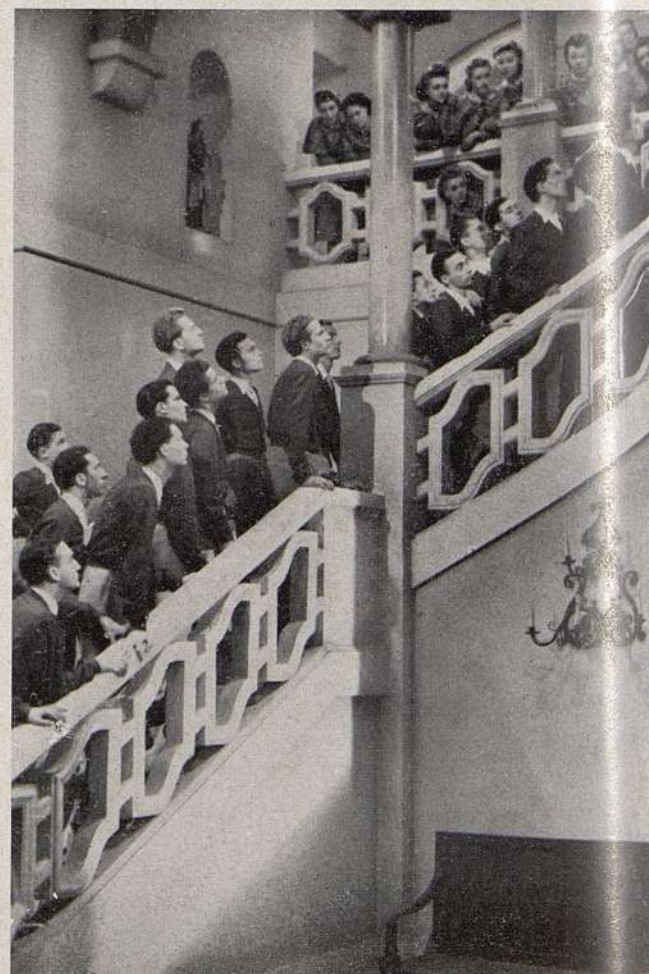


Danielle DARRIEUX et Fernand LEDOUX



Danielle DARRIEUX souriante, gracieuse...

"Premier Rendez-vous"
illuminé par
la beauté et
la jeunesse de
**Danielle
DARRIEUX**
animé par son
adresse mali-
cieuse, sa gaieté
primesautière
marquera le
renouveau du
Cinéma français



De la jeunesse, de l'émotion

"PREMIER RENDEZ-VOUS"
une action riche, variée,
nuancée à la fois de
fantaisie et de vérité
nous montre les aspects
les plus séduisants de
la ravissante
Danielle DARRIEUX



Danielle DARRIEUX et Fernand LEDOUX



Un orphelinat austère...

"PREMIER RENDEZ-VOUS"
le film français qui
inaugurera
la grande saison
cinématographique
au Normandie

Production : CONTINENTAL FILM



Danielle DARRIEUX espiègle...



DÈS MAINTENANT
QUATRE

FILMS FRANÇAIS DE

CONTINENTAL FILMS

DISTRIBUÉS PAR L'A. C. E.

sont terminés

PREMIER RENDEZ-VOUS avec Danielle DARRIEUX
LE DERNIER DES SIX avec Pierre FRESNAY
PÉCHÉS DE JEUNESSE avec Harry BAUR
LE CLUB DES SOUPIRANTS avec FERNANDEL

Deux autres films français de **CONTINENTAL FILMS**
distribués par l'Alliance Cinématographique Européenne sont en cours de réalisation

CAPRICES avec Danielle DARRIEUX
réalisé par Léon JOANNON

NE BOUGEZ PLUS avec Annie FRANCE, Annette FLEURIOT, Guillaume de SAX, Saturnin FABRE
(NE BOUGEZ PLUS remplace DIVORCE SANS MARIAGE dont la réalisation a été différée) réalisé par Pierre CARON

Le septième film français de **CONTINENTAL FILMS**
du programme A.C.E.:

LES INCONNUS DANS LA MAISON

D'après le roman de Georges SIMENON

avec

RAIMU

sera réalisé en Novembre prochain par
Henri DECOIN



LE NUMÉRO:
8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL

N° 21

2 AOUT 1941

LA CHAMBRE INTERNATIONALE DU FILM S'EST RÉUNIE A BERLIN

18 Pays étaient représentés

Du 16 au 21 juillet, s'est tenue à Berlin, l'Assemblée générale de la Chambre Internationale du Film. A cette importante manifestation assistaient les délégués des Industries cinématographiques de dix-huit pays : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hollande, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie, Protectorats de Bohême et Moravie.
Les délégués furent reçus par le Pro-

fesseur Carl Froelich, Président de la Reichfilmkammer. Nous donnerons dans le prochain numéro du « Film » un compte rendu complet de cette réunion. Signalons, dès maintenant, que S. E. le Comte Volpi di Misurata, Chef du Cinéma italien, a été nommé Président de la Chambre Internationale du Film. Trois vice-Présidents ont été également nommés : Le P^r Carl Froelich (Allemagne), le D^r Olaf Andersson (Suède) et le D^r Balogh (Hongrie).

M. Lamirand a assisté à des prises de vues de « NOUS LES GOSSES »

Mardi dernier 29 juillet, M. Georges Lamirand, Sous-Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, s'est rendu à Joinville où il a assisté à des prises de vues de *Nous les Gosses*, le film que tourne actuellement Louis Daquin pour Pathé-Cinéma.

L'Etat-major de cette société faisait les honneurs de la réception à laquelle assistaient également de nombreuses personnalités de l'Industrie cinématographique et de la Presse.

**RETOUR DE RAIMU
DANS LES STUDIOS PARISIENS**

En Novembre, prochain il tournera « Les Inconnus dans la Maison », production Continental Films distribuée par l'A. C. E.

En novembre prochain, aux studios de Billancourt, Henri Decoin réalisera pour Continental Films, un film au sujet particulièrement intéressant, *Les Inconnus dans la Maison*, adapté du roman de Georges Simenon du même nom.

Cette production, qui sera distribuée par l'A.C.E., marquera le retour du grand acteur français Raimu dans les studios parisiens. Il incarnera dans ce film, dont le cadre est une ville de province, l'émouvante figure d'un avocat qui, ayant abandonné le barreau depuis vingt ans, est amené à plaider une cause exceptionnelle.

Les Inconnus dans la Maison ne sera pas seulement un film d'action et de mouvement, mais aussi une œuvre à tendance sociale d'une actualité brûlante puisqu'elle a trait aux importantes questions concernant la jeunesse.

LE PROCHAIN NUMÉRO DU
« FILM »
paraîtra
LE SAMEDI 30 AOUT

52^e SEMAINE D'EXCLUSIVITÉ DE « BATTEMENT DE CŒUR »

Mercredi 30 juillet, au « Ciné-Opéra », M. André Paulvé, Président-Directeur général de la Société Discina, et M. Pierre Chenard, Directeur du Circuit Nord-Est Cinéma, ont réuni de nombreuses personnalités du Cinéma et de la Presse pour fêter la 52^e semaine d'exclusivité d'un beau succès du cinéma français, *Battement de Cœur*, dont la vedette est Danielle Darrieux.



Danielle Darrieux
dans *Battement de Cœur*.
(Photo Discina)

Ce film, qui débuta pendant la guerre au « Madeleine-Cinéma », où il fit une longue exclusivité, a été repris dans cette salle en janvier dernier et depuis n'a cessé d'être projeté en exclusivité à Paris, d'abord pendant dix-huit semaines au « Helder », puis onze semaines au « Triomphe » où il continue actuellement sa magnifique carrière, concurremment avec le « Ciné-Opéra » où *Battement de Cœur* est projeté depuis le 30 juillet.

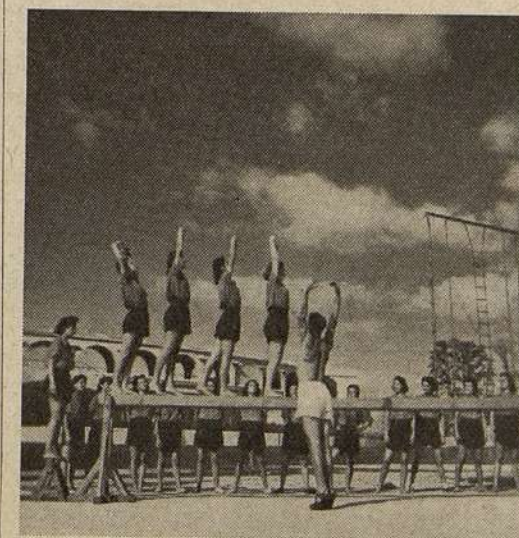
Les interprètes de ce film, Danielle Darrieux, Junie Astor, Jean Tissier, André Luguet, Saturnin Fabre ainsi que le metteur en scène Henri Decoin étaient présents à cette réunion.

**Le 14 Août au Normandie
« LE PREMIER RENDEZ-VOUS »**

avec Danielle Darrieux
inaugurera la saison cinématographique

Le 14 août prochain, l'A.C.E. inaugurera la nouvelle saison cinématographique parisienne en présentant en exclusivité au « Normandie » une grande production française de Continental Films, *Le Premier Rendez-vous* dont la vedette est Danielle Darrieux.

La présentation de ce film est un événement cinématographique important à plusieurs titres : elle marque en effet, en plus de l'ouverture de la saison 1941-42, la première projection d'un film réalisé dans les



(Photo U. T. C.)

passionnera les sportifs et les éducateurs. Il est découpé avec un soin jaloux par notre confrère J.-C. Auriol. Guillaume Radot l'administrateur. Les opérateurs Joulin et Tiquet apportent toutes les finesses techniques à ces vues de jeunes corps en action dans l'air, dans l'eau, le vent, le soleil : beauté française.



La délicieuse Ilse Werner, la nouvelle vedette de l'U.F.A. que l'A.C.E. nous a déjà présentée dans « Eveil » et « Bal masqué », et que l'on peut actuellement applaudir dans *Mademoiselle*, un film absolument charmant qui passe depuis le 30 juillet en exclusivité au « Colisée ».

(Photo A.C.E.)

studios parisiens depuis l'armistice ainsi que de la production de la Continental Films.

Le *Premier Rendez-vous* dont Henri Decoin a commencé la réalisation à la fin d'avril aux studios de Billancourt, est une brillante comédie où Danielle Darrieux est entourée d'une interprétation de tout premier ordre réunissant les noms de Louis Jourdan, Fernand Ledoux, Jean Tissier, Gabrielle Dorziat, Suzanne Dehelly, Suzanne Desmarets, Rosine Luguet, Elisa Ruis, Georges Mauly, et Paradès.

Ce nouveau film français, illuminé par la beauté et la jeunesse de Danielle Darrieux, comporte une action nuancée à la fois de fantaisie et de vérité et qui nous montre les aspects les plus séduisants de la ravissante artiste.

L'opérateur Lefebvre a pu photographier de nombreux extérieurs qui aéreront l'intrigue; les décors ont été dessinés par Perrier. Danielle Darrieux chantera une chanson de Sylviano dont les paroles sont de Potrat.

PAUL MESNIER RÉALISE "LE VALET MAÎTRE"

C'est aux studios de Saint-Maurice que Paul Mesnier a commencé la réalisation du *Valet maître* pour la Société de production S. P. C. La pièce de Paul Armand et Léopold Marchand, qui avait connu un si grand succès au théâtre de la Michodière, va revivre à l'écran, adaptée par Albert Guyot et Paul Mesnier, metteur en scène qui fit ses débuts peu de temps avant la guerre dans *La Belle Revanche*. Paul Mesnier est assisté par Jeanne Eliévent; il a comme opérateur Géo Leclerc et comme décorateur Quignon.

Les interprètes sont Elvire Popesco, Henri Garat, qui reprend à l'écran le rôle créé à la scène par Victor Boucher, Georges Grey, Marguerite Deval, Roger Karl, Mauly et René Génin, Mihalesco, Nina Myral.

SITUATION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE AU 1^{er} AOUT

41 Films actuellement autorisés

(Le nom entre parenthèses est celui du Distributeur)

I. — 9 FILMS TERMINES OU AU MONTAGE

CONTINENTAL-FILMS

Le Dernier des Six (A. C. E.)
L'Assassinat du Père Noël (Tobis)
Premier Rendez-vous (A. C. E.)
Le Club des Soupirants (A. C. E.)
Péchés de Jeunesse (A. C. E.)

DISCINA

Premier Bal (Discina)

PATHE-CINEMA

Romance de Paris (Pathé-Consortium)

FILMS ROGER RICHEBÉ

Madame Sans-Gêne (Films Richebé)

U.F.P.C.

Fromont Jeune et Risler Aîné (U.F.P.C.)

II. — 9 FILMS EN COURS

DE REALISATION

CONTINENTAL-FILMS

Ne Bougez plus (A.C.E.)
Caprices (A.C.E.)

DISCINA

Histoire de rire (Discina)

MINERVA

L'Age d'Or (Minerva)

PATHE-CINEMA

Nous les Gosses (Pathé-Consortium)

S. P. C.

Le Valet Maître (C.P.L.F.)

S.P.D.F.

La Neige sur les Pas

S.U.F.

Chèque au Porteur (Sirius)

U.T.C.

Appel du Stade (film de 1^{re} partie).

III. — 23 FILMS EN PREPARATION

AUTORISES

CONTINENTAL-FILMS

Les Evadés de l'An 4.000 (Tobis)
La Symphonie fantastique (Tobis)
Mam'zelle Bonaparte (Tobis)
Café-Cone (Tobis)
Annette et la Dame blonde (A.C.E.)
Les Inconnus dans la Maison (A.C.E.)

Divorce sans Mariage (A.C.E.)

Une Paire d'Amis (Tobis).

BURGUS FILM

Andorra (Gallia Ciné)

C.C.F.C.

Un Prince charmant (C.C.F.C.)

DISCINA

La Dame de l'Ouest (Discina).

ECLAIR-JOURNAL

Grandes Vacances (Eclair-Journal)

INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

La Mariage de Chiffon.

MINERVA

Fiebres (Minerva)

PATHE-CINEMA

Un Lycéen a disparu

Le Briseur de Chaines (Mamouret)

S.E.L.B. FILM

Le Moussaillon

SIRIUS

Cartacalha

Le Chemin du Cœur

La Victoire du Printemps

L'Ange de Minuit

S.P.C.

Les Petits

S.U.F.

Montmartre-sur-Seine.

U.T.C.

La Nuit fantastique

"REMORQUES"

sera projeté à Marivaux

La Société des Cinémas de l'Est vient de retenir, pour être projeté en exclusivité à Marivaux, à la suite du *Duel*, le grand film français réalisé par Jean Grémillon, et adapté du roman de Roger Verel: *Remorques*. Cette production distribuée, par Tobis-Films, est interprétée par Jean Gabin, Michèle Morgan, Madeleine Renaud, Fernand Ledoux, Blavette et Jean Marchat.



"MADAME SANS-GENE" EST TERMINE

Roger Richebé vient de terminer la réalisation de *Madame Sans-Gêne*.

Voici une scène de ce grand film français où dans le pittoresque décor du marché Saint-Honoré, on voit la Maréchal Lefèvre (Arletty) en conversation avec le Comte de Niepperg (Maurice Escande).

(Photo Films Richebé)

TABLEAU DE TRAVAIL DES STUDIOS

Les Films que l'on tourne Nouveaux Films commencés

BILLANCOURT

CAPRICES

Réal. : Léo Joannon.
Genre : Comédie.
Int. : Danielle Darrieux; Mlle Catrions, Albert Préjean, Jean Parédès, Pasquali, Devère, Jean Brochard, Florencie, Lemontier, Jean Gobet, Pérez, Gabriello, Coquelin, Germaine Reuver, Paroli et Colette Régis.
Travail : 3^e semaine.
Commencé le : 30 juin.
Prod. : Continental Films.
Les prises de vues continuent.

BUTTES-CHAUMONT

L'AGE D'OR

Réal. : Jean de Limur.
Genre : Comédie d'aventures.
Int. : Elvire Popesco, Alerme, Andrée Guise, Jean Tissier, Clément Duhour, Marnay, Louis Blanche, Denise Bréal, Gilbert Gil.
Travail : 5^e semaine.
Commencé le : 30 juin.
Décors en cours : Une banque; chambre du Dubélaire; cours de peinture; la salle de conseil d'administration; la loge de la concierge.
Prod. : Films Minerva.
De nouveaux extérieurs viennent d'être tournés dans le parc des Buttes-Chaumont; au Palais de Chaillot et au haut des tours de Notre-Dame.

JOINVILLE-PATHÉ

NOUS LES GOSSES

Réal. : Louis Daquin.
Genre : Comédie.
Int. : Louise Carletti, Gilbert Gil, André Brunot de la Comédie-Française, Pierre Larquey, Germaine Kerjean, Jeanne Pérez, Gildès, Martial Rebe, Marcel Perez, Coedel et les gosses.
Travail : 3^e semaine.
Commencé le : 10 juillet.
Décors en cours : Un grand décor monté en extérieur sur le terrain du studio représentant un village, banlieue d'une grande ville.
Prod. : Pathé-Cinéma.
La majeure partie du film sera tournée dans le décor extérieur. On réserve pour les jours de mauvais temps les quelques plans qui doivent être tournés dans le studio à l'école, chez l'instituteur et chez le commissaire.

NEUILLY

NE BOUGEZ PLUS

Réal. : Pierre Caron.
Prod. : Continental Films.
(Voir fiche technique).

PHOTOSONOR

CHEQUE AU PORTEUR

(Voir fiche technique).
Travail : 2^e semaine.
Décors en cours : Chambre de Simone; cuisine; chambre de Fortuné; chambre de Camille; complexe représentant l'intérieur d'une villa à Fontainebleau.
Le film a débuté par des extérieurs qui ont été tournés en banlieue, à la gare de Lyon, à Neuilly et dans Paris. Le travail au studio a commencé le 28 juillet.

SAINT-MAURICE

LE VALET MAÎTRE

Réal. : Paul Mesnier.
Genre : Comédie gaie.
Int. : Elvire Popesco, Marguerite Deval, Henri Garat, Roger Karl, Georges Mauly, René Génin, Mihalesco, Nina Myral, Georges Grey.
Travail : 2^e semaine.
Commencé le : 25 juillet.
Décors en cours : Le complexe Ravier de l'Orne; complexe Antonia; complexe du cercle.
Prod. : S. P. C.
Les noms de Mihalesco, Nina Myral et Georges Grey sont venus s'ajouter à la distribution artistique du film, depuis que nous avons publié la fiche technique.

HISTOIRE DE RIRE

Réal. : Marcel L'Herbier.
Prod. : Discina.
(Voir fiche technique).

Ne bougez plus

Production :
CONTINENTAL FILMS
Distribution :
A. C. E.

Genre : Opérette-vaudeville.
Réalisateur : Pierre Caron.
Auteurs, Adaptation et dialogues : Roméo Carles et et Pierre Caron.

Chef-opér. : Amand Thirard.
Décors : Guy de Gastlyne.
Musique : Jehan Charpentier.

Régisseur général : Jean Rossi.

Ing. du son : J. Carrère.

Interprètes : MM. Saturnin Fabre, Jean Meyer, Guil-

laume de Sax, Paul Meur-

se, Etchepare, Roger Le-

gris, Carpentier, Mlles An-

nie France, Fleuriot, Ger-

maine Charley, Hélène Ro-

bert.

Studios : Neuilly.

Enregistrement : Klangfilm.

Epoque : Moderne.

Commencé le : 21 juillet 41.

EN EXTÉRIEURS

APPEL DU STADE

(Film de 1^{re} partie).
Réal. : Marcel Martin.
Genre : Film sportif.
Int. : R. P. David, professeur à l'E. N., Bergeron, Génin, Odile Pascal (rôles anecdotiques), l'Equipe spéciale des Pompiers de Paris, Sélection d'Athlètes, etc...
Travail : 3^e semaine.
Prod. : U. T. C.
Les prises de vues se poursuivent dans la région de Biarritz.

Chèque au Porteur

Production :

S.U.F.

Distribution :

SIRIUS

Genre : Comédie musicale.

Réalisateur : Jean Boyer.

Dialogues : Jean Boyer.

Dir. de prod. : Bernard Ro-

land.

Assistants : Mario, Dumont.

Chef-opérateur : Arménise.

Opérat. : Portier, Pecqueux.

Décors : Quignon.

Régie génér. : Louis Leclerc.

Régie : Pinchon.

Musique : Van Parys.

Ing. du son : Hawadier.

Photographe : Thonnart.

Studios : Photosonor.

Enreg. : Tobis Klangfilm.

Script-girl : Perrin.

Maquilleur : Paule Déan.

Monteur : Hauteceur.

Interprètes : Lucien Baroux

(Fortuné), Jean Tissier Ala-

ric, Marguerite Pierry (Ca-

mille), Robert Arnoux (Gaë-

tan), Jimmy Gaillard (Da-

niel), Jacqueline Ferrière

(Simone), Robert Ozanne

(le Costaud), Odette Tis-

sier (Julie), Bever, Mariot-

ti, Léonce Corne.

Epoque : Moderne.

Cadres : Les gares, les mi-

lieux bourgeois.

Sujet : Un porteur de baga-

ges se fait passer pour un

homme riche et sème la

perturbation dans un mi-

lieu d'austère bourgeoisie,

ce qui provoque des scènes

comiques.

Commencé le : 21 juillet

Histoire de rire

Production et Distribution :
DISCINA

Genre : Farce comique.

Réalisation : Marcel L'Her-

bier.

Dir. de prod. : G. Lampin.

Auteur : Pièce d'Armand Sa-

lacrou.

Dialogues : Arm. Salacrou.

Assistant-Metteur en scè-

ne : Robert-Paul Dagan.

Chef-opér. : Roger Hubert.

Opérateur : Fossard.

Décors : Robert Gys.

Enregistrement : W. E.

Studios : Saint-Maurice.

Régisseur : Hartwig.

Interprètes : Fernand Gra-

vey, Marie Déa, Pierre Re-

noir, Micheline Preste, Gil-

bert Gil.

Epoque : Moderne.

Cadres : Paris et le bord de

la mer.

Commencé le : 4 août en

studio.



Mireille Balin, Marguerite Pierry et Georges Vitray dans *Fromont Jeune et Risler Aîné* dont Léon Mathot vient de terminer la réalisation. (Photo U. F. P. C.)

QUATRE-VINGTS GOSSES DE PARIS PARTICIPENT À LA RÉALISATION DE "NOUS LES GOSSES"

"ROMANCE DE PARIS" EST TERMINÉ

Réaliser un film dont le principal élément est constitué par de jeunes enfants est un travail extrêmement délicat. Louis Daquin, metteur en scène de *Nous les Gosses* l'a fort bien compris et, pour tourner son premier film, il emploie des méthodes spéciales qui réussissent parfaitement. Presque tout le travail a lieu en plein air dans un décor réussi d'Agnetta, ce qui donne à toute cette jeunesse l'impression d'espace et de liberté sans laquelle elle ne peut vivre. En attendant le soleil parfois capricieux, garçons et filles se livrent à des jeux qu'ils reproduiront plus tard devant la caméra. Daquin a su mettre ce petit peuple en confiance, personne n'est intimidé, tout le monde est naturel et s'adresse au metteur en scène, à l'opérateur Bachelet et aux autres techniciens comme à de vieux amis.

L'histoire se déroule, d'après le scénario original de Gaston Modot et Hilero, dans la banlieue d'une grande ville reconstituée sur un terrain proche des studios de Joinville avec des rues enchevêtrées, un terrain vague où jouent les enfants et aussi l'école derrière laquelle on aperçoit le clocher de l'église. La camaraderie, la solidarité de l'enfance, est mise en valeur dans une suite d'aventures mouvementées ou parfois coups et horions ne sont pas ménagés.

Parmi les interprètes du film, on verra un couple d'amoureux créé par Louise Carletti et Gilbert Gil. Le sympathique Pierre Larquey, André Brunot de la Comédie-Française, Germaine Kerjean, Perez, Jilès et Martial Rebe.

Au moment où furent tournées les premiè-



Une scène criante de vérité du film de Louis Daquin, *Nous les Gosses*. (Photo Pathé)

res scènes de cette production Pathé-Cinéma, Jean Boyer terminait pour la même société les prises de vues de *Romance de Paris*, avec Charles Trenet comme vedette. De très importantes scènes furent enregistrées, auxquelles participèrent un grand nombre de danseuses, évoluant dans un décor d'Henri Mahé. L'opérateur Matras circulait du haut en bas du studio, son appareil perché sur la grue.

Après "Chèque au Porteur" la Société S. U. F. tournera "Montmartre-sur-Seine"

Ayant à peine terminé *Romance de Paris*, Jean Boyer a commencé *Chèque au Porteur* dont il est, outre le metteur en scène, l'auteur et le dialoguiste. Fidèle à la tradition qui lui a valu déjà tant de succès, c'est un film musical émaillé de nombreuses chansons que réalise Jean Boyer pour la S.U.F. Ses principaux interprètes sont Lucien Baroux, Jean Tissier, Marguerite Pierry, Robert Arnoux et Jimmy Gailard, pour ne citer que les plus connus.

Dès que ce film sera terminé, la S.U.F. entreprendra la réalisation de *Montmartre-sur-Seine*, production qui marquera les débuts à l'écran d'Edith Piaf, la grande vedette de la chanson réaliste. Jean-Louis Barrault sera aussi un des principaux interprètes de ce scénario original d'André Cayatte. L'adaptation sera faite par André Cayatte et le metteur en scène du film, Georges Lacombe, les dialogues seront écrits par Serge Veber. Le sujet traite une histoire d'amour se déroulant dans le milieu des travailleurs de la « butte ». Le scénario montre à qu'en dehors de l'activité nocturne universellement célèbre de Montmartre, ce coin de Paris, est vraiment un village en marge de la capitale, abritant une population à la fois intéressante et originale.

Edith Piaf chantera, au cours du film, plusieurs chansons nouvelles dont la musique sera écrite par Marguerite Monot.

Mort de Walter Ruttmann

Berlin. — Walter Ruttmann, le célèbre réalisateur de nombreux films documentaires de la Ufa vient de mourir à la suite d'une grave opération. Il était âgé de 53 ans. Ainsi disparaît une personnalité universellement estimée et respectée du cinéma, un des pionniers du film éducatif et culturel qui, en outre, s'était distingué par ses connaissances approfondies de l'art cinématographique pur.

Rappelons sa remarquable réalisation, *Symphonie d'une Grande Ville* qui enthousiasma les spectateurs de toutes les salles populaires en même temps que les amateurs les plus raffinés de l'art cinématographique.

Walter Ruttmann était également l'auteur de *Mannesmann* qui remporta la Coupe du meilleur documentaire à la Biennale de 1937.

Récemment, Walter Ruttmann avait réalisé un grand film documentaire sur la lutte contre le cancer. C'est pendant la production d'un nouveau film du même genre que Walter Ruttmann, l'un des plus grands cinéastes de notre époque, nous a quittés.

Aux studios de Marseille, André Berthomieu a commencé la réalisation de « La Neige sur les Pas »

André Berthomieu vient de commencer, aux studios Marcel Pagnol de Marseille, la réalisation de *La Neige sur les Pas*, film adapté du roman bien connu de Henry Bordeaux et qui avait été annoncé depuis deux ans.

L'interprétation réunit les noms de Pierre Blanchard, Michèle Alfa, Josseline Gaël, Line Noro, Georges Lannes, Marcelle Poirac, Gaston Jacquet.

Les extérieurs de ce film seront tournés en Savoie et dans le Jura.

La Neige sur les Pas est produit par une nouvelle compagnie, la Société de Production et de Doublage, dont le siège est à Marseille, 61, boulevard Longchamp et à la tête de laquelle se trouve M. Jean M. Théry, bien connu dans les milieux cinématographiques.

Après *La Neige sur les Pas*, cette société doit produire *Le Mistral* que réalisera Jacques Houssin, d'après un scénario original de Jacques Carton, et une nouvelle adaptation du roman d'Alexandre Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo* que réalisera Berthomieu.

AVIS AUX RETARDATAIRES

LE TOUT-CINÉMA reçoit.

- 1° Les ordres de publicité pour quelques jours encore
- 2° Les souscriptions au prix de 60 fr. jusqu'à la date de parution. De préférence par chèque postal c.c. Paris 340-28.

HATEZ-VOUS D'ÉCRIRE :

LE TOUT-CINÉMA

19, Rue des Petits-Champs, Paris
Téléphone : RICHELIEU 85-85

Après "L'Age d'Or" les Films Minerva produiront "Fièvres" avec Tino Rossi

Après *L'Age d'Or*, film de Charles Méré, que Jean de Limur tourne aux studios des Buttes-Chaumont avec Elvire Popesco, Alerme, Jean Tissier, André Guise, Clément Duhour, Louis Blanche, Denise Bréal et Gilbert Gil, les Films Minerva mettent en route la suite de leur important programme de Production 1941.

Cette société prépare actuellement un grand film avec Tino Rossi, intitulé *Fièvres* que mettra en scène Jean Delannoy, le réalisateur de *Diamant noir*, qui découvrit Carletti et en fit une vedette. Celui-ci entreprendra ensuite une nouvelle production dont la vedette sera Carletti.

La réalisation de « Fromont Jeune et Risler Aîné » est terminée

La semaine dernière eurent lieu aux studios Photosonor, les prises de vues finales de *Fromont Jeune et Risler Aîné*.

C'est dans un complexe aux vastes proportions, représentant le hall d'un château et se prolongeant par une terrasse donnant sur un jardin que tournait Léon Mathot. Mireille Balin, Marguerite Pierry, Bernard Lancret, Jean Servais et Vitray participaient aux scènes réalisées pour achever la transposition à l'écran d'un des sujets les plus connus d'Alphonse Daudet, modernisé et adapté à notre époque par René Pujol.



1, RUE NITOT - PARIS-XVI

KLE. 92-01

la grande maison du format réduit



TRANCHE A

PRODUCTION 1941

I. — GRANDS FILMS ROMANCÉS

LES TROIS CODONAS	<i>Drame de cirque</i>	Lena Norman
L'ÉTOILE DE RIO	<i>Policier</i>	La Jana
LA LUTTE HÉROÏQUE	<i>Drame</i>	Emil Jannings, Werner Krauss
LA FUGUE DE Mr. PETTERSON	<i>Vaudeville</i>	Hans Albers
LES MAINS LIBRES	<i>Comédie dramatique</i>	Brigitte Horney, Olga Tschechowa
LE CŒUR SE TROMPE	<i>Comédie dramatique</i>	Leny Marenbach
EFFEUILLONS LA MARGUERITE	<i>Comique</i>	Theo Lingen
LA FILLE AU VAUTOUR	<i>Aventures</i>	Heidemarie Hatheyer, Sepp Rist
UN AMOUR EN L'AIR	<i>Comédie</i>	Gustav Fröhlich, Jenny Jugo
5 MILLIONS EN QUÊTE D'HÉRITIER	<i>Vaudeville</i>	Leny Marenbach
UNE FEMME SANS PASSÉ	<i>Comédie dramatique</i>	Sybille Schmitz
RETOUR A LA VIE	<i>Policier</i>	Camilla Horn
DESTIN DE FEMME	<i>Drame</i>	Lil Dagover
TOUTE UNE VIE	<i>Grand film d'amour</i>	Paula Wessely
LE MORT QUI SE PORTE BIEN	<i>Tragi-Comédie</i>	Carl Raddatz
LE PETIT CHOCOLATIER	<i>Vaudeville</i>	Theo Lingen
UNE FEMME COMME TOI	<i>Comédie dramatique</i>	Brigitte Horney, Joachim Gottschalk
LES RAPACES	<i>Satirique</i>	Irène von Meyendorff
MUSIQUE DE RÊVE	<i>Musical</i>	Benjamino Gigli
LE TIGRE DU BENGAL	<i>Aventures</i>	Alice Field, Roger Duchesne
LE TOMBEAU HINDOU	<i>Aventures</i>	Alice Field, Roger Duchesne
MONSIEUR HECTOR	<i>Vaudeville</i>	Fernandel

II. — GRANDS FILMS DOCUMENTAIRES ET REPORTAGES

LA LUTTE POUR L'HIMALAYA.
MICHEL ANGE.
TIBET.
NOSTALGIE AFRICAINE.
TEMPÊTE CÉLESTE.
L'ÉTOILE DE TÉTOUAN
CE QU'EST LE MONDE.
a) FÊTE DES PEUPLES.
b) FÊTE DE LA BEAUTÉ
ICEBERG.
TABOU.



TRANCHE B

PRODUCTION 1941-42

FILMS DOUBLÉS

LE PRÉSIDENT KRÜGER	<i>Un film d'épopée</i>	Emil Jannings
BEL AMI	<i>Un clou</i>	Willy Forst, Olga Tschechowa
MIROIR DE LA VIE	<i>Grand drame humain</i>	Paula Wessely
LE GRAND ROI	<i>Historique</i>	Otto Gebühr, Kristina Söderbaum, Gustav Fröhlich
OPÉRETTE	<i>Superproduction musicale</i>	Willy Forst
LA TEMPÊTE	<i>Drame de la Mer</i>	Brigitte Horney
CŒUR IMMORTEL	<i>Superproduction</i>	Heinrich George
LA FOLLE IMPOSTURE	<i>Joyeuse aventure d'amour</i>	Heinrich George, Louise Ulrich
GRANDISON LE FÉLON	<i>Aventure</i>	Olga Tschechowa, Ferdinand Marian
LES JOYEUX LOCATAIRES	<i>Un grand film comique</i>	Hilde Krahll, Gustav Fröhlich, Theo Lingen
SABOTAGE	<i>Aventure</i>	Brigitte Horney, Willy Birgel
FIN DE SIÈCLE	<i>Music-Hall</i>	Irène de Meyendorff, Lizzi Waldmüller, Theo Lingen
LES RISQUE-TOUT	<i>Aventure</i>	Attila Hörbiger, Victoria de Ballasko
SCANDALE A VIENNE	<i>Vaudeville musical</i>	Paul Hörbiger
ON A VOLÉ UN HOMME	<i>Policier</i>	Willy Forst
LE DERNIER ROUND	<i>Sportif</i>	Camilla Horn
COUP DE THÉÂTRE	<i>Policier</i>	Benjamino Gigli, Kirsten Heiberg.
LA PERLE DU BRÉSILIEN	<i>Comédie</i>	Gusti Huber
CHARIVARI	<i>Comique</i>	Georg Alexander, Elsie Mayerhofer, Käthe Harck
ANTOINE LE MAGNIFIQUE	<i>Fine Comédie</i>	Hans Moser
FAUX COUPABLES	<i>Policier</i>	Dorothea Wieck, Ivan Petrovich
LA 13 ^e CHAISE	<i>Policier comique</i>	Heinz Rühmann
COUP DE FOUDRE	<i>Sentimental</i>	Leny Marenbach
LE BIJOU MAGIQUE	<i>Comique</i>	Heinz Rühmann
LE COMBINARD	<i>Satirique</i>	Adolf Jahr, Semmy Friedmann

FILMS FRANÇAIS

L'ASSASSINAT DU PÈRE NOËL	Réalisation de Christian-Jaque	Tous ces Films seront interprétés par les plus grandes VEETTES de l'Ecran Français. Les distributions complètes seront communiquées sous peu	PRODUCTION CONTINENTAL FILMS
LES ÉVADÉS DE L'AN 4000	— Marcel Carné		
LA SYMPHONIE FANTASTIQUE	— Christian-Jaque		
CAF'-CONC'	— Maurice Gleiz		
MAM'ZELLE BONAPARTE	— M. Tourneur		
UNE PAIRE D'AMIS	Scénario d'A. Cayatte		
et REMORQUES avec Michèle Morgan, Jean Gabin, Madeleine Renaud - Réalisation de Jean Grémillon			



Une Sélection incomparable de Films Documentaires et Culturels

Scientifiques - Sportifs - Océanographiques - Artistiques - Touristiques, etc...

"LES MODÈLES DU GENRE"

LES FÉLINS
LE WESER
FORÊT SANS CHEMINS
LE RIF
CHANT D'AUTOMNE
LE JOCKEY
LES CIGOGNES
LE SCULPTEUR DE WUIZBOURG
LE SCULPTEUR DE FRANCONIE
LA PLUS GRANDE JOIE : EN SELLE
RHAPSODIE BRÉSILIENNE
LA LANDE AUX BRUYÈRES
LES ALLUMETTES
LES COULISSES DE L'AQUARIUM
LUTTE DANS LES ROSEAUX
L'APPRENTI NEMROD
LES ANIMAUX CONSTRUCTEURS
BATTUE DANS LES MERS DU SUD
L'ÉTÉ AU GROËNLAND
LES PAPILLONS
AIR PUR
PAQUEBOT 754
CHANTIER NAVAL
THÉÂTRE ROUTIER

BONNE MINE!
MYSTÈRES SOUS-MARINS
LA PÊCHE AUX HARENGS
ALLO, ALLO !
PREMIÈRES AILES
FLAMMES MAGIQUES
MUSCLES D'ACIER
NAGE ET PLONGEON
ÉTOILES DE PIERRE
A L'ASSAUT DES MONTAGNES
IDYLLES D'OISEAUX
FLORENCE, VILLE D'ART
FOULÉES TRIOMPHANTES
LES DISCIPLES DE SAINT-HUBERT
LE SAUT
LA CATHÉDRALE DE BAMBERG
OISEAUX DE PLAGE
LE FEU DU CIEL
LES RAPIDES DU DANUBE
LES SECRETS DE L'ÉTANG
ROC HELIGOLAND
LA MONTAGNE DE FER
A TRAVERS LA FORÊT NOIRE

POUR LES DIRECTEURS

Rubrique consacrée
à la vie
de l'Exploitation

LYON

FIN DE SAISON ASSEZ CALME

Succès de "Toute une Vie" au Royal
et de "L'Empreinte du Dieu" au Pathé

Lyon. — Malgré le manque de distractions et les moyens de déplacement, la période de beau temps exceptionnel que nous venons de traverser, a quelque peu éloigné le public des salles de cinéma, où, pourtant, il fait plus frais qu'aux terrasses des cafés.

Malgré cette situation, les bons films projetés à Lyon ont connu le succès. C'est ainsi que *L'Empreinte du Dieu* a fait au « Pathé-Palace » une brillante troisième semaine, ce qui a décidé la direction à retenir ce film pour une reprise de deux semaines en octobre prochain.

Après *L'Empreinte du Dieu*, le « Pathé-Palace » a donné *Le Retour au Bonheur*, puis *Le Petit Chocolatier*, avec, sur scène, l'orchestre Jean, Jac et Jo et un jongleur comique; et, enfin, *Sous les Ponts de Paris*.

La « Scala » a projeté *Si tu m'aimes*, *Les Rapaces*, *Le Roman d'un Génie* et *Panique au Cirque*.

Au « Tivoli », nous avons vu *Aventures au Ranch*, *Les Trois Codonas*, une reprise de *La Bataille* (bon succès), et *Chasseurs d'Accidents*.

Au « Royal », la carrière de *La Vie d'Elizabeth* a été interrompue en plein succès par l'interdiction de ce film. Il a été remplacé par le beau film de Gustav Ucicky, *Toute une Vie*, qui en est à sa seconde semaine et attire un nombreux public.

Dans la banlieue lyonnaise, à Villeurbanne, les salles de première vision de M. Bodin passent de reprises des meilleurs films de la production française qui attirent la population de ce grand centre ouvrier.

Pour conclure, disons qu'après une excellente année cinématographique, loueurs et exploitants se préparent activement à la saison prochaine. De nombreux programmes sont déjà prêts. Les loueurs, que la récente Décision du C.O.I.C. oblige à retirer de la circulation tous les films antérieurs au 1^{er} octobre 1937 sont en pourparlers avec les Producteurs pour compenser par des films nouveaux, le vide causé dans leurs agences par cette suppression.

G. D.

M. Roger Goimbault est nommé directeur de l'Agence de Paris de Discina

Pour des raisons impérieuses de santé, M. Roger Mauchain vient de se démettre de ses fonctions de la Société Discina, où, depuis plusieurs années, il assumait le poste de Directeur de l'Agence de Paris. M. Mauchain, qui est entouré de la sympathie unanime de la corporation pour sa parfaite courtoisie, sa droiture et sa correction, est, en effet, contraint de prendre un repos de plusieurs mois.

C'est avec regret que la Société Discina se voit ainsi obligée de se séparer de l'un de ses meilleurs collaborateurs auxquels vont tous nos vœux de complet rétablissement.

La direction de l'Agence de Paris de Discina a été confiée à M. Goimbault dont la compétence est bien connue de tous.

SAISON D'ÉTÉ DU CINÉMA A NIORT

Niort. — Après avoir connu une grosse affluence cet hiver, les cinémas de Niort sont un peu désertés par le public. Le beau temps en est la cause et les directeurs de salles se sont vus dans l'obligation de projeter des reprises, pour la plupart assez anciennes.

Le « Rex » et l'« Olympia » préparent leur saison d'hiver qui promet d'être de belle qualité.

Signalons que le Cirque Bouglione, après son « hivernage » à Niort, a repris son voyage le 19 juillet avec comme vedette Charles Trenet qui, dès son film *Romance de Paris* terminé, s'est rendu à Niort. A. B.

L'Exploitation à Nice

Nice. — Au cours de ces dernières semaines, deux films nouveaux ont été projetés au « tandem » « Paris-Palace » et « Fourmi » : *Le Juif Suss* puis *L'Etrange Suzy*, le nouveau film de Pierre-Jean Ducis.

La plupart des autres salles ne donnent que des reprises : nous relevons les titres de *Elles étaient Douze Femmes* (Ecurial), *La Reine Christine* avec Garbo puis *La Bataille* (Rialto-Casino-Municipal), *La Route est belle* (Paris-Palace-Forum), *L'Incendie de Chicago* (Rex), *Rose-Marie* (Esplanade), *Conflit* (Mondial), etc...

La Société CINÉ-SIÈGES informe MM. les
Directeurs de Salles, qu'elle est à leur disposition pour tous
travaux de transformations, d'entretien ou de remise en état
de leurs fauteuils.

CINÉ-SIÈGES

45, Rue du Vivier, AUBERVILLIERS

Tél. : FLAndre 01-08

"LE DUEL" REMPORTE UN BEAU SUCCÈS A MARIVAUX

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la sortie en exclusivité à Paris du film de Pierre Fresnay, *Le Duel*, dont la première à Marivaux a eu lieu le 11 juillet. Il fallait que la société éditrice Pathé-Consortium-Cinéma, soit certaine de la valeur de cette production pour oser la sortir en plein été.



Dès le début des représentations du *Duel*, la foule se presse à Marivaux.
(Photo Pathé)

Les faits ont donné raison à cette société puisque *Le Duel* vient de réaliser pendant la première semaine une recette de 323.106 francs dans une salle de 1.000 places. Les recettes de la seconde semaine ont frôlé 300.000 francs et le public continue à affluer à Marivaux où il fait le meilleur accueil au film de Fresnay et à ses interprètes, Yvonne Printemps, Pierre Fresnay, Raymond Rouleau et Raimu. Ce dernier dans sa création du Père Bolène remporte un succès personnel extraordinaire.

A BORDEAUX

QUATRE FILMS INÉDITS

Bordeaux. — Cette quinzaine, quatre films inédits ont été projetés à Bordeaux : *Première et Voyage de Noces* à l'« Olympia ». De son côté, l'« Apollo » a présenté *Jeunes Filles d'aujourd'hui* et *Le Mort qui se porte bien*.

G. C.

NANCY

L'ACTION DU GROUPEMENT D'EXPLOITATION
L'A. C. E. et TOBIS ouvrent des agences

Nancy. — Alors que l'exploitation régionale fonctionne au ralenti, conséquence normale de la saison d'été, le délégué des Groupements d'Exploitation de l'Exploitation pour la Meurthe-et-Moselle, M. André Ruettard, déploie une énergie et une intelligence d'activité. Cette activité vient de porter ses fruits sur divers points essentiels concernant la prochaine saison 1941-42.

D'une démarche faite auprès des services compétents, M. Ruettard a rapporté l'assurance qu'un effort très étudié serait accompli pour la répartition du combustible dans les cinémas, au prorata du nombre de séances et de places.

D'autre part, une collaboration étroite entre le Groupement départemental de l'Exploitation et la Préfecture servira sagement les besoins des réquisitions.

M. Ruettard a réussi à faire valoir les intérêts de l'Exploitation ce qui est un résultat très appréciable pour la collectivité des Directeurs de salles. Ceci nous amène à parler du bel exemple de solidarité et de bonne volonté fourni par les exploitants de la région à l'égard de la Caisse de Secours de l'Exploitation.

Chacun de nos amis exploitants mérite des félicitations pour l'effort accompli. Nous terminerons en adressant également nos remerciements à M. Ruettard pour son inlassable dévouement à la cause commune. Il faut espérer que tous les exploitants sauront reconnaître ses efforts qui sont souvent fort ardu.

L'A.C.E. ET TOBIS-FILMS
CREENT DES AGENCES A NANCY

Nous apprenons officiellement que les deux grandes sociétés de distribution A.C.E. et Tobis-Films vont chacune créer une agence à Nancy. Ces deux agences seront situées en plein cœur de la ville.

M. Fortenbach dirigera l'agence de distribution de l'A.C.E. et M. Vauthier, celle de Tobis. M. Fortenbach, qui était avant la guerre à la tête de l'agence de l'A. C. E. de Strasbourg est sympathiquement connu dans notre région. Il est certain que M. Vauthier ne tardera pas à nouer la même sympathie.

Cette importante nouvelle présente un intérêt d'autant plus grand que depuis de nombreuses années, Nancy était, au point de vue distribution, à la remorque d'autres villes.

L'installation à Nancy d'agences de distribution nous satisfait doublement, d'abord parce qu'elle fait confiance à l'activité cinématographique de notre ville, ensuite parce qu'elle aidera efficacement à la renaissance de notre exploitation régionale. Tous les Directeurs de la région se réjouiront de cette initiative.

Dans un prochain numéro du Film, nous rendrons compte des grandes lignes de fonctionnement de ces deux agences.

Rectification. — Une erreur typographique s'étant glissée dans notre dernier numéro, nous précisons que ce n'est pas au « Majestic » mais au « Pathé » qu'ont été projetés *Musique de Rêve* et *Bal masqué*. De même, c'est à l'« Eden » et non au « Pathé » qu'a été projeté *Retour à la Vie*.

M. J. K.

Les films Tobis en Zone non occupée

On nous signale de Toulon la sortie avec succès de *Un Amour en l'Air* à l'« Eden » de Toulon et des *Trois Codonas* au « Casino » de cette même ville.

Les deux plus grandes salles de Toulouse viennent de projeter deux films Tobis : *Un Amour en l'Air* et *Musique de Rêve*.

LE CINÉMA A TANGER

Tanger. — En dépit des difficultés de « ravitaillement » en film, les cinémas de Tanger continuent à changer de programmes trois ou quatre fois par semaine.

Aussi, pour satisfaire leur public, qui a été toujours habitué à ce genre d'exploitation, les directeurs de salles font de véritables prodiges.

Leurs programmes comprennent des films espagnols, français, allemands et américains.

Le plus grand cinéma de Tanger, le « Mauritania », dont le propriétaire est un Français, M. Edmond de Courières, s'est ouvert quelques semaines auprès l'armistice. Il est exploité par l'actif directeur du « Kursaal », salle qui a fermé ses portes après une longue carrière.

Parmi les films qui viennent de remporter un grand succès, citons *Elles étaient Douze Femmes*, *L'Auberge de la Jamaïque*, *Son Dernier Combat*, *Battement de Cœur* (Mauritania), *La Mousson*, *Suzannah* (Paris), *Au Revoir Mr. Chips* (Rex).

Les prix des places n'ont pas varié et vont de 2 à 8 francs.

Ch. P.

CONFIEZ-NOUS
VOS MACHINES A Ecrire USAGÉES
nous les reconstruirons
A BON COMPTE - RAPIDEMENT
COPY-BOURSE
130, Rue Montmartre, PARIS - Tél. : GUT. 15-11

Victoria
Fondée en 1928
5, Rue Laffitte - PARIS-8^e
Laborde 15-05
Métro Villiers
Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

Tout
ce qui concerne
le matériel
et les accessoires
cinématographiques

A Toulouse, la Vie du Cinéma est
particulièrement active

■ Le « Florida Cinéma » a changé de propriétaire, M. Echenne, nous ayant quittés. Cette importante salle de quartier appartiendra désormais à M. Jean Cambon, qui exploite déjà dans notre ville, « Le Novelty » et « Le Star ». Le matériel de la cabine a été entièrement changé et remplacé par des appareils de la technique la plus récente.

■ Le « Saint-Agnès Cinéma », la coquette salle de l'avenue Général-Verdier, est désormais placée sous la jeune et active direction de M. Vaissières fils. Nous lui présentons nos meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions.

■ La direction du « Plaza » toujours à l'affût de nouveauté et de perfectionnement, va doter la cabine de son théâtre du matériel Western Electric Microphonie.

Toujours dans cet établissement, on a procédé, il y a quelques temps, à l'embellissement de la façade, qui a été repeinte en blanc avec bordure marron.

NOUVELLES DE LA DISTRIBUTION

■ L'Agence de l'A. C. E. vient d'ouvrir ses bureaux, 8, rue Bayard à Toulouse, téléphone : 328-96.

M. Lardez, ancien directeur du « Pathé-Palace » de Marseille, en assume la direction et s'occupe du format standard.

M. Moser a pris la direction du Service du Format Réduit.

M. Arnaud, reste le Représentant de cette importante firme.

■ La Société Tobis-Films nous communique la liste de ses prochaines sorties sur Toulouse :

Au **Gaumont** : *Retour à la Vie*, *Bel Ami*, *Toute une Vie*.

Au **Plaza** : *Une Femme sans Passé*, *Destin de Femme*, *Une Femme comme toi*.

Au **Variétés** : *Effeignons la Marguerite*, *Les Mains libres*, *Le Mort qui se porte bien*, *Le Cœur se trompe*, *La Lutte héroïque*, *Cinq Millions en Quête d'Héritier*.

■ Les Sélections Cinématographiques du Sud-Ouest, que dirige à Toulouse notre ami Raymond Deléris, distribuent pour la zone non occupée, la production de « Ciné Diffusion » de Bordeaux. Notons parmi ces films : *Pour le Maillot jaune*, *Cas de Conscience*, *Un Gosse en Or*.

MATÉRIEL - MÉCANIQUE - RÉPARATION

E. STENGEL

11 & 13, Rue Faubg Saint-Martin - PARIS (X^e)

Tél. : BOT. 19-26

Métro : Strasbourg-St-Denis

CHARBONS "Lorraine" SIEMENS
MIROIRS - OBJECTIFSPièces de Rechange Gaumont SEG,
Pathé, etc...

Tambours dentés

LAMPES d'excitation — de projection
d'amplis — de secoursRevendeur officiel des distributeurs de billets
"ROTATICKETS"LES MEILLEURES RECETTES
HEBDOMADAIRES DES SALLES DE
PREMIÈRE VISION DE TOULOUSE
PENDANT LE 2^{me} TRIMESTRE 1941
(Avril - Mai - Juin)

Salles de première vision de Toulouse :

Gaumont-Palace	1.600 places
Plaza	1.800 »
Trianon	1.500 »
Variétés	2.500 »

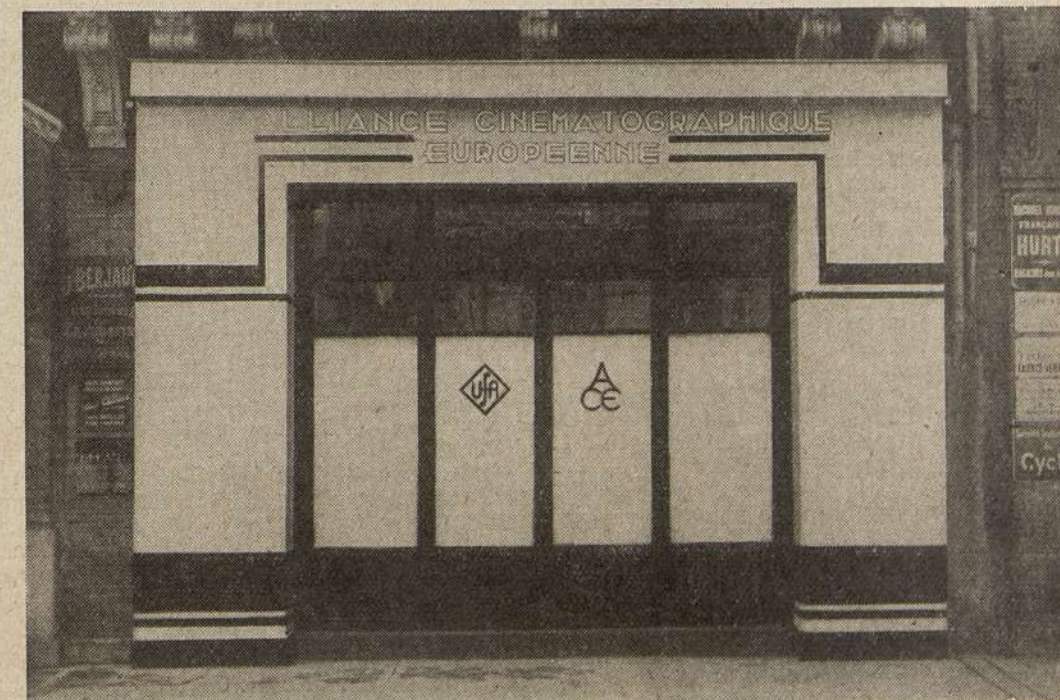
francs

1. Les Petits Riens (Trianon) (1 ^{re} semaine)	198.562
2. Le Juif Süss (Variétés) (1 ^{re} semaine)	193.091
3. Hôtel pour Femmes (sur scène Jo Bouillon) (Variétés)	153.902
5. L'Enfer des Anges (Gaumont-Palace) (1 ^{re} semaine)	150.386
5. La Fille au Vautour (Variétés)	145.800
6. Le Destin se joue la Nuit (Variétés)	143.368
7. Ramuntcho (sur scène Mario Melfi) (Trianon)	142.509
8. Suez (sur scène Betove) (Plaza)	120.000
9. Battement de Cœur (Plaza)	119.534
10. Echec à la Dame (Variétés)	116.969
11. La Grande Parade de Walt Disney (Variétés)	116.867
12. Petite Princesse (Gaumont-Palace)	115.637
13. L'Intruse (Variétés)	114.724
14. Jeunes Filles en Détresse* (Gaumont-Palace)	112.659
15. Fra Diavolo (Plaza)	110.000
16. Nuit de Décembre (Gaumont-Palace)	108.692
17. Le Chevalier sans Armure* plus Marius (sur scène) (Plaza)	108.000
18. L'Emigrante (Trianon)	106.000
19. Campement 13 (Gaumont-Palace)	105.351
20. L'Or du Cristobal (Trianon)	104.816

R. B.

CONCOURS DE PHOTOGENIE

« Le Club des Artistes », organise un concours du Couple le plus photogénique. Une importante maison de production offre aux lauréats de cette compétition, un film d'essai et au Couple sélectionné en final, un rôle important dans le prochain film de Denis Barthès, *En Gascogne*.



Façade de la nouvelle agence A.C.E. qui vient d'être ouverte 8, rue Bayard, à Toulouse, et dont le directeur est M. Lardez. (Photo A.C.E.)



Un important lancement a été effectué à Bordeaux pour le film d'Emil Jannings, *La Lutte héroïque*, qui a obtenu un beau succès à l'Olympia. (Photo Tobis)

TOBIS-ACIFOR PRÉSENTE UNE NOUVEAUTÉ EXCLUSIVE
QUI RÉVOLUTIONNERA LE FORMAT RÉDUIT

Une Lanterne alternative spécialement étudiée pour le 16 mm., facilement transformable et d'une grande maniabilité

Lors de l'introduction en Europe en 1934 des arcs alternatifs haute intensité, peu de gens crurent au succès de cette formule de projection. Aujourd'hui près de la moitié des exploitations standard utilisent les arcs alternatifs car seul ce mode de projection a permis

un éclairage intensif avec une dépense d'électricité et de charbon très faible et une sécurité absolue.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas cette formule, rappelons en quoi elle consiste.

La création de charbons spéciaux (Lorraine Orlux 542, Siemens Mogul, etc.) ayant une flamme peu sensible aux variations d'intensité a permis une alimentation directe de l'arc par le courant alternatif sans que la projection en soit sensiblement troublée.

Ces charbons alternatifs doivent être alimentés sous une tension de 25 volts.

L'emploi de transformateurs spéciaux a permis l'alimentation des arcs sans résistance; donc tout le courant consommé par le transformateur est utilisé en lumière.

Mais pour obtenir de bons résultats en projection, il faut que l'écartement des charbons soit rigoureusement constant; sans cela apparaît sur l'écran un effet de « pompage » fort désagréable.

L'arc alternatif ne peut donc être utilisé que dans une lanterne automatique.

En ce qui concerne la projection des films de 16 mm., l'emploi des arcs alternatifs transforme radicalement les conditions de l'exploitation.

- 1° l'intensité lumineuse est comparable à celle d'une projection standard.
- 2° le branchement du transformateur peut se faire sur un compteur de faible intensité.
- 3° la légèreté du matériel d'alimentation de l'arc rend son transport facile.
- 4° une lanterne complètement fermée et un filtrage efficace des fumées de l'arc permet de faire la projection au milieu des spectateurs.
- 5° l'automatisme réelle de l'arc rend son emploi aussi facile que celui d'une lampe à incandescence.

L'ensemble, présenté par TOBIS-ACIFOR, se compose d'une lanterne automatique et d'un transformateur d'alimentation.

LANTERNE

La lanterne est de forme nouvelle — très aérodynamique — en fonte d'aluminium. Elle bénéficie de tous les perfectionnements apportés aux arcs standard par dix ans d'étude.

D'une ligne très pure la lanterne se termine à l'arrière sur le bouton de commande à main uniquement destiné à l'amorçage de l'arc; un peu au-dessus, à gauche et à droite se trouvent les boutons de commande latérale et verticale du miroir. Un ampèremètre encastré dans la « ca-

rosserie » permet un contrôle aisé de l'intensité.

Sur le côté droit, une large porte également en fonte d'aluminium, donne accès à tout le mécanisme. Un contrôleur optique d'arc permet une surveillance constante et sans fatigue, des charbons.

A l'avant une manette d'ouverture et de fermeture de la lanterne permet des enchainements faciles en cas de projection avec deux postes.

L'arc est construit de telle façon que les charbons standard pour l'alternatif soient pincés à leur extrémité.

La longueur de ces charbons étant de 305 mm. et l'usure horaire étant de 100 mm., une projection ininterrompue de près de trois heures peut être faite sans retoucher aux charbons.

Cela permet à l'opérateur, dans le cas de projection avec un seul poste, de ne pas plus se soucier de son arc qu'il ne se souciait auparavant de sa lampe de projection.

L'avance des charbons se fait automatiquement par un servo-moteur commandé directement par la différence de potentiel aux bornes de l'arc.

Elle est rigoureusement constante, le moteur ne s'arrêtant jamais et sa vitesse étant uniforme puisque la longueur de l'arc étant constante la différence de potentiel à ses bornes est constante.

Les porte-charbons sont débrayables, ce qui permet une mise en place rapide des charbons et l'emploi de ceux-ci en différentes longueurs.

Les porte-charbons permettent le serrage de charbons de différents diamètres sans aucune difficulté.

La lanterne est équipée avec un miroir elliptique en aluminium de 260 mm. de diamètre. La courbe de ce miroir a été étudiée de sorte que toute la lumière émise par l'arc soit projetée sur le film sans aucune perte; le miroir aluminium présente sur les miroirs verre des avantages considérables :

- 1° restitution intégrale du spectre émis,
- 2° aucune sensibilité aux différences de température,
- 3° répartition uniforme de la lumière sur l'écran,
- 4° résistance aux chocs,
- 5° inaltérabilité.

A sa partie supérieure, la lanterne possède une ouverture pour l'évacuation des fumées de l'arc. Dans le cas d'installation fixe, ces fumées seront évacuées vers l'extérieur par des tuyaux branchés sur cette ouverture.

Dans le cas d'une installation portable, notre filtre spécial doit être adapté sur la lanterne, les fumées sont débarrassées des poussières et désodorisées, la projection peut donc être faite dans la salle même, sans apporter aucune gêne aux spectateurs.

TRANSFORMATEUR

Le transformateur spécial pour arc alternatif donne à vide une tension variant de 33 à 40 volts et en charge une tension de 25 volts.

Il peut être alimenté soit en 110 volts, soit en 220 volts. Le changement d'alimentation

s'obtient par le déplacement du fusible de protection.

Le réglage de l'intensité de l'arc s'obtient également par le déplacement de ce même fusible de protection.

Ce fusible empêche tous dégâts si, par hasard le transformateur branché sur 110 volts était alimenté par erreur en 220 volts.

Il importe d'utiliser exclusivement nos fusibles calibrés pour que la protection soit efficace.

La consommation de ce transformateur est d'environ 1.500 watts soit moins de 7 ampères en 220 volts et moins de 14 ampères sous 110 volts.

Le transformateur pèse environ 30 kilogs, il est muni de poignées rendant son transport extrêmement aisé. Il est livré avec un cordon de 2 mètres avec prise pour le branchement sur le secteur, avec un interrupteur et une prise femelle pour le branchement de la lanterne.

INTENSITÉ LUMINEUSE

La lumière obtenue avec les lampes à incandescence est d'un blanc jaune, tandis que la lumière obtenue avec l'arc alternatif est d'un blanc bleuté extrêmement agréable à l'œil. Cette lumière met particulièrement en relief la projection.

Elle atteint sur l'écran, l'appareil fonctionnant, 2.000 lumens environ pour une lampe de 60 ampères.

Ce qui veut dire qu'avec une lampe alternative l'éclairage sur un écran de 3 mètres sur 4 mètres sera de 150 lux. A titre de comparaison, nous signalons que l'éclairage de l'écran du « Marignan » était de 170 lux environ et que la projection y était considérée comme l'une des meilleures de Paris.

ECONOMIE

Avec la lanterne alternative, TOBIS-ACIFOR, l'intensité lumineuse obtenue est, comme indiqué précédemment, dix fois supérieure à celle d'une lampe à incandescence la plus puissante.

Le prix de la consommation au cours d'une séance ne revient pas plus cher que celui d'une séance avec lampe à incandescence 250 watts.

En effet : la dépense pour une séance de projection de 2 h. 30 avec une lampe de 750 watts, dont la durée dépasse rarement 100 heures est de :

Amortissement de la lampe :
450 fr. × 2 h. 30 = 11 fr. 25

100 h.

6 kw 750 × 2 h. 30 × 2 fr. = 4 fr. 50

15 fr. 75

landis qu'avec notre lampe alternative à arc la dépense pour une séance de projection de 2 h. 30 sera de :

1 paire de charbons 7 fr.

1 kw 5 × 2 h. 30 × 2 fr. = 8 fr.

15 fr.

MONTAGE

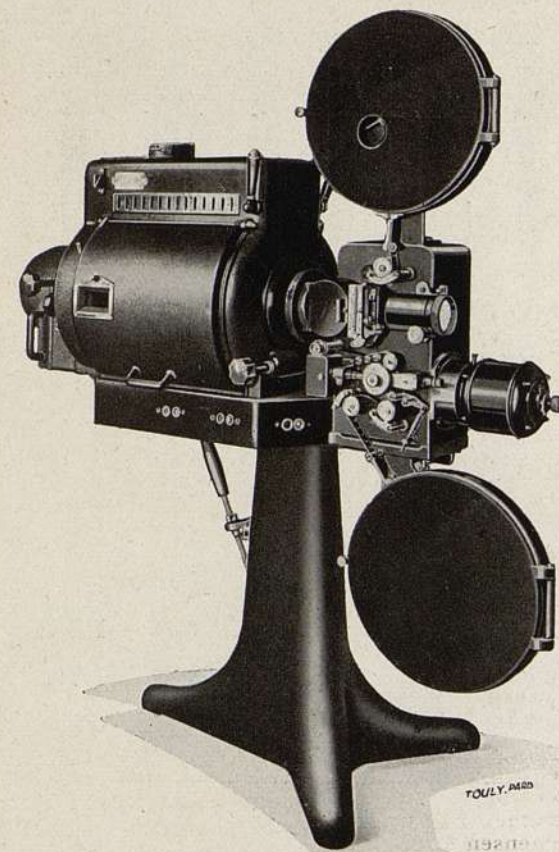
La lanterne alternative TOBIS-ACIFOR peut s'adapter sur tous les types de projecteurs 16 mm. ou 35 mm.

En ce qui concerne notre projecteur, le Super-Imperial, elle se monte instantanément sur celui-ci par des enclenchements à vis. La lanterne se trouve exactement à sa place et automatiquement réglée.

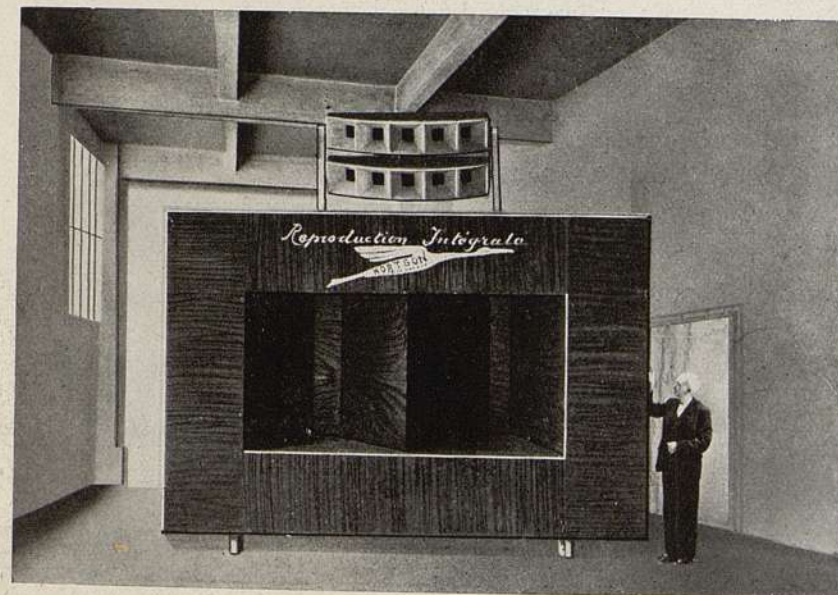
La branchement de la lanterne sur le transformateur se fait au moyen d'une prise de courant livrée avec la lanterne.

Le transformateur se place au pied de l'appareil de projection.

LA CABINE RATIONNELLE



SIMPLICITÉ - SÉCURITÉ



Reproduction intégrale G. H. F. 30

Secours immédiat

SERVICE ENTRETIEN

Comptoir Général du Matériel Cinématographique

60-62, Rue d'Hauteville, 60-62

PARIS (X')



Téléphone :

TAIbout 50-85

la perfection acquise avec l'expérience



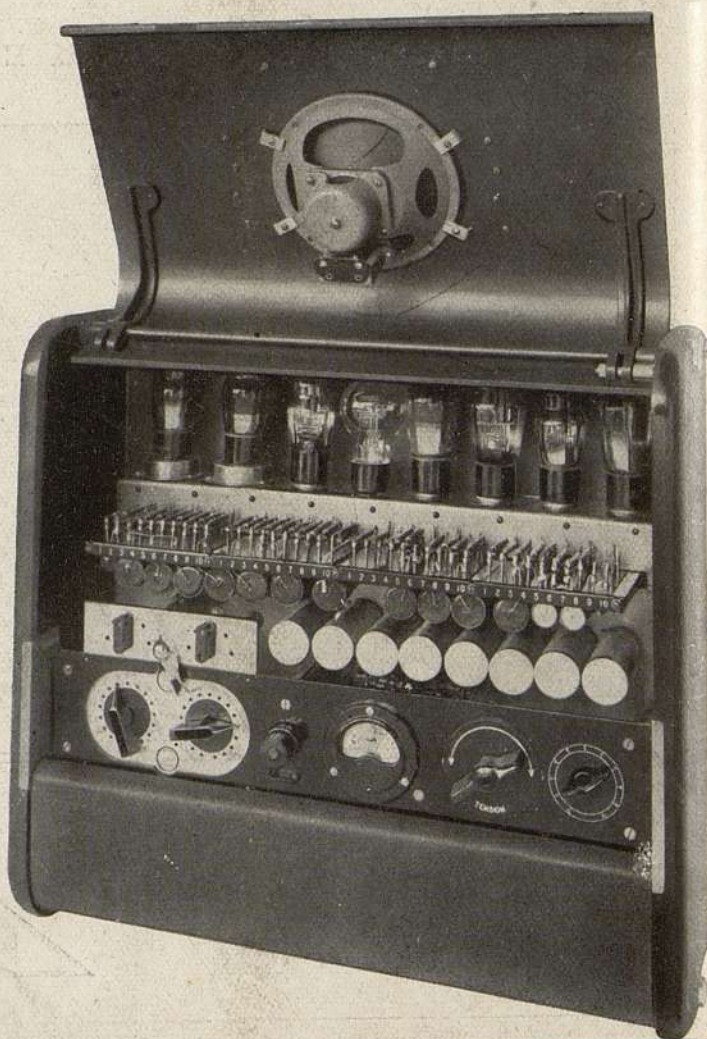
"ACTUAL"

ensemble sonore
haute fidélité

- ★ **GRANDE PUISSANCE** convenant aux plus grandes salles
- ★ **DIMENSIONS RÉDUITES** compatibles avec les plus petites cabines (largeur 54 cm, hauteur 49 cm5, épaisseur 20 cm)
- ★ **SUPPRIME LES PRÉAMPLIFICATEURS** avec n'importe quel lecteur de son.
- ★ **NOUVEAU DISPOSITIF DE COMPENSATION SONORE** permettant une reproduction impeccable de n'importe quelle sorte d'enregistrement.
- ★ **SÉCURITÉ SANS PRÉCÉDENT**, l'opérateur peut entretenir l'installation, évitant d'avoir à la dépanner.
- ★ **GROUPEMENT DE TOUS LES ORGANES VITAUX** sur la face avant du châssis, et numérotage, permettant leur vérification par l'opérateur lui-même à l'aide d'un guide.
- ★ **APPAREIL DE MESURE** contrôlant le secteur pendant le fonctionnement normal et servant de contrôleur pour la vérification des circuits.
- ★ **SURVOLTEUR-DÉVOLTEUR** permettant de faire fonctionner l'amplificateur sous la tension strictement nécessaire
- ★ **PROTECTION PAR CONJONCTEUR-DISJONCTEUR** sur le secteur et fusible lumineux sur la haute tension.
- ★ **CONDENSATEURS SUR FICHES** à culot octal, standardisés les condensateurs se changent comme les lampes.

★ **PUISSANCE 30 WATTS**
MODULES SANS DISTORTIONS

LA PLUS CURIEUSE PARTICULARITÉ de cet appareil est qu'il ne s'arrête pas de fonctionner pour une résistance qui se coupe ou un condensateur qui claque, quel que soit ce condensateur ou cette résistance. Ceci constitue un fait absolument nouveau dans la technique de ce matériel.



A. CHARLINI

CONSTRUCTEUR, SOCIÉTÉ A. R. L. AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS
181 bis, ROUTE DE CHATILLON, MONTROUGE (Seine)
Téléphone : ALÉ 44.00



Done en cas d'installation portative, l'emploi d'une lanterne TOBIS-ACIFOR n'offre pas plus de difficulté que celui d'une lampe à incandescence.

« Une prise de courant et c'est tout suivant la formule devenue célèbre.

La projection avec la lampe à arc alternative offre une sécurité énorme à l'exploitation 16 mm.

a) Supériorité énorme sur la lampe à incandescence qui claque en cours de séance;

b) Supériorité sur tous les systèmes d'alimentation d'arc, étant donné la stabilité de nos transformateurs et leur énorme coefficient de sécurité;

c) Durée indéterminée étant donné l'absence de toute pièce en mouvement ou de valve.

NAISSANCES

■ Nous apprenons avec plaisir la naissance de Jean-Pierre Desbrosses, fils de Mme et de M. Desbrosses, chef du Groupement d'Exécution des Producteurs de films.

Le Film adresse tous ses compliments à Mme et M. Desbrosses.

■ M. Pelestor Camille, Directeur des Tournées cinématographiques Eldorado, et Président de l'Union Bas-Alpine des Directeurs de Cinéma, vient d'être père d'une fillette Danielle-Suzanne. Tous nos compliments aux heureux parents.

MARIAGES

■ Le jeudi 24 juillet, a eu lieu à Paris, le mariage de la charmante et jolie artiste Gaby Wagner, qui fut la partenaire de Fernandel dans *L'Acrobate*, avec André Norévo, l'excellent technicien qui a dirigé le doublage en français de tant de films parlants étrangers.

Tous nos vœux de bonheur aux sympathiques époux.

■ Nous apprenons le mariage de notre excellent confrère Jean Rollot avec Mlle Gilberte Debiton, de l'Opéra-Comique. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

DEUILS

■ Nous avons appris avec peine la mort de M. Jacques Erhart, décédé le 29 juin dernier à Rochefort-en-Yvelines, à l'âge de 60 ans. M. Erhart était bien connu dans la corporation du cinéma où il était entré en 1925. Il avait fait partie du service de Location des Films Louis Aubert et avait été directeur de l'Agence de Lille de cette société. Lors de la fusion Gau-

mont - Franco - Film - Aubert, il était rentré à Synchro-Ciné puis à la cessation d'activité de cette firme, était devenu chef de poste dans le circuit Gaumont.

Nous adressons à son fils, M. Jean-Jacques Erhart, des Films Vog, et à sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

■ Nous apprenons avec regret le décès subit de M. Callot, Directeur du « Cinéma Etoile » à Marseille. M. Callot, qui était unanimement estimé dans la corporation, avait à peine 40 ans. Nous adressons à tous ceux que vient frapper ce deuil brutal nos sincères condoléances.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Notre ami René Ginot, auteur de scénarios et metteur en scène, nous fait part de sa nouvelle adresse :

15, rue Louis-Philippe, Neuilly. Téléphone : MAILLOT 83-31.

UN CONCOURS DE SCENARIOS

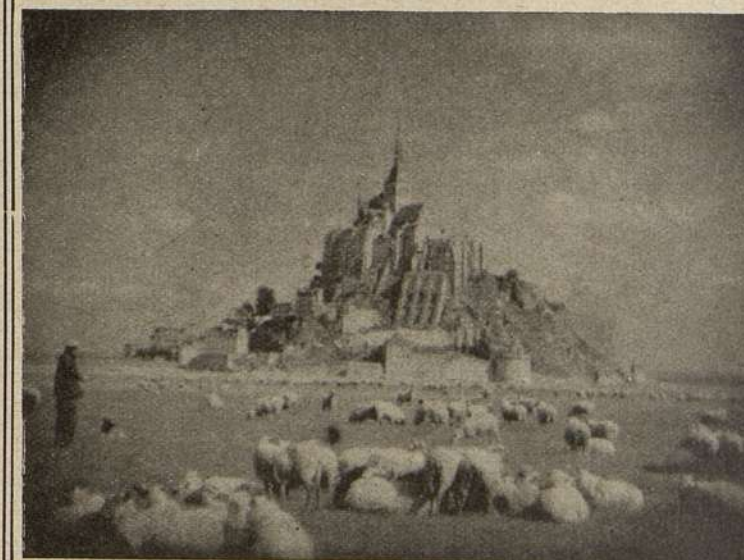
Notre confrère Vedettes a organisé le concours du « Meilleur Scénario » qui est ouvert à tous les scénaristes amateurs ou professionnels et qui prévoit, pour le gagnant, un prix de 5.000 fr. auquel viendra s'ajouter un prix supplémentaire de 5.000 francs si le scénario est tourné.

Le meilleur scénario sera désigné par un jury composé de M. Raoul Ploquin, Directeur Responsable du C.O.I.C., des metteurs en scène Christian-Jaque, Georges Lacombe, Marcel L'Herbier et de nos confrères de la Presse, Hélène Garcin, François Vinneuil, Georges Champeaux, Nino Franck, Roger Régent, Maurice Terrentroy, Serge Veber, Henry Contet, J. d'Esquelle et Pierre Autré.



Gusti Wolff et Hans Nielsen dans une scène de la charmante comédie musicale *Scandale à Vienne*, actuellement projetée en version originale au Lord-Byron et en version française au Max-Linder. (Photo Tobis)

UN FILM QUI NE VIEILLIT PAS...



LE CÉLÈBRE DOCUMENTAIRE
LA MERVEILLE DE L'OCCIDENT
"LE MONT SAINT-MICHEL"

N'attendez pas pour le programmer à

ORBI-FILM 18, rue Marbeuf, 18 - PARIS (8*)
ÉLY 44-97

Enfin

LES CELLULES PRESSLER !

TOUTES FORMES POUR TOUS TYPES D'APPAREILS

DISTRIBUTEUR : COMPTOIR GÉNÉRAL DU MATÉRIEL CINÉMATOGRAPHIQUE

60-62 rue d'Hauteville - PARIS - Tél. : TAL. 50-85

CESSION DE SALLES

■ CINEMA à Paris, 105, avenue Gambetta, vendu par M. Méré à Mme Jaunez Desmarest (1^{er} juillet 41).

■ CINEMA DE L'ORANGERIE à Draveil (Seine-et-Oise), 128, Grande-Rue, vendu par Mme Krakauer et M. Darnaul (4 juillet 41).

■ ETOILE CINEMA à Lille (Nord), 26, rue des Augustins, vendu par M. Delbke à M. Meunier (5 juillet 41).

■ LE FORUM à Bône (Algérie), bd Alexandre-Papier, vendu par MM. Bouchara à Sté Africaine d'Exploitation Cinématographique (30 juin 41).

■ DROIT AU BAIL de locaux où était exploité précédemment un commerce de cinéma à Saint-Denis (Seine), 2, rue Ernest-Renan et 43, rue Catullienne, vendu par succession Pierre Mayer à M. Léonce Dutrou (7 juillet 41).

■ THEATRE DES VARIETES, CINEMA PAGNAC, SALLE LAFFORGUE, CINEMA PATHE à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), place du Nord et rue du Pradet, vendus par M. Pagnac à Mme Pignol (6 juillet 41).

■ CINEMA AMBULANT à Carcès (Var) pour les Communes de Lorgues, Le Thoronet-Flayosc, Fayence, vendu par M. Gustave Dupuis à M. Fernand Auguste (5 juillet 41).

■ RIALTO-CINEMA à Beaucourt (Gard), quai Maréchal-Pétain, vendu par M. Louis Vaye à M. Pernelle (4 juillet 41).

■ RIALTO-CINEMA à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), Hameau du Gros vendus par M. Pierre Laval et Mme Zambau à M. Frédéric Fresneau (5 juillet 41).

■ CINEMA à Puget-Ville (Var), route Nationale, vendu par M. Vianchi à MM. Torne et Latil (30 juin 41).

■ CINEMA à Créteil (Seine), 22, Grande-Rue, et second CINEMA à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), 82, rue Albert-Rémy, vendus par Communauté Blouquit à M. Blouquit (7 juillet 41).

■ CORSO OPERA, à Paris, 27, boul. des Italiens, vendu par M. Pierre Cornaglia à M. et Mme Alfred Schmidt (9 juillet 41).

■ PALACE-CINEMA (Ex-Familial-Cinéma), à Marseille (B. D. R.), 107, rue Dendoume, vendu par Mme Mercie à M. Couchet (4 juillet 41).

■ CINEMA à Marseille (B. D. R.), Quartier Saint-Gabriel, 8, cours de Lorraine, vendu par Mlle Marie Rybeau à Mlle Renée Emerit (4 juillet 1941).

■ MOITIE D'UN CINEMA exploité conjointement avec M. André Legrand à Breil (Alpes-Maritimes), vendu par M. Léonce Amici à M. Jean David (9 juillet 1941).

■ MOITIE DES CINEMAS exploité conjointement avec M. Jean David : EDEN CINEMA, 8, rue de Verdun à Villefranche-sur-Mer (A.-M.); CENTRAL-CINEMA, 14, rue du Poilu à Villefranche-sur-Mer (A.-M.); REX CINEMA, 19, boul. Maréchal-Joffre, à Beaulieu-sur-Mer (A.-M.); RIVIERA CINEMA, à Saint-Jean-Cap-Ferrat; CINEMA à Breil, vendus par M. André Legrand à M. Baptiste Zanarelli (9 juillet 1941).

APPAREILS SONORES

"UNIVERSEL"

ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS

pour CABINES cinématographiques

70, Rue de l'Aqueduc

PARIS (X^e)

Nord26-61 CINEVERSEL

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

OFFRE D'EMPLOI

Cherche deux opérateurs, très bons électriciens, logés, ayant bonnes réf. pour cinémas Antony.

S'adresser le dimanche de 16 à 20 heures à Antony, 10, avenue d'Orléans.

DEMANDES D'EMPLOI

Comptable, mécanographe, caissière, standardiste, cherche place stable. Sérieuses références.

Ecrire Mme Rollet, 4, rue Greneta, Paris-3^e.

Directeur recherche gérance, location cinéma. Réf. et garanties.

Ecrire à la revue, case n° 238.

ACHAT CINÉMAS

Suis acheteur comptant Paris, salle 600 places. Affaire sérieuse.

Ecrire à la revue, case n° 243.

VENTE CINÉMA

Tenu 10 ans, vend direct. cinéma 600 places, banlieue ouest; fermé provisoirement. Autre emploi. 150.000 francs.

Ecrire M. H. Dunil, 80, rue de Turenne, Paris-3^e.

A vendre, cinéma près Tours (commune de 8.000 habitants), belle salle, 210 places, appareil à arc 180.000 fr. comptant.

Ecrire à la revue, case n° 242.

ACHAT MATÉRIEL

Achèterais chariot *travelling* complet, neuf ou d'occasion.

Ecrire à la revue, case n° 245.

Suis acheteur projecteurs MIP 14 Seg. 31 Ernemann II ou III. Lanterne complète avec avance automatique.

Ecrire à la revue, case n° 239.

Somme acheteurs de tous appareils de prises de vues, 35 et 16 mm.; table d'écoute « Moritone » ou « Moviola ».

Ecrire à la revue, case n° 241.

VENTE ACHAT CINÉMAS

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

112, boul. Rochechouart.
MONTMARTRE 86-66

Urgent. Je cherche un redresseur pour primaire 220 ou 110, intensité secondaire 60 ampères minima pour arc ou un convertisseur courant biphasé de la même intensité que le redresseur.

Ecrire à la revue, case n° 240.

VENTE MATÉRIEL

A vendre : Equipement sonore Radio-Cinéma, actuellement en service dans une salle de 2.000 places. Lanternes Peerless H. I. Prix à débattre. On peut voir en état de marche au Secrétan-Palace, 55, rue de Meaux, Paris-19^e.

Deux postes complets en état de marche avec écran, haut-parleurs et tous accessoires de cabine. Pour visiter et traiter, s'adresser à M. Rous, Sélect-Palace, Lorient (Morbihan).

Matériel, 16 mm. Radio-Cinéma, complet, amplis, tourne-disques sur table. Lampes recharges, le tout en parfait état. Prix 16.000 francs.

Ecrire Suffren-Cinéma, 70, av. de Suffren, Paris-15^e. Téléphone : SUF. 53-16.

Matériel à vendre :

- 1 écran 2 m. x 3 m.
- 1 moteur électrique 110.
- 1 Haut-Parleur Jensen D. 8.
- 1 Haut-parleur Rola.
- 1 Transformateur courant 220 x 110.
- 1 Survolteur dévolteur 110 volts.
- 3 lampes projection Philips 6004,50 ampères 15 volts.
- 2 lampes projection Philips 500 watts.
- 6 bobines 1.000 mètres.
- 1 enrouleuse.
- 1 plateau avec moyeu 400 mètres.

S'adresser M. Roy Maurice, Grande-Avenue, Croix-de-Vie (Vendée).

Frigidaire General Electric américain d'origine, état neuf. Hauteur : 1 m. 60. Largeur : 0 m. 75. Profondeur : 0 m. 60. Capacité : 190 dm³. Prix : 35.000 francs.

Ecrire à la revue, case n° 244.

DIVERS

Je cherche cinéma affermage, salle fermée ou en exploitation; faire offre à M. Corfdir, 33, rue Jacob, Paris-6^e. Tél. : LITré 84-34.

Urgent : Acheteur éventuel copies positives sujets court métrage, documentaires, reportages. Dessins animés noir couleurs.

Ecrire à la revue, case n° 244.

M. E. Dayot, directeur-proprétaire de l'Eden, Cinéma à Corbie (Somme) et de l'Eden-Cinéma Arnouville - les - Gonesse (S.-et-O.) avise MM. les représentants de sa nouvelle adresse : Eden-Cinéma, 40, rue du Parc, Arnouville-les-Gonesse (S.-et-O.). Téléphone 131.

FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

du 19 juillet au 1^{er} août 1941

1 FILM DOUBLE

Scandale à Vienne (Tobis), le 30 juillet au Max-Linder.

1 VERSION ORIGINALE

Mademoiselle (A. C. E.), le 30 juillet au Colisée.

PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

du 30 juillet au 5 août 1941

Aubert-Palace : *Derrière la Façade*. Balzac : *César*.

Biarritz : *Vedettes Folles* (v. o.) (4^e semaine).

César : *Sixième Etage* (2^e semaine).

Champs-Élysées : *La Vierge folle* (5^e semaine).

Ciné-Opéra : *Battement de Cœur*.

Helder : *Nuit de Décembre* (9^e s.).

Impérial : *Bécassine*.

Gaumont-Palace : *Désiré*.

Gaumont-Théâtre : *L'Enfer des Anges*.

Le Français : *L'Empreinte du Dieu* (6^e semaine).

La Royale : *Le Joueur*.

Lord-Byron : *Scandale à Vienne* (doublé) (5^e semaine).

Madeleine : *La Fille du Puisatier* (15^e semaine).

Marbeuf : *27, Rue de la Paix*.

Marivaux : *Le Duel* (4^e semaine).

Max-Linder : *Scandale à Vienne* (doublé).

Normandie : *Fermeture pour travaux*.

Olympia : *L'Acrobate* (6^e semaine).

Paramount : *Le Diamant noir* (6^e semaine).

Portiques : *Sans Lendemain* (11^e s.).

Studio Parnasse : *La Maternelle* (10^e semaine).

Triomphe : *Battement de Cœur* (8^e semaine).

Vivienne : *L'Affaire du Courrier de Lyon*.

FAILLITE

■ Sté à R. A. L. de FILMS P.A.D., 15, rue Lord-Byron, Paris (Jugement déclaratif de faillite en date du 4 juillet) (résolution du concordat homologué le 1^{er} septembre 1935).

■ COMPAGNIE FERMIERE DES STUDIOS, S. A. R. L., cap. 200.000 fr., 67, Champs-Élysées à Paris ayant exploité studios à Saint-Maurice (Seine), 20, av. des Canadiens (Jugement déclaratif de faillite, en date du 18 juillet 1941).

L.T.C.

SAINT-CLOUD

LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD

M O L. 55-56